



Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de
TransCanada Corporation

qui se tiendra le 27 avril 2012

et circulaire de sollicitation de procurations par la direction

datée du 13 février 2012

Riche de plus de 60 ans d'expérience, TransCanada est un chef de file du développement responsable et de l'exploitation fiable et sûre des infrastructures énergétiques nord-américaines, notamment les gazoducs et les oléoducs, la production d'électricité et les installations de stockage du gaz.

TransCanada est membre des indices Dow Jones Sustainability Index World et Dow Jones Sustainability Index North American. Ses actions ordinaires sont négociées à la Bourse de Toronto et à la New York Stock Exchange sous le symbole *TRP*.

Table des matières

LETRE AUX ACTIONNAIRES	1
AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2012	2
CIRCULAIRE DE SOLlicitation DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION ...	3
À propos de l'assemblée des actionnaires	4
• Vote	4
• Ordre du jour de l'assemblée	7
Gouvernance	23
• À propos de nos pratiques en matière de gouvernance	23
Rémunération	43
• Gouvernance relative à la rémunération	43
• Rémunération des administrateurs	49
• Rémunération des hauts dirigeants	57
Autres renseignements	101
Annexes	102

Lettre aux actionnaires

Le 13 février 2012

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires ordinaires de TransCanada Corporation le 27 avril 2012. L'assemblée aura lieu à 10 h (heure avancée des Rocheuses) dans les salles Palomino A à E du BMO Centre, situé à l'angle de 13th Avenue et de Third Street S.E., à Calgary (Alberta).

La participation à l'assemblée vous permet de rencontrer le conseil d'administration et la direction, de mieux connaître notre rendement en 2011 et notre stratégie pour l'avenir et de voter en personne sur les questions à l'ordre du jour. Si vous ne pouvez assister à l'assemblée, vous pouvez voter par procuration et écouter la diffusion en direct sur notre site Web (www.transcanada.com).

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe renferme des renseignements importants sur l'assemblée et sur la façon de voter. Veuillez prendre le temps de lire le document et n'oubliez pas de voter. Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur TransCanada dans notre rapport annuel 2011 et sur notre site Web (www.transcanada.com).

Nous aimerions remercier sincèrement Wendy Dobson et David O'Brien qui se retirent du conseil d'administration après avoir consacré de nombreuses années à TransCanada et à nos actionnaires. M^{me} Dobson a été administratrice durant 20 ans et M. O'Brien a siégé au conseil durant 11 ans, les deux ont apporté d'importantes contributions au conseil et aux comités du conseil et nous leur souhaitons beaucoup de succès.

Après des recherches poussées, le comité de la gouvernance a désigné Paula Rosput Reynolds et Richard (Rick) Waugh comme candidats au conseil. M^{me} Reynolds s'est jointe au conseil le 30 novembre 2011 et fait bénéficier celui-ci d'une vaste expérience dans les domaines de la direction organisationnelle, de la gestion du risque, des pipelines, de l'énergie et des services publics, de l'assurance et de l'économie. M. Waugh a été nommé au conseil le 1^{er} février 2012 et fait bénéficier celui-ci d'une riche expérience dans les marchés internationaux et les banques, notamment son expérience à titre de président et chef de la direction de l'une des principales banques du Canada.

Nous vous remercions de continuer à faire confiance à TransCanada et espérons vous voir à l'assemblée le 27 avril.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président du conseil d'administration,



S. Barry Jackson

Le président et chef de la direction,



Russell K. Girling

Avis de convocation à l'assemblée annuelle 2012

Vous êtes invité à notre assemblée annuelle 2012 des actionnaires ordinaires :

QUAND

Le vendredi 27 avril 2012
10 h, heure avancée des Rocheuses (HAR)

OÙ

BMO Centre
Salles Palomino A à E
13th Avenue et Third Street S.E.
Calgary (Alberta)

VOTRE VOTE EST IMPORTANT

Si vous êtes un actionnaire inscrit d'actions ordinaires de TransCanada le 28 février 2012, vous avez le droit de recevoir un avis de la présente assemblée, d'y assister et d'y voter.

Veuillez prendre le temps de lire la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe. Elle renferme des renseignements importants sur l'assemblée et explique qui peut voter et comment voter.

Par ordre du conseil d'administration,



Donald J. DeGrandis
Vice-président et secrétaire
TransCanada Corporation
Calgary (Alberta)

Le 13 février 2012

Cinq points à l'ordre du jour

1. Recevoir nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 et le rapport des auditeurs.
2. Élire les administrateurs.
3. Nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération.
4. Participer au vote consultatif sur notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants (« vote consultatif sur la rémunération »).
5. Traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

Nous vous faisons parvenir la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la circulaire) parce que vous êtes un actionnaire inscrit d'actions de TransCanada au 28 février 2012. Vous avez le droit d'assister à notre assemblée annuelle 2012 des actionnaires ordinaires et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions en personne ou par procuration. Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée, vous pouvez écouter la webémission en anglais sur notre site Web (www.transcanada.com).

La direction sollicite votre procuration pour l'assemblée et nous payons tous les frais pour la sollicitation des procurations. Nous commencerons à poster les documents de procuration le 14 mars 2012 et fournirons aussi les documents aux courtiers, dépositaires, prête-noms et autres fiduciaires qui les transmettront aux actionnaires. Un employé de TransCanada peut aussi communiquer avec vous pour vous encourager à voter.

Le conseil d'administration a approuvé le contenu de la présente circulaire et nous a autorisés à vous envoyer celle-ci. Nous avons aussi envoyé un exemplaire à chaque membre de notre conseil et à nos auditeurs et déposerons des exemplaires auprès des organismes gouvernementaux appropriés.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans le présent document sont arrêtés au 13 février 2012 et tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens.

Par ordre du conseil d'administration,



Donald J. DeGrandis
Vice-président et secrétaire
TransCanada Corporation
Calgary (Alberta)

Le 13 février 2012

Dans le présent document,

- *vous, votre, vos* et *actionnaire* désignent un porteur des actions ordinaires de TransCanada Corporation
- *nous, notre* et *TransCanada* désignent TransCanada Corporation
- les *actions de TransCanada* et les *actions* désignent les actions ordinaires de TransCanada Corporation, sauf indication contraire.

Notre principal établissement et les bureaux de la direction sont situés au 450 First Street S.W., Calgary (Alberta) T2P 5H1

À propos des envois aux actionnaires

En mars 2011, nous avons demandé à tous les actionnaires inscrits et véritables de nous indiquer par écrit s'ils ne souhaitent pas recevoir notre rapport annuel 2011 lorsqu'il serait disponible.

Si vous êtes un actionnaire inscrit qui a répondu ne plus souhaiter recevoir le rapport, ou si vous êtes un actionnaire véritable qui n'a pas répondu, vous ne recevrez pas d'exemplaire. Si vous avez acheté des actions de TransCanada après le 28 février 2012, il est aussi possible que vous ne receviez pas d'exemplaire.

Notre rapport annuel 2011 est affiché sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com). Vous pouvez aussi en demander un exemplaire gratuit à notre agent des transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Tél. : 1-800-340-5024 (sans frais en Amérique du Nord)
1-514-982-7959 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Courriel : transcanada@computershare.com

À propos de l'assemblée des actionnaires

À titre d'actionnaire inscrit, vous avez le droit d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions de TransCanada à l'assemblée annuelle. L'assemblée traitera de cinq questions sur lesquelles des précisions sont données à compter de la page 7.

La section qui suit explique le processus de vote.

Vote

QUI PEUT VOTER

Les actionnaires inscrits au 28 février 2012 ont le droit de recevoir un avis de notre assemblée annuelle 2012 des actionnaires ordinaires et d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions. Notre conseil d'administration (le conseil) a fixé cette date afin de laisser suffisamment de temps pour que les actionnaires reçoivent et examinent les documents, prennent leurs décisions pour ce qui est du vote et envoient leurs instructions de vote avant l'échéance.

Au 13 février 2012, nous avons 704 091 150 actions en circulation. Chaque action confère le droit à une voix à l'égard de toute question dûment soumise à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Nous avons besoin d'une majorité simple de voix (50 % des voix plus une) pour qu'une question soit approuvée par les actionnaires.

Nous avons aussi 22 millions d'actions privilégiées de premier rang (série 1), 14 millions d'actions privilégiées de premier rang (série 3) et 14 millions d'actions privilégiées de premier rang (série 5) en circulation à cette date. Les porteurs de ces actions n'ont pas de droits de vote à l'assemblée.

Actionnaires inscrits

Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous avez un certificat d'actions à votre nom.

Nous établirons une liste des actionnaires inscrits au 28 février 2012, indiquant tous les actionnaires qui ont le droit de voter à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions dont chacun est propriétaire. Notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare), aura une copie de la liste à son bureau de Calgary, si vous désirez la consulter pendant les heures normales d'ouverture. Computershare est située au 530 Eighth Avenue S.W., bureau 600, Calgary (Alberta) T2P 3S8. Tél. : 403-267-6800.

Vous pouvez aussi vérifier la liste des actionnaires inscrits à votre arrivée à l'assemblée.

Actionnaires non inscrits

Vous êtes un actionnaire non inscrit (ou *véritable*) si votre courtier en valeurs mobilières, votre institution financière, votre agence de compensation, votre fiduciaire ou votre dépositaire

(votre *prête-nom*) détient les actions pour vous dans un compte de prête-nom.

Principaux actionnaires

Nos administrateurs et nos hauts dirigeants n'ont connaissance d'aucune personne physique ou morale qui est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % de nos actions en circulation ou qui exerce un contrôle sur de telles actions.

COMMENT VOTER

Vous avez deux façons de voter :

- par procuration ou
- en assistant à l'assemblée et en votant en personne.

Vote par procuration

Le vote par procuration signifie que vous donnez à quelqu'un d'autre le pouvoir d'assister à l'assemblée et d'y voter pour vous (votre *fondé de pouvoir*).

Vous pouvez choisir n'importe qui pour être votre fondé de pouvoir – la personne n'a pas à être un actionnaire de TransCanada ni un des représentants de TransCanada dont le nom figure sur le formulaire de procuration. Vous devriez dire à cette personne que vous l'avez nommée comme fondé de pouvoir et qu'elle doit assister à l'assemblée et y voter en votre nom. Votre fondé de pouvoir doit exercer les droits de vote rattachés à vos actions selon vos instructions. Ces droits de vote ne seront pas exercés si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'assemblée pour voter pour vous.

Si vous ne nommez personne comme fondé de pouvoir, S. Barry Jackson, président du conseil d'administration, ou Russell K. Girling, président et chef de la direction (les fondés de pouvoir de TransCanada) sera nommé pour vous servir de fondé de pouvoir et exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée selon vos instructions.

Si vous nommez les fondés de pouvoir de TransCanada mais ne précisez pas comment vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, ceux-ci seront exercés :

- **en faveur** des candidats au poste d'administrateur énumérés sur le formulaire de procuration et dans la présente circulaire;
- **en faveur** de la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, à titre d'auditeurs de TransCanada et autorisant les administrateurs à fixer leur rémunération;
- **en faveur** de notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants, telle qu'elle est décrite dans la présente circulaire.

Si vous nommez quelqu'un d'autre comme fondé de pouvoir mais ne précisez pas comment vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, la personne que vous avez nommée peut exercer vos droits de vote comme elle le juge bon.

Si des modifications sont apportées aux questions à l'ordre du jour ou à toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée, y compris à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement, votre fondé de pouvoir a le pouvoir discrétionnaire de voter comme bon lui semble.

Actionnaires inscrits

Nous vous postons les documents de procuration directement et votre trousse comprend un formulaire de procuration.

Nomination d'un fondé de pouvoir

Vous pouvez nommer les fondés de pouvoir de TransCanada dont le nom figure sur le formulaire de procuration pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée selon vos instructions. Si vous les nommez mais que vous ne donnez pas vos instructions de vote sur le formulaire, les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés **en faveur** des questions à l'ordre du jour.

Vous pouvez décider de nommer quelqu'un d'autre pour vous représenter et exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée en inscrivant le nom de cette personne en caractères d'imprimerie dans l'espace en blanc réservé à cette fin sur le formulaire de procuration. Si vous ne précisez pas comment exercer les droits de vote rattachés à vos actions, le fondé de pouvoir peut exercer ceux-ci comme bon lui semble.

Prenez le temps de lire les questions à l'ordre du jour (voir la page 7). Remplissez ensuite le formulaire de procuration ci-joint, signez-le et datez-le, et postez-le dans l'enveloppe fournie à cette fin. Computershare doit recevoir le formulaire rempli **au plus tard à 16 h 30, heure avancée de l'Est (HAE) le mardi 24 avril 2012.**

S'il n'y a pas d'enveloppe dans votre trousse, utilisez une enveloppe vierge et adressez-la à :

Société de fiducie Computershare du Canada
Stock Transfer Services
100 University Avenue, 9^e étage,
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Si vous désirez donner vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet, vous devez le faire **au plus tard à 16 h 30 HAE le mardi 24 avril 2012.** Reportez-vous aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration.

Incapable d'assister à l'assemblée?

Nous aurons une diffusion en direct de notre assemblée en anglais sur notre site Web – allez à www.transcanada.com pour en savoir davantage.

Présence à l'assemblée et vote en personne

Si vous désirez assister à l'assemblée et y voter en personne, ne remplissez pas le formulaire de procuration, inscrivez-vous simplement auprès de Computershare à votre arrivée à l'assemblée.

Vous pouvez assister à l'assemblée même si vous avez déjà donné vos instructions de vote, mais vous ne pourrez pas voter de nouveau à l'assemblée.

Actionnaires non inscrits (véritables)

Votre courtier, son mandataire ou son prête-nom ne peut exercer les droits de vote rattachés à vos actions de TransCanada que s'il a reçu de votre part des instructions de vote appropriées. Si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable), votre trousse comprend un formulaire d'instructions de vote. Veuillez remplir le formulaire et suivre les instructions de retour figurant sur le formulaire.

Le formulaire d'instructions de vote est semblable à un formulaire de procuration; cependant, il ne peut qu'indiquer à l'actionnaire inscrit comment exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Vous ne pouvez utiliser le formulaire pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions directement.

Votre courtier est tenu par la loi de recevoir vos instructions de vote avant l'assemblée des actionnaires. Chaque courtier a ses propres procédures d'expédition et ses propres instructions pour le retour du formulaire d'instructions de vote rempli, aussi assurez-vous de suivre les instructions fournies dans votre trousse.

La plupart des courtiers délèguent la responsabilité de l'obtention d'instructions de leurs clients à Broadridge Financial Solutions, Inc. (Broadridge). Broadridge poste les documents de procuration et le formulaire d'instructions de vote aux actionnaires véritables. Le formulaire d'instructions de vote nommera les mêmes représentants de TransCanada qui sont énumérés ci-dessus pour agir à titre de fondés de pouvoir de TransCanada.

Présence à l'assemblée et vote en personne

Vous pouvez décider de nommer quelqu'un d'autre pour assister à l'assemblée et donner vos instructions de vote. Inscrivez le nom de cette personne en caractères d'imprimerie dans l'espace en blanc prévu dans le formulaire d'instructions de vote.

Remplissez le reste du formulaire, puis postez-le à Broadridge dès que possible. Votre trousse renferme aussi des instructions au cas où vous préféreriez donner vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet. Vous pouvez assister à l'assemblée même si vous avez déjà donné vos instructions de vote, mais vous ne pouvez voter de nouveau à l'assemblée.

Si vous êtes un actionnaire véritable et que vous désirez voter en personne à l'assemblée, inscrivez votre propre nom en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu dans le formulaire, puis retournez le formulaire dès que possible à Broadridge selon ses instructions.

Broadridge compile les résultats de toutes les instructions qu'il reçoit des actionnaires véritables et communique les instructions de vote appropriées à notre agent des transferts.

MODIFICATION DE VOTRE VOTE

Si vous changez d'idée et que vous voulez révoquer votre procuration, vous devez nous en aviser par écrit. Signez une déclaration écrite (ou demandez à votre représentant de signer une déclaration, avec votre autorisation par écrit) et envoyez-la à :

Secrétaire

TransCanada Corporation

450 First Street S.W.

Calgary (Alberta) T2P 5H1

Télec. : 403-920-2467

Nous devons recevoir l'avis **au plus tard à 16 h 30 HAE le mardi 24 avril 2012** ou le dernier jour ouvrable avant le jour de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement. Vous pouvez aussi donner l'avis au président de l'assemblée en personne à l'assemblée.

Si vous avez donné vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet, vous pouvez révoquer ou modifier votre vote en envoyant vos nouvelles instructions de nouveau, pourvu qu'elles soient reçues **au plus tard à 16 h 30 HAE le mardi 24 avril 2012**, ou le dernier jour ouvrable avant le jour de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement. Un vote exercé à une date et à une heure ultérieures remplacera le vote antérieur.

COMMENT LES VOTES SONT COMPTÉS

À titre d'agent des transferts, Computershare compte et compile les votes pour notre compte afin de garantir que ceux-ci sont confidentiels. Elle ne nous montre le bulletin de vote ou le formulaire de procuration que dans les cas suivants :

- elle y est tenue par la loi;
- il y a une course aux procurations;
- il y a des commentaires écrits sur le formulaire de procuration.

Ordre du jour de l'assemblée

Notre assemblée annuelle traitera de cinq questions :

ÉTATS FINANCIERS – reportez-vous à notre rapport annuel 2011 (www.transcanada.com)

Vous recevrez nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 et le rapport des auditeurs. Ces documents ont été déposés auprès des organismes de réglementation gouvernementaux appropriés et sont inclus dans notre rapport annuel 2011, que nous vous avons posté si vous en avez demandé un exemplaire. Notre rapport annuel est également affiché en anglais et en français sur notre site Web (www.transcanada.com) ou vous pouvez en demander un exemplaire à notre secrétaire.

ADMINISTRATEURS – reportez-vous à la page 9

Vous voterez afin d'élire 12 administrateurs au conseil. Les profils des administrateurs à compter de la page 10 donnent des renseignements importants sur chaque candidat à un poste d'administrateur, notamment ses antécédents, son expérience et les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels il siège. Tous les candidats à un poste d'administrateur siègent actuellement à notre conseil et nous avons indiqué leur présence aux réunions en 2011 ainsi que la valeur des actions ou des unités d'actions différées (UAD) de TransCanada qu'ils détiennent actuellement (leur *investissement à risque*). Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur leur investissement à risque à la page 54.

Tous les administrateurs sont élus pour un mandat de un an.

- | | | |
|--------------------|------------------------|---------------------------|
| 1. Kevin E. Benson | 5. Russell K. Girling | 9. Paula Rospit Reynolds |
| 2. Derek H. Burney | 6. S. Barry Jackson | 10. W. Thomas Stephens |
| 3. E. Linn Draper | 7. Paul L. Joskow | 11. D. Michael G. Stewart |
| 4. Paule Gauthier | 8. John A. MacNaughton | 12. Richard E. Waugh |

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** des candidats à un poste d'administrateur :

IL EST RÉSOLU d'élire les administrateurs énumérés dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de TransCanada datée du 13 février 2012 pour un mandat se terminant à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou lorsque leur remplaçant est élu ou nommé, selon la première de ces éventualités.

AUDITEURS

Vous voterez à l'égard de la nomination des auditeurs. Les auditeurs demeureront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Le conseil recommande que KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés (KPMG) soit nommé à titre d'auditeurs. Des représentants de KPMG assisteront à l'assemblée et auront l'occasion de faire une déclaration et de répondre aux questions.

KPMG est notre auditeur externe depuis 1956 et a confirmé qu'il est indépendant au sens des Rules of the Professional Conduct de l'Institute of Chartered Accountants of Alberta.

À propos du quorum

Nous devons avoir un *quorum* afin que l'assemblée ait lieu.

Le quorum est constitué de deux personnes présentes en personne à l'assemblée qui ont le droit d'y voter et qui représentent un minimum de 20 % des actions émises et en circulation de TransCanada. Les deux personnes ont le droit de voter en leur propre nom, par procuration ou à titre de représentant dûment autorisé d'un actionnaire.

Le tableau ci-dessous indique les services que KPMG a fournis au cours des deux derniers exercices et les honoraires que nous lui avons versés :

(en millions de \$)	2011	2010
Honoraires d'audit	6,9 \$	6,5 \$
<ul style="list-style-type: none"> • audit des états financiers consolidés annuels • services liés aux dépôts ou aux missions prévus par la loi et réglementaires • examen des états financiers consolidés intermédiaires et des renseignements figurant dans divers prospectus et autres documents relatifs aux placements 		
Honoraires pour services liés à l'audit	0,2	0,2
<ul style="list-style-type: none"> • services liés à l'audit des états financiers de certains régimes de retraite de TransCanada 		
Honoraires pour services fiscaux	0,4	1,0
<ul style="list-style-type: none"> • planification fiscale et questions de conformité fiscale canadiennes et internationales, y compris l'examen de déclarations d'impôt sur le revenu et d'autres documents de nature fiscale à produire 		
Tous les autres honoraires	0,1	0,2
<ul style="list-style-type: none"> • services liés à la conformité environnementale en 2011 et prestation de conseils et formation relativement aux normes internationales d'information financière en 2010 		
Total des honoraires	7,6 \$	7,9 \$

Vous voterez aussi afin d'autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des auditeurs.

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** de la nomination de KPMG à titre d'auditeurs pour un mandat de un an :

IL EST RÉSOLU de nommer KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, à titre d'auditeurs de TransCanada pour un mandat prenant fin à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et d'autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération.

VOTE CONSULTATIF SUR NOTRE APPROCHE À L'ÉGARD DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Vous aurez l'occasion de participer à un vote consultatif sur notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants. Selon le conseil, le vote consultatif est utile parce qu'il rend les administrateurs responsables envers les actionnaires de leurs décisions relatives à la rémunération des hauts dirigeants et qui fournit au conseil une rétroaction précieuse.

Bien que le vote ne lie pas le conseil, celui-ci tiendra compte des résultats lorsqu'il examinera les politiques, les procédures et les décisions relatives à la rémunération à l'avenir. Nous communiquerons les résultats du vote consultatif dans notre rapport sur les résultats du vote pour l'assemblée, qui sera affiché sur le site Web de TransCanada (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Nous avons tenu des votes consultatifs sur la rémunération à nos assemblées annuelles des actionnaires en 2010 et en 2011 et les deux votes consultatifs ont été approuvés par plus de 86 % des actionnaires qui ont voté aux assemblées.

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** de notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants :

IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans diminuer le rôle et les responsabilités du conseil d'administration de TransCanada, que les actionnaires acceptent l'approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de TransCanada datée du 13 février 2012.

AUTRES QUESTIONS

Nous n'avons reçu aucune proposition d'actionnaires pour l'assemblée. Le conseil et la direction n'ont connaissance d'aucune autre question devant être dûment soumise à l'assemblée.

LES CANDIDATS À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR

Nos statuts stipulent que le conseil doit compter un minimum de 10 administrateurs et un maximum de 20. Le conseil a établi que 12 administrateurs seront élus cette année.

Le conseil estime que cette taille est appropriée d'après l'envergure de notre entreprise, les compétences et l'expérience des candidats à un poste d'administrateur et les quatre comités permanents et pour permettre une prise de décisions efficace. Il estime que tous les candidats à un poste d'administrateur sont tout à fait aptes à siéger au conseil.

Deux des candidats à un poste d'administrateur sont mis en candidature pour la première fois. M^{me} Reynolds possède une vaste expérience de la direction organisationnelle, de la gestion du risque, des pipelines, de l'énergie et des services publics, de l'assurance et de l'économie. M. Waugh possède de grandes connaissances des marchés internationaux et des banques et plus de 25 ans d'expérience à titre de haut dirigeant de l'une des principales banques du Canada.

Onze des 12 candidats à un poste d'administrateur (92 %) sont *indépendants* au sens des lois, des règlements et des politiques sur les valeurs mobilières américains applicables et canadiens et des règles de la Bourse de Toronto (TSX) et de la New York Stock Exchange (NYSE), les deux bourses auxquelles les actions de TransCanada sont inscrites. La seule exception est Russell K. Girling en raison de son rôle à titre de président et chef de la direction.

Les profils ci-dessous indiquent les avoirs de chaque administrateur en actions ou en unités d'actions différées (UAD) de TransCanada à la fin de 2011 et à la date de la présente circulaire. Ils indiquent aussi l'année au cours de laquelle il s'est joint au conseil et a siégé de façon continue à titre d'administrateur de TransCanada (ou de TCPL avant 2003 lorsqu'elle est devenue une filiale en propriété exclusive de TransCanada). Tous les candidats à un poste d'administrateur sont résidents canadiens, sauf M. Draper, M. Joskow, M^{me} Reynolds et M. Stephens qui sont résidents américains.

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions pour nos administrateurs et nos hauts dirigeants afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires. Au 13 février 2012, tous nos administrateurs respectaient les exigences, sauf M^{me} Reynolds qui s'est jointe au conseil le 30 novembre 2011 et qui a cinq ans à compter de la date de sa nomination pour se conformer aux exigences pour les administrateurs (pour en savoir davantage, voir la page 50).

M. Girling respecte les exigences relatives à la propriété d'actions pour les hauts dirigeants établies pour le chef de la direction (voir la page 65 pour de plus amples renseignements).

L'*investissement à risque* reflète la valeur marchande totale des actions et des UAD de TransCanada de l'administrateur en fonction du cours de clôture des actions à la TSX de 41,48 \$ le 13 février 2012. Voir *Investissement à risque* à la page 54 pour de plus amples renseignements.

Chaque candidat à un poste d'administrateur a exprimé son consentement à siéger à notre conseil pour un mandat de un an.

S'il est élu, il siègera aussi au conseil de TransCanada PipeLines Limited (TCPL), notre principale filiale active.



Kevin E. Benson

64 ANS, CALGARY (ALBERTA) CANADA | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2005

Indépendant

Compétences et expérience

- Comptabilité et finance
- Organisation et direction
- Économie
- Transport

Investissement à risque 2 218 475 \$

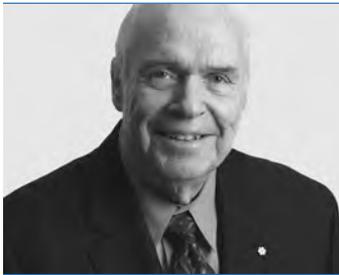
M. Benson est administrateur de sociétés. Il a été président et chef de la direction de Laidlaw International, Inc. (services de transport) de juin 2003 à octobre 2007 et de Laidlaw, Inc. de septembre 2002 à juin 2003. M. Benson a occupé le poste de président et chef de la direction de The Insurance Corporation of British Columbia de décembre 2001 à septembre 2002.

M. Benson est administrateur de la Calgary Airport Authority. Il est titulaire d'un baccalauréat en comptabilité de la University of Witwatersrand (Afrique du Sud) et a été membre de la South African Society of Chartered Accountants.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2011	
Conseil d'administration	7/7	(100 %)
Comité d'audit (président)	7/7	(100 %)
Comité de la gouvernance	3/3	(100 %)

Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil
–	–	–

Titres de TransCanada détenus	2012	2011	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions ordinaires	13 000	13 000	oui
UAD	40 483	34 009	



Derek H. Burney, O.C.

72 ANS, OTTAWA (ONTARIO) CANADA | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2005

Indépendant

Compétences et expérience

- Aviation civile et défense
- Énergie/services publics
- Gouvernement (Réglementation et loi)
- Télécommunications

Investissement à risque 1 633 316 \$

M. Burney est conseiller stratégique principal au sein de Norton Rose S.E.N.C.R.L., s.r.l. (cabinet d'avocats) et a été président du conseil de Canwest Global Communications Corp. jusqu'au 27 octobre 2010. Il a été président et chef de la direction de CAE Inc. (technologie) d'octobre 1999 à août 2004 et président du conseil et chef de la direction de Bell Canada International Inc. (communications) de 1993 à 1999. M. Burney a été administrateur principal de Shell Canada Limitée (pétrole et gaz) d'avril 2001 à mai 2007. M. Burney a occupé divers postes au sein du Service extérieur canadien, dont celui d'ambassadeur du Canada aux États-Unis de 1989 à 1993. De 1987 à 1989, il a été chef de cabinet du premier ministre et a participé directement à la négociation de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. En 1992, M. Burney a obtenu le Prix pour services insignes de la fonction publique du Canada. Il a été nommé Officier de l'Ordre du Canada en 1993. Il est de plus professeur invité et agrégé supérieur de recherche à la Carleton University et Senior Research Fellow du Canadian Defence and Foreign Affairs Institute. M. Burney est devenu membre du conseil consultatif de Paradigm Capital Inc. en mai 2011 et membre du conseil d'administration de l'Hôpital d'Ottawa en novembre 2011.

M. Burney s'est vu décerner des doctorats honorifiques en droit de la Lakehead University, de la Queen's University, de l'Université Wilfrid Laurier, de la Carleton University et de la University of Windsor. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé et d'une maîtrise ès arts de la Queen's University.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2011		
Conseil d'administration	7/7	(100 %)	
Comité d'audit	7/7	(100 %)	
Comité de la gouvernance	3/3	(100 %)	
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
Garda World Consulting and Investigation/Global Risks Group (division de Corporation de sécurité Garda World)	Bourse de Toronto (TSX)	Conseil consultatif international (président)	
Titres de TransCanada détenus	2012	2011	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions ordinaires	4 606	4 418	oui
UAD	34 770	31 395	

Canwest Global Communications Corp. (Canwest) s'est volontairement prévalu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) et a obtenu une ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (division commerciale) afin d'introduire une instance le 6 octobre 2009. Bien qu'aucune interdiction d'opérations n'ait été émise, les actions de Canwest ont été radiées par la TSX après le dépôt et ont commencé à être négociées à la Bourse de croissance TSX. Canwest s'est affranchie de la protection de la LACC, et Postmedia Network a acquis ses activités de presse écrite le 13 juillet 2010, tandis que Shaw Communications Inc. a acquis ses activités de presse électronique le 27 octobre 2010. M. Burney a cessé d'être administrateur de Canwest le 27 octobre 2010.



E. Linn Draper

70 ANS, LAMPASAS (TEXAS) ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2005

Indépendant

Compétences et expérience

- Ingénierie
- Exploitation et SSE
- Organisation et direction
- Énergie/services publics

Investissement à risque 1 717 811 \$

M. Draper est administrateur de sociétés. Il a quitté le poste de président du conseil, président et chef de la direction d'American Electric Power Co., Inc., établie à Columbus (Ohio), en 2004, poste qu'il occupait depuis avril 1992. En outre, il a été président d'Ohio Valley Electric Corporation et d'Indiana-Kentucky Electric Corporation de 2002 à 2004. Auparavant, il a été président du conseil, président et chef de la direction de Gulf States Utilities Company, de Beaumont (Texas) de 1987 à 1992.

M. Draper est titulaire d'un baccalauréat en génie chimique de la Rice University et d'un doctorat en science nucléaire et en génie de la Cornell University.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2011		
Conseil d'administration	7/7	(100 %)	
Comité d'audit	7/7	(100 %)	
Comité santé, sécurité et environnement (président)	3/3	(100 %)	
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
Alliance Data Systems Corporation	NYSE	Rémunération (président)	
Alpha Natural Resources, Inc.	NYSE	Rémunération (président) Sécurité, santé, environnement et durabilité	
NorthWestern Corporation (fait affaire sous la dénomination de NorthWestern Energy) (président du conseil non-membre de la direction)	NYSE	–	
Titres de TransCanada détenus	2012	2011	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions ordinaires	–	–	oui
UAD	41 413	34 919	



L'Hon. Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r.

68 ANS, QUÉBEC (QUÉBEC) CANADA | ADMINISTRATRICE DEPUIS 2002

Indépendante

Compétences et expérience

- Droit
- Gouvernance
- Gouvernement (réglementation)

Investissement à risque 1 943 504 \$

M^{me} Gauthier est associée principale chez Stein Monast S.E.N.C.R.L. (cabinet d'avocats). Outre les postes d'administratrice qu'elle occupe au sein d'entités ouvertes, M^{me} Gauthier est également administratrice de Care Canada et de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec. Elle œuvre au sein de la profession juridique depuis 1967. Elle est ex-présidente, Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, ex-présidente, Fondation de la Maison Michel Sarrazin et ex-administratrice de l'Institut québécois des Hautes Études Internationales (Université Laval). M^{me} Gauthier a été nommée Officier de l'Ordre du Canada en 1991.

M^{me} Gauthier est titulaire d'un baccalauréat ès arts du Collège Jésus-Marie de Sillery, d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval, d'une maîtrise en droit des affaires (propriété intellectuelle) de l'Université Laval et d'un certificat pour un trimestre sur la médiation de la Harvard Law School.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2011		
Conseil d'administration	7/7	(100 %)	
Comité santé, sécurité et environnement	3/3	(100 %)	
Comité des ressources humaines	5/5	(100 %)	
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
Metro Inc.	TSX	Gouvernance et mises en candidature Ressources humaines	
Banque Royale du Canada	TSX, NYSE	Gouvernance et affaires publiques Ressources humaines	
Titres de TransCanada détenus	2012	2011	Respecte les lignes directrices relatives à la propriété d'actions
Actions ordinaires	2 000	2 000	oui
UAD	44 854	40 260	



Russell K. Girling

49 ANS, CALGARY (ALBERTA) CANADA | CHEF DE LA DIRECTION, ADMINISTRATEUR DEPUIS 2010

Non indépendant (président et chef de la direction de TransCanada)

Investissement à risque 3 371 370 \$

M. Girling est président et chef de la direction de TransCanada et de TCPL depuis le 1^{er} juillet 2010. Avant sa nomination, il a occupé les postes de chef de l'exploitation du 17 juillet 2009 au 30 juin 2010, et de président, Pipelines du 1^{er} juin 2006 au 30 juin 2010. Auparavant, M. Girling a été chef des finances et vice-président directeur, Expansion de l'entreprise de TransCanada jusqu'au 31 mai 2006 et vice-président directeur, Énergie de 1995 jusqu'à sa nomination à titre de chef des finances en 1999. M. Girling a occupé divers autres postes de direction depuis son arrivée à TransCanada en 1994. Avant d'entrer au service de TransCanada, M. Girling a occupé plusieurs postes en marketing et en gestion au sein de Suncor Inc., de Northridge Petroleum Marketing et de Dome Petroleum.

M. Girling est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires en finance de la University of Calgary.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2011		
Conseil d'administration	7/7	(100 %)	
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
Agrium Inc.	TSX, NYSE	Audit Ressources humaines	
Titres de TransCanada détenus	2012	2011	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions ordinaires	81 277	54 747	oui (pour les hauts dirigeants)
UAD	–	–	

À titre de président et chef de la direction et de membre de la direction de TransCanada, M. Girling n'est membre d'aucun comité du conseil mais est invité à assister aux réunions des comités, au besoin.



S. Barry Jackson

59 ANS, CALGARY (ALBERTA) CANADA | PRÉSIDENT DU CONSEIL, ADMINISTRATEUR DEPUIS 2002

Indépendant

Compétences et expérience

- Ingénierie
- Pétrole et gaz/services publics
- Exploitation et SSE
- Organisation et direction

Investissement à risque 4 810 187 \$

M. Jackson est administrateur de sociétés. Il est actuellement président du conseil d'administration de TransCanada Corporation et administrateur de Nexen Inc. et de WestJet Airlines Ltd. Il a été administrateur de Cordero Energy de 2005 à 2008. Il a également été administrateur d'ENMAX Corporation de 1999 à 2002 et de Ressources Gulf Canada Ltée de 2000 à 2001. Il a été président du conseil de Resolute Energy Inc. (pétrole et gaz) de 2002 à 2005 et président du conseil de Deer Creek Energy Limited (pétrole et gaz) de 2001 à 2005. M. Jackson a été président et chef de la direction de Crestar Energy Inc. (pétrole et gaz) de 1993 à 2000. Il a occupé des postes de haute direction au sein du secteur pétrolier et gazier depuis 1974. Il a été président du conseil de l'Association canadienne des producteurs pétroliers en 1997.

M. Jackson est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en ingénierie de la University of Calgary.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2011	
Conseil d'administration (président)	6/7	(86 %)
Comité de la gouvernance	3/3	(100 %)
Comité des ressources humaines	5/5	(100 %)

Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil
Nexen Inc.	TSX, NYSE	Rémunération Gouvernance (président) Finance
WestJet Airlines Ltd.	TSX	Ressources humaines et rémunération Santé, sécurité et environnement (président)

Titres de TransCanada détenus	2012	2011	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions ordinaires	39 000	39 000	oui
UAD	76 964	63 780	

M. Jackson est membre votant du comité des ressources humaines et du comité de la gouvernance mais il n'est pas membre du comité d'audit ou du comité santé, sécurité et environnement étant donné que le conseil convoque des réunions simultanées de chaque comité afin de donner à chaque comité plus de temps pour se concentrer sur ses responsabilités.



Paul L. Joskow

64 ANS, NEW YORK (NEW YORK) ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2004

Indépendant

Compétences et expérience

- Comptabilité et finance
- Gouvernance (Droit)
- Économie
- Gouvernement (Réglementation)
- Énergie/services publics

Investissement à risque 1 284 055 \$

M. Joskow est économiste et président de la Alfred P. Sloan Foundation. Il est professeur d'économie émérite du Massachusetts Institute of Technology (MIT), où il enseigne depuis 1972. M. Joskow a été directeur de la faculté des sciences économiques du MIT de 1994 à 1998 et directeur du Center for Energy and Environmental Policy Research du MIT de 1999 à 2007. Il œuvre dans le secteur des sciences économiques à titre de professeur, de chercheur et de consultant depuis 1972 et a occupé divers postes à la Harvard University, à la Stanford University et à l'Université de Paris en plus du MIT. M. Joskow a été administrateur du New England Electric System de 1987 à 2000, de National Grid plc d'avril 2000 au 31 juillet 2007 et de State Farm Indemnity Company de 1991 à 2002. Il est administrateur d'Exelon Corporation depuis juillet 2007 et fiduciaire de Putnam Mutual Funds depuis octobre 1997. Il a été président du Yale University Council jusqu'au 1^{er} juillet 2006 et a siégé au conseil d'administration du Whitehead Institute of Biological Research jusqu'en février 2005. Il est actuellement membre du conseil de supervision du Boston Symphony Orchestra et fiduciaire de la Yale University.

M. Joskow est titulaire d'un baccalauréat ès arts avec distinction en sciences économiques de la Cornell University, d'une maîtrise en philosophie des sciences économiques de la Yale University et d'un doctorat en sciences économiques de la Yale University.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2011		
Conseil d'administration	7/7	(100 %)	
Comité d'audit	7/7	(100 %)	
Comité de la gouvernance	3/3	(100 %)	
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
Exelon Corporation	NYSE	Audit Supervision de la livraison d'énergie Surveillance des risques	
Putnam Mutual Funds (fiduciaire)	–	Courtage (président) Contrats Supervision des investissements	
Titres de TransCanada détenus	2012	2011	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions ordinaires	5 000	5 000	oui
UAD	25 956	22 993	



John A. MacNaughton, C.M.

66 ANS, TORONTO (ONTARIO) CANADA | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2006

Indépendant

Compétences et expérience

- Comptabilité et finance
- Organisation et direction
- Services bancaires d'investissement/Gestion

Investissement à risque 3 314 750 \$

M. MacNaughton est administrateur de sociétés. Il est président du conseil de la Banque de développement du Canada, fiduciaire du Réseau universitaire de santé (centre d'études des sciences de la santé), président du comité de sélection indépendant de l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada et membre du Comité consultatif sur la Fonction publique nommé par le premier ministre. Il a été administrateur de Corporation Nortel Networks (technologie) de 2005 à septembre 2010 et président du conseil de CNSX Markets Inc. (auparavant Canadian Trading and Quotation System Inc.) (bourse) de 2006 à juillet 2010. Il a été président et chef de la direction fondateur de L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, société d'État créée en vertu d'une loi du Parlement pour investir l'actif du Régime de pensions du Canada, de 1999 à 2005. Il a été président de Nesbitt Burns Inc., division de services bancaires d'investissement de la Banque de Montréal, de 1994 à 1999. Il est membre de l'Ordre du Canada et détient le titre IAS.A à titre d'administrateur accrédité de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M. MacNaughton est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de la University of Western Ontario.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2011		
Conseil d'administration	7/7	(100 %)	
Comité d'audit	7/7	(100 %)	
Comité de la gouvernance (président)	3/3	(100 %)	
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
–	–	–	
Titres de TransCanada détenus	2012	2011	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions ordinaires	50 000	50 000	oui
UAD	29 912	26 730	

Corporation Nortel Networks Limitée était la principale filiale en exploitation de Corporation Nortel Networks (collectivement appelée Nortel). M. MacNaughton est devenu administrateur de Nortel le 29 juin 2005. Nortel a fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations visant les membres de la direction le 10 avril 2006 délivrée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et d'autres autorités de réglementation en valeurs mobilières provinciales, qui concernait un retard dans le dépôt de certains états financiers de 2005 de Nortel. L'ordonnance a été levée par la CVMO le 8 juin 2006 et par les autres autorités de réglementation en valeurs mobilières provinciales peu après. Le 14 janvier 2009, Nortel et certaines de ses filiales canadiennes ont demandé la protection contre les créanciers prévue par la LACC. Les procédures de protection contre les créanciers liées à ce dépôt sont en cours.



Paula Rosput Reynolds

55 ANS, SEATTLE (WASHINGTON) ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATRICE DEPUIS 2011

Indépendante

Compétences et expérience

- Économie
- Organisation et direction
- Gestion du risque
- Assurance
- Énergie/services publics

Investissement à risque 117 554 \$

M^{me} Reynolds est présidente et chef de la direction de PreferWest, LLC (groupe consultatif sur les affaires) depuis octobre 2009. Elle a été vice-présidente du conseil et chef de la restructuration d'American International Group Inc. (assurance et services financiers) d'octobre 2008 à septembre 2009; elle faisait partie de l'équipe qui a été nommée au cours de la crise financière mondiale. Auparavant, elle a été présidente et chef de la direction de Safeco Corporation (assurance) jusqu'à l'acquisition de cette société par Liberty Mutual Group en septembre 2008. Elle a aussi été présidente du conseil, présidente et chef de la direction d'AGL Resources Inc. (société de portefeuille de services énergétiques) d'août 2000 à janvier 2006.

M^{me} Reynolds a été chef de la direction et présidente et chef de l'exploitation d'Atlanta Gas Light Company, filiale en propriété exclusive d'AGL Resources Inc. Auparavant, elle a aussi été présidente et chef de la direction de Duke North America, filiale de Duke Energy Corporation, et présidente de PanEnergy Power Services Inc. Auparavant, elle a été vice-présidente principale de Pacific Gas Transmission Company (pipeline de gaz naturel), société devancière de Gas Transmission Northwest LLC, filiale de TransCanada.

Elle est administratrice d'Anadarko Petroleum Corporation, de Delta Air Lines, Inc. et de BAE Systems plc.

M^{me} Reynolds est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie, avec distinction, de Wellesley College.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2011		
Conseil d'administration	1/1	(100 %)	
Comité santé, sécurité et environnement	–		
Comité des ressources humaines	–		
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
Anadarko Petroleum Corporation	NYSE	Audit Mises en candidature et gouvernance	
Delta Air Lines, Inc.	NYSE	Audit Gouvernance	
BAE Systems plc	London Stock Exchange (LSE) Certificat américain d'actions étrangères (ADR) (NYSE)	Audit	
Titres de TransCanada détenus	2012	2011	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions ordinaires	2 500	2 500	non – a jusqu'au 30 novembre 2016
UAD	334	330	pour respecter les exigences



W. Thomas Stephens

69 ANS, GREENWOOD VILLAGE (COLORADO) ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2007 ET DE 2000 À 2005

Indépendant

Compétences et expérience

- Construction et produits commerciaux
- Foresterie
- Ingénierie
- Exploitation et SSE
- Organisation et direction

Investissement à risque 683 300 \$

M. Stephens est administrateur de sociétés. Il a été président du conseil et chef de la direction de Boise Cascade, LLC (papier, produits forestiers et terrains forestiers exploitables) de novembre 2004 à novembre 2008 et administrateur de Boise Inc. de 2008 à avril 2010. Il a été président et chef de la direction de MacMillan Bloedel Limited (produits forestiers) d'octobre 1997 à octobre 1999 et président du conseil et chef de la direction de Johns Manville Corporation (produits de construction) de 1986 à 1996. Il travaille dans le secteur de la foresterie et des matériaux de construction depuis 1956.

M. Stephens est titulaire d'une maîtrise ès sciences en ingénierie industrielle de la University of Arkansas.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2011		
Conseil d'administration	7/7	(100 %)	
Comité santé, sécurité et environnement	3/3	(100 %)	
Comité des ressources humaines (président)	5/5	(100 %)	
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
Putnam Mutual Funds (fiduciaire)	–	Contrats	
Titres de TransCanada détenus	2012	2011	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions ordinaires	1 800	1 800	oui
UAD	14 673	11 576	



D. Michael G. Stewart

60 ANS, CALGARY (ALBERTA) CANADA | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2006

Indépendant

Compétences et expérience

- Géologie
- Pétrole et gaz/services publics
- Exploitation et SSE
- Organisation et direction

Investissement à risque 1 246 474 \$

M. Stewart est administrateur de sociétés. Il a été administrateur d'Orleans Energy Ltd. (pétrole et gaz) d'octobre 2008 à décembre 2010; administrateur de Pengrowth Corporation (administrateur de Pengrowth Energy Trust) d'octobre 2006 à décembre 2010; administrateur de Canadian Energy Services Inc. (commandité de Canadian Energy Services L.P.) de janvier 2006 à décembre 2009; président du conseil et fiduciaire d'Esprit Energy Trust (pétrole et gaz) d'août 2004 à octobre 2006 et administrateur de Creststreet Power & Income General Partner Limited (commandité de Creststreet Power & Income Fund L.P.) (énergie éolienne) de décembre 2003 à février 2006. M. Stewart a occupé divers postes de haute direction au sein de Westcoast Energy Inc. (infrastructure énergétique, services et services publics) de septembre 1993 à mars 2002, y compris le poste de vice-président directeur, Expansion des affaires. Il œuvre dans le secteur canadien de l'énergie depuis plus de 38 ans. Il est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists de l'Alberta.

M. Stewart est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (géosciences) avec mention très honorable de la Queen's University.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2011		
Conseil d'administration	7/7	(100 %)	
Comité d'audit	7/7	(100 %)	
Comité de la gouvernance	2/2	(100 %)	
Comité santé, sécurité et environnement	1/1	(100 %)	
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
C&C Energia Ltd.	TSX	Audit (président) Rémunération Gouvernance (président)	
Canadian Energy Services & Technology Corp.	TSX	Audit (président)	
Pengrowth Energy Corporation	TSX, NYSE	Rémunération (président) Santé, sécurité et environnement Exploitation Réserves	
Titres de TransCanada détenus	2012	2011	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions ordinaires	13 801	13 247	oui
UAD	16 249	13 612	



Richard (Rick) E. Waugh

64 ANS, TORONTO (ONTARIO) CANADA | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2012

Indépendant

Compétences et expérience

- Banque
- Organisation et direction
- Marchés internationaux

Investissement à risque 803 468 \$

M. Waugh a été président et chef de la direction et administrateur de La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia) depuis le 25 mars 2003. Il a occupé des postes de plus en plus importants à la Banque Scotia depuis qu'il a commencé sa carrière comme employé de succursale en 1970 et, en 1985, il a été muté à New York à titre de plus haut dirigeant de la Banque Scotia aux États-Unis. Par la suite, il a été vice-président, Clientèle grandes entreprises de 1995 à 1998 et vice-président, Opérations internationales et Gestion de patrimoine de 1998 à 2003.

M. Waugh est membre du Conseil canadien des chefs d'entreprises. Il siège au conseil d'administration de l'International Monetary Conference (IMC), dont il est actuellement le président. Il est aussi vice-président du conseil de l'Institut de finances internationales (IFI). M. Waugh est membre du Council of the Americas et il fait partie du comité consultatif international du président du conseil pour la Americas Society.

Il siège au conseil d'administration de Catalyst Inc. et est président du comité consultatif de Catalyst Canada. De plus, il est membre du conseil consultatif de la Schulich School of Business de la York University, de la Guanghua School of Management de la Peking University et du Musée canadien des droits de la personne. M. Waugh participe depuis longtemps à plusieurs organisations philanthropiques, notamment Centraide de la région de Toronto, dont il a présidé la campagne en 2006. Il est aussi membre du conseil de la Fondation pour la recherche scientifique sur la SP de la Société canadienne de la sclérose en plaques. M. Waugh est administrateur de l'hôpital St. Michaels et a été coprésident de la campagne de financement de l'hôpital qui vise à construire le Li Ka Shing Knowledge Institute.

M. Waugh est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec distinction) de l'Université du Manitoba et d'une maîtrise en administration des affaires de la York University. Il est Fellow de l'Institut des banquiers canadiens et est titulaire de doctorats honorifiques en droit de la York University et de la Assumption University.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2011		
Conseil d'administration	–		
Comité de la gouvernance	–		
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
La Banque de Nouvelle-Écosse	TSX, NYSE	Direction et risque	
Titres de TransCanada détenus	2012	2011	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions ordinaires	19 370	–	oui
Unités d'actions différées (UAD)	–	–	

CANDIDATS SIÉGEANT ENSEMBLE À D'AUTRES CONSEILS

Certains des candidats à un poste d'administrateur siègent ensemble à d'autres conseils.

M. Stephens et M. Joskow siègent ensemble au conseil des fiduciaires de Putnam Mutual Funds. M. O'Brien, qui quittera le conseil le 27 avril 2012, siège avec M^{me} Gauthier au conseil de la Banque Royale du Canada et à son comité de gouvernance et des affaires publiques.

Le conseil estime que ces appartenances communes à un conseil ne nuit pas à la capacité qu'ont ces administrateurs d'exercer un jugement indépendant à titre de membre du conseil de TransCanada.

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

Nous nous attendons à ce que les administrateurs accordent beaucoup d'importance à leur rôle et à leurs responsabilités en siégeant à notre conseil. Le tableau ci-dessous indique la présence des administrateurs aux réunions en 2011.

Le conseil a aussi tenu deux séances stratégiques et une réunion de planification stratégique de deux jours en 2011 et tous les administrateurs ont assisté à ces séances.

	Conseil d'administration		Comités du conseil								Présence globale
			Audit		Gouvernance		Santé, sécurité et environnement		Ressources humaines		
	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	%
Kevin E. Benson	7/7	100	7/7	100	3/3	100	–	–	–	–	100
Derek H. Burney	7/7	100	7/7	100	3/3	100	–	–	–	–	100
Wendy K. Dobson	7/7	100	–	–	–	–	3/3	100	5/5	100	100
E. Linn Draper	7/7	100	7/7	100	–	–	3/3	100	–	–	100
Paule Gauthier	7/7	100	–	–	–	–	3/3	100	5/5	100	100
Russell K. Girling	7/7	100	–	–	3/3	100	–	–	5/5	100	100
Kerry Hawkins (s'est retiré le 29 avril 2011)	2/2	100	–	–	–	–	2/2	100	2/2	100	100
S. Barry Jackson	6/7	86	–	–	3/3	100	–	–	5/5	100	93
Paul L. Joskow	7/7	100	7/7	100	3/3	100	–	–	–	–	100
John A. MacNaughton	7/7	100	7/7	100	3/3	100	–	–	–	–	100
David P. O'Brien	7/7	100	–	–	3/3	100	–	–	5/5	100	100
Paula Rospit Reynolds (s'est jointe au conseil le 30 novembre 2011)	1/1	100	–	–	–	–	–	–	–	–	100
W. Thomas Stephens	7/7	100	–	–	–	–	3/3	100	5/5	100	100
D. Michael G. Stewart	7/7	100	7/7	100	2/2	100	1/1	100	–	–	100
Richard E. Waugh (s'est joint au conseil le 1 ^{er} février 2012)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Notes

- M^{me} Dobson et M. O'Brien se retireront du conseil le 27 avril 2012.
- M. Girling n'est membre d'aucun comité du conseil, mais il est invité à assister aux réunions des comités, au besoin.
- M. Stewart a quitté le comité de la gouvernance et est devenu membre du comité santé, sécurité et environnement le 29 avril 2011.

Gouvernance

Nous croyons qu'une solide gouvernance améliore le rendement de l'entreprise et profite à toutes les parties intéressées.

La présente section aborde notre approche de la gouvernance et décrit notre conseil d'administration et la façon dont il fonctionne.

À propos de nos pratiques en matière de gouvernance

Notre conseil et notre équipe de direction se sont engagés à appliquer les normes les plus élevées de conduite éthique et de gouvernance.

TransCanada est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (la TSX) et de la New York Stock Exchange (la NYSE) et nous reconnaissons et respectons les règles et les règlements tant du Canada que des États-Unis.

Nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux lignes directrices canadiennes en matière de gouvernance, ce qui comprend les règles relatives à la gouvernance des autorités canadiennes en valeurs mobilières (les ACVM) :

- *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (règles canadiennes sur les comités d'audit);
- *Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance*;
- *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (le Règlement 58-101).

Nous nous conformons également aux normes d'inscription en matière de gouvernance de la NYSE et aux règles relatives à la gouvernance de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la SEC) qui s'appliquent aux émetteurs fermés étrangers.

Nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux normes de la NYSE visant les sociétés des États-Unis à tous les égards importants, hormis tel qu'il est résumé sur notre site Web (www.transcanada.com). À titre de société non américaine, nous ne sommes pas tenus de nous conformer à la plupart des normes d'inscription en matière de gouvernance de la NYSE. À titre d'émetteur fermé étranger, cependant, nous devons indiquer comment nos pratiques en matière de gouvernance diffèrent de celles qui sont suivies par les sociétés américaines assujetties aux normes de la NYSE.

Nous comparons nos politiques et nos procédures à celles des principales sociétés nord-américaines afin d'évaluer nos normes et nous adoptons les meilleures pratiques, tel qu'il est approprié. Certaines de nos meilleures pratiques s'inspirent des règles de la NYSE et sont conformes aux règles applicables adoptées par la SEC pour satisfaire aux exigences de la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* (la Loi Sarbanes-Oxley) et de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*.

OÙ TROUVER QUOI

> À propos de nos pratiques en matière de gouvernance	23
Caractéristiques du conseil	24
Philosophie en matière de gouvernance	26
Rôle et responsabilités du conseil	28
Orientation et formation	33
Assurer l'efficacité	35
Renouvellement du conseil	36
Communication avec le conseil	38
Propositions d'actionnaires	38
Comités du conseil	38

CARACTÉRISTIQUES DU CONSEIL

Les caractéristiques de notre conseil et de ses membres révèlent de solides principes de gouvernance :

- un président indépendant, non membre de la direction;
- un nombre d'administrateurs assurant l'efficacité, dont tous sauf un sont indépendants;
- des administrateurs bien informés et expérimentés qui s'assurent que nous préconisons un comportement éthique dans l'ensemble de TransCanada;
- des administrateurs compétents qui peuvent apporter une contribution significative au conseil et à l'expansion de notre entreprise;
- des exigences importantes relatives à la propriété d'actions afin d'harmoniser les intérêts des administrateurs avec ceux de nos actionnaires;
- des évaluations annuelles de l'efficacité du conseil, des comités et des administrateurs.

Taille et composition

Les statuts de TransCanada stipulent que le conseil doit compter de 10 à 20 administrateurs.

Nous croyons que notre conseil doit être constitué d'administrateurs compétents et bien informés. Cela comprend des administrateurs ayant une expérience directe des secteurs pétrolier et gazier, des pipelines et de l'énergie.

Indépendance

Un conseil indépendant est un principe fondamental de la gouvernance. Nous croyons que la majorité de nos administrateurs doivent être *indépendants* au sens attribué au terme « indépendance » dans le Règlement 58-101 et conformément aux critères d'indépendance des règlements de la SEC et des règles de la NYSE.

Le comité de la gouvernance et le conseil examinent l'indépendance de tous les membres du conseil et des candidats à un poste d'administrateur par rapport à ces critères une fois par année. Ils examinent également les relations familiales et les associations possibles avec des sociétés qui ont des liens avec TransCanada lorsqu'ils examinent l'indépendance des administrateurs.

Le conseil a établi que tous les candidats à un poste d'administrateur sont indépendants, sauf M. Girling en raison de son rôle à titre de président et chef de la direction. Aucun des administrateurs n'a de relation importante directe ou indirecte avec TransCanada dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance de leur jugement.

Président du conseil indépendant

Le président est nommé par le conseil et n'est pas membre de la direction. Nous avons des postes distincts de président du conseil et de chef de la direction depuis notre constitution en société en 2003 (et au sein de notre société devancière depuis 1994).

M. Jackson siège à titre de président du conseil non membre de la direction indépendant depuis le 30 avril 2005.

En 2011, les administrateurs indépendants se sont réunis séparément avant et après chaque réunion régulière du conseil. Tous les administrateurs sont disposés à rencontrer la direction au besoin.

Conseil indépendant

Le conseil et chacun de ses quatre comités permanents peuvent retenir les services de conseillers indépendants pour les aider à s'acquitter de leurs fonctions et de leurs responsabilités.

Appartenance à d'autres conseils

En date de 2012, nos administrateurs ne peuvent siéger à plus de six conseils de sociétés ouvertes afin que nous n'ayons pas d'interrelation ou d'interdépendance qui entrerait en conflit avec l'indépendance d'un administrateur ou qui nuirait à l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités pour notre conseil. Nous discutons du temps à consacrer ainsi que des fonctions et des responsabilités avec tous les candidats afin qu'ils comprennent bien le rôle des administrateurs ainsi que nos attentes à leur égard. Le comité de la gouvernance surveille les relations des administrateurs pour s'assurer que leurs associations commerciales ne nuisent pas à leur rôle à titre d'administrateur de TransCanada ou au rendement du conseil dans son ensemble.

Selon le conseil, il est important qu'il soit composé d'administrateurs compétents et bien informés. Par conséquent, en raison de la nature spécialisée du secteur d'activité, certains des candidats à un poste d'administrateur sont associés à des sociétés, ou siègent au conseil de sociétés, qui expédient du gaz naturel ou du pétrole brut sur nos réseaux de pipelines. À titre de transporteur réglementé au Canada et aux États-Unis, nous ne pouvons refuser des services de transport à un expéditeur solvable. Le comité de la gouvernance surveille les relations entre les administrateurs afin de garantir que les associations commerciales ne nuisent pas au rendement du conseil.

Si un administrateur déclare avoir un intérêt dans un contrat important ou une opération importante devant être examiné par le conseil, l'administrateur quitte la réunion pendant les débats et le vote sur la question.

Voir les profils des administrateurs à compter de la page 10 pour connaître les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels chaque candidat à un poste d'administrateur siège.

PHILOSOPHIE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

TransCanada estime qu'une gouvernance efficace améliore le rendement de l'entreprise et profite à tous les actionnaires. Nous croyons que l'honnêteté et l'intégrité sont vitales pour garantir une bonne gouvernance.

Le conseil a adopté officiellement les lignes directrices relatives à la gouvernance recommandées par le comité de la gouvernance. Ces lignes directrices portent sur la structure et la composition du conseil et de ses comités et clarifient les responsabilités du conseil et de la direction.

Code d'éthique des affaires

Nos codes d'éthique des affaires intègrent des principes de bonne conduite et de comportement éthique et responsable afin de guider nos décisions et nos actions ainsi que la façon dont nous dirigeons notre entreprise.

Nous avons un code pour les employés (y compris notre chef de la direction, notre chef des finances et notre contrôleur) et un autre pour les administrateurs. Les codes s'appliquent à la fois à TransCanada et à TCPL et font l'objet d'une attestation chaque année de tous les employés et administrateurs.

Les employés sont tenus de signaler tout comportement inhabituel ou toute violation soupçonnée du code immédiatement. Ils peuvent faire part d'une préoccupation à leur superviseur, à la conformité, à l'audit interne, à leur coordonnateur de la conformité, au palier supérieur de direction ou à notre ligne d'aide pour l'éthique. La ligne d'aide permet aux employés, aux entrepreneurs, aux consultants et au public de faire part d'une préoccupation au sujet d'irrégularités comptables perçues, de violations juridiques ou éthiques ou d'autres manquements soupçonnés au code d'éthique des affaires, confidentiellement et anonymement. Nous publions le numéro de téléphone sur notre site web et sur l'intranet de nos employés ainsi que dans notre rapport annuel.

L'audit interne s'occupe de la plupart des enquêtes, y compris les préoccupations au sujet des administrateurs et de la haute direction. Les professionnels des ressources humaines s'occupent des préoccupations concernant les ressources humaines, par exemple le harcèlement.

Notre politique interdit rigoureusement les représailles contre quiconque fait part, de bonne foi, d'une préoccupation ou dépose une plainte concernant l'éthique. Le comité d'audit surveille la conformité aux codes et signale les violations au conseil.

Le comité d'audit a établi des procédures pour la réception des plaintes, leur examen, l'établissement d'une ligne de conduite et la conservation des renseignements dans les dossiers. Il supervise également le fonctionnement de la ligne d'aide pour l'éthique dans le cadre de ses responsabilités.

Toute dérogation aux codes par nos hauts dirigeants ou nos administrateurs doit être approuvée par le conseil, ou le comité du conseil approprié, et divulguée. Il n'y a pas eu de dérogation importante aux codes en 2011.

Les codes sont affichés sur notre site web (www.transcanada.com).

Conflits d'intérêts

Les codes d'éthique des affaires couvrent de nombreux conflits d'intérêts éventuels. En 2011, le conseil s'est penché plus particulièrement sur les conflits visant la société qui pourraient découler de la participation à des organismes sans but lucratif et à l'exploitation des membres de notre groupe.

Siéger à d'autres conseils

Le conseil s'est demandé si le fait que des administrateurs siègent au conseil d'organismes sans but lucratif crée un conflit éventuel. Le conseil a examiné ces relations et a conclu qu'elles ne nuisent pas à la capacité d'un administrateur d'agir dans notre intérêt.

Membres du groupe

Le conseil surveille étroitement les relations entre TransCanada et les membres du groupe afin d'éviter des conflits d'intérêts éventuels. Cela comprend notre relation avec TC PipeLines, LP, société en commandite maîtresse inscrite à la cote de la NYSE.

Le code d'éthique des affaires des employés a été modifié en 2011 afin d'exiger que les employés obtiennent un consentement avant d'accepter un poste d'administrateur au sein d'une entité qui n'est pas membre du groupe. Le chef de la direction et les vice-présidents directeurs (notre *équipe de haute direction*) doivent obtenir le consentement du comité de la gouvernance. Tous les autres employés doivent obtenir le consentement de leur supérieur immédiat.

Vote à la majorité

Nous avons une politique relative au vote à la majorité pour l'élection d'un nouveau conseil lorsque le nombre de candidats à un poste d'administrateur est le même que le nombre de postes d'administrateur à combler. Si un candidat à un poste d'administrateur fait l'objet d'« abstentions » exprimées par procuration avant l'assemblée qui totalisent plus que 5 % de l'ensemble des voix exprimées par procuration, nous tenons un scrutin secret pour tous les administrateurs. Si un administrateur reçoit davantage d'« abstentions » que de voix « pour » son élection lors de la tenue de ce scrutin secret, l'administrateur est tenu de remettre sa démission au conseil. Nous nous attendons à ce que le conseil accepte la démission dans les 90 jours, en l'absence de circonstances atténuantes.

La présente politique ne s'applique pas dans le cas d'une course aux procurations pour l'élection des administrateurs.

Le conseil peut combler la vacance, tel qu'il est décrit dans nos règlements administratifs et conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Propriété d'actions

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions pour nos administrateurs et nos hauts dirigeants afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires. Les niveaux de propriété sont importants et tant les administrateurs que les hauts dirigeants doivent satisfaire aux exigences dans les cinq ans de l'acceptation de leur poste.

Voir les pages 50 et 65 pour de plus amples renseignements.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL

Le conseil a pour principales responsabilités de favoriser le succès à long terme de TransCanada et de superviser nos affaires commerciales et notre gestion ainsi que d'agir honnêtement et de bonne foi dans l'intérêt de la Société.

Le principal objectif du conseil consiste à promouvoir l'intérêt de TransCanada afin de maximiser la valeur à long terme pour les actionnaires et d'améliorer les rendements pour les parties intéressées.

Le conseil conserve des fonctions et des responsabilités clés et s'en acquitte et il délègue certaines fonctions à ses quatre comités permanents et d'autres à la direction pour la gestion des affaires quotidiennes de l'entreprise.

Règles et descriptions de poste

Le conseil et chaque comité du conseil ont adopté des règles qui énoncent leurs principales responsabilités.

Ils examinent les règles chaque année afin de s'assurer qu'elles reflètent les faits nouveaux en ce qui concerne la gouvernance et les pratiques en matière d'affaires et approuvent les modifications nécessaires.

Le conseil a aussi élaboré des descriptions de poste pour le président du conseil, pour le président de chacun des comités et pour le chef de la direction.

La charte du conseil décrit :

- la composition et la structure du conseil
- les fonctions et les responsabilités de gestion de nos affaires
- les responsabilités de supervision pour :
 - la direction et les ressources humaines
 - la stratégie et la planification
 - les questions générales et financières
 - la gestion des affaires et des risques, notamment le risque lié à la rémunération
 - les politiques et les procédures
 - le rapport sur la conformité à la réglementation et les communications générales
 - les obligations légales générales, notamment sa capacité de recourir à des conseillers indépendants, au besoin.

Voir l'annexe A qui présente une copie des règles du conseil. Les règles du conseil, les règles des comités et les descriptions de poste pour le président du conseil, le président de chacun des comités et le chef de la direction sont affichées sur notre site web (www.transcanada.com).

Planification stratégique

Nous avons un plan stratégique pluriannuel qui équilibre les risques et les avantages.

Le conseil assure la supervision et l'orientation du processus de planification stratégique afin de garantir que la direction élabore des stratégies commerciales qui appuient notre vision d'être la société d'infrastructure énergétique de premier plan en Amérique du Nord. Nous établissons des objectifs commerciaux annuels afin d'appuyer nos stratégies fondamentales visant l'atteinte de la croissance et la création de valeur pour les actionnaires. Ceux-ci sont établis avec le conseil, qui les approuve chaque année.

Le conseil surveille les progrès réalisés par la direction dans la réalisation du plan stratégique et discute d'une vaste gamme de questions reliées à notre stratégie et aux intérêts de l'entreprise à chaque réunion régulière. La direction fait aussi rapport régulièrement sur notre rendement opérationnel et financier.

Le conseil tient en général une séance d'un jour complet sur la planification stratégique chaque année et des séances sur des questions stratégiques tout au long de l'année. Voir *Présence aux réunions* à la page 22 pour de plus amples renseignements sur les réunions tenues en 2011.

Surveillance des risques

Le comité de la gouvernance surveille nos activités de gestion des risques dans le cadre de ses fonctions. Il surveille les risques commerciaux identifiés à l'aide d'une matrice des risques qui caractérise les risques et en fait part au comité du conseil et aux hauts dirigeants responsables de la surveillance précise de chaque risque. Le comité passe en revue la matrice des risques avec la direction à chaque réunion du comité afin de s'assurer qu'il y a une surveillance appropriée du conseil et des comités conformément à leurs règles et que nous avons en place des programmes de gestion visant à atténuer ces risques. Il recommande aussi au conseil des améliorations à apporter à notre programme et à nos politiques de gestion des risques.

Nous gérons le risque en identifiant les principaux risques commerciaux et en les classant dans six domaines principaux :

- la stratégie de la Société
- la stratégie commerciale et son exécution
- les occasions d'affaires
- les activités commerciales
- l'exploitation physique
- le risque général de la Société (y compris le risque lié à la rémunération).

Tous nos hauts dirigeants participent au processus et doivent rendre compte de l'élaboration de plans et de mesures visant à empêcher que les risques se matérialisent et à minimiser les coûts qui y sont associés.

Le comité d'audit, le comité des ressources humaines et le comité santé, sécurité et environnement assurent la surveillance des risques concernant les finances, les ressources humaines et la rémunération et la sécurité de l'exploitation et l'environnement.

Le comité d'audit supervise le rôle de la direction dans le contrôle de la conformité aux politiques et aux procédures de gestion du risque et l'examen du caractère adéquat de notre gestion du risque financier. Nos stratégies, nos politiques et nos limites relatives à la gestion du risque financier visent à garantir que les risques et les expositions connexes de TransCanada correspondent à nos objectifs commerciaux et à notre tolérance du risque. Les risques sont gérés en respectant les limites qui sont établies ultimement par le conseil, mises en œuvre par les cadres supérieurs et contrôlés par le personnel de gestion du risque et d'audit interne.

Le comité santé, sécurité et environnement contrôle la conformité à notre politique d'entreprise sur la santé, la sécurité et l'environnement au moyen de rapports réguliers de la direction. Nous avons un système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement intégré qui établit un cadre pour la gestion des questions relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement et qui sert à saisir, organiser et consigner nos politiques, nos programmes et nos procédures connexes.

Notre système de gestion pour la santé, la sécurité et l'environnement s'inspire des normes internationales pour les systèmes de gestion de l'environnement, est conforme aux normes consensuelles sectorielles externes et à des programmes réglementaires volontaires et respecte les exigences législatives applicables et divers autres systèmes de gestion interne. Il suit un cycle d'amélioration continue divisé en quatre domaines principaux :

- *la planification* : évaluation du risque et des règlements, objectifs et cibles et structure et responsabilités
- *mise en œuvre* : élaboration et mise en œuvre de programmes, de procédures et de pratiques visant la gestion du risque opérationnel
- *rapports* : gestion des documents et des registres, communication et rapports
- *action* : audit permanent et examen du rendement en ce qui concerne la santé, la sécurité et l'environnement.

Le comité examine le rendement en ce qui concerne la santé, la sécurité et l'environnement en le comparant trimestriellement à des cibles et à des incidents et il met en lumière et examine les plans des programmes et des cibles de rendement pour les années ultérieures. Il reçoit des rapports détaillés sur notre gestion du risque opérationnel, y compris la gouvernance de ces risques, le rendement opérationnel et l'entretien préventif, l'intégrité des pipelines, les questions liées au risque opérationnel et les faits nouveaux législatifs applicables. Le comité reçoit aussi des mises à jour sur des centres d'intérêts particuliers de l'examen de la gestion du risque opérationnel effectué actuellement par la direction.

Voir *Gouvernance relative à la rémunération* à compter de la page 43 pour de plus amples renseignements sur la façon dont nous gérons notre risque lié à la rémunération.

Planification de la relève de la direction

Le comité des ressources humaines supervise la planification de la relève de la direction et est directement responsable de l'élaboration du plan de relève du chef de la direction et de sa présentation au conseil pour discussion. La planification de la relève pour le poste de chef de la direction se déroule sur plusieurs années de sorte que les candidats éventuels peuvent acquérir les compétences et l'expérience nécessaires au rôle. Cela comprend une analyse continue du rendement, des compétences et de l'expérience de chaque candidat éventuel ainsi qu'une évaluation des attributs et des caractéristiques personnels que le comité et le conseil estiment nécessaires pour le rôle.

Le chef de la direction prépare un aperçu des rôles des vice-présidents directeurs, en notant les compétences et l'expertise requises pour chaque poste et les points forts de la personne. Il prépare aussi des plans de perfectionnement pour chacun des hauts dirigeants afin de s'assurer que leur rendement continu est satisfaisant et les présente au comité.

Le comité identifie d'éventuels candidats futurs pour les postes de vice-président directeur en bénéficiant des suggestions du chef de la direction et des ressources humaines. Chaque candidat est évalué en fonction de ses compétences et de son expérience ainsi que des compétences nécessaires à la promotion au niveau de la haute direction. Des occasions de perfectionnement sont aussi identifiées afin que chaque candidat puisse bénéficier d'occasions éducatives, de perfectionnement, de formation et d'expérience de la gestion supplémentaires ou variées.

Le comité passe en revue chaque poste et l'évaluation du rendement ainsi que les compétences des successeurs éventuels au moins une fois par année.

Accès à la direction

Le conseil dispose d'un accès complet à la direction mais donne un préavis raisonnable afin d'éviter de perturber les activités et l'exploitation.

Le conseil encourage l'équipe de haute direction à inviter des gestionnaires clés à assister aux réunions du conseil afin qu'ils puissent partager leur expertise sur des questions spécifiques. Cela permet au conseil de rencontrer des personnes qui ont le potentiel pour assumer plus tard des postes supérieurs, et à ces personnes, de se faire connaître du conseil.

ORIENTATION ET FORMATION

Les nouveaux administrateurs participent à un programme d'orientation qui comprend des séances sur la stratégie de l'entreprise, nos principales questions commerciales et de l'information historique et financière à propos de TransCanada. Ils ont aussi l'occasion de visiter nos installations et le site de nos projets et de rencontrer l'équipe de haute direction et les autres administrateurs.

Nous adaptons les séances à chaque administrateur en fonction de ses besoins et de ses domaines particuliers d'intérêt. Les nouveaux administrateurs rencontrent également le vice-président, Expansion de l'entreprise et stratégie qui leur présente un aperçu de nos différents domaines d'activité et d'exploitation et avec lequel ils discutent de leurs principaux domaines d'intérêt. Des séances d'information sont également tenues à l'intention des nouveaux membres des comités, au besoin.

Les administrateurs reçoivent un manuel de référence qui contient :

- des renseignements au sujet de leurs fonctions et obligations à titre de membre du conseil;
- des renseignements au sujet de nos activités et de notre exploitation;
- des exemplaires des règles du conseil et des comités;
- des exemplaires des documents publics déposés antérieurement;
- des documents provenant des réunions récentes du conseil.

Le comité de la gouvernance passe en revue le programme d'orientation et le manuel chaque année afin de garantir que ceux-ci continuent de répondre à nos besoins et à ceux des nouveaux administrateurs.

La formation continue aide en renforcer la connaissance et la compréhension qu'ont les administrateurs de l'entreprise, du secteur d'activité, de la gouvernance et d'autres questions. Des membres de la haute direction ainsi que des experts externes font des présentations au conseil et à ses comités de temps à autre sur divers sujets liés à l'entreprise, notamment aux modifications des exigences imposées par la loi, les règlements et le secteur. Les administrateurs ont aussi l'occasion de visiter nos installations d'exploitation et le site de nos projets deux fois par année.

Notre programme de 2011 comprenait :

- une visite de notre installation d'hydroélectricité de Vernon (Vermont);
- une visite du site de nos actifs de stockage du gaz au Michigan, notamment la salle de contrôle du champ de captage et l'installation de stabilisation des liquides de Cold Springs 1 et de la station de compression de Blue Lake;
- trois séances sur des questions stratégiques.

Le comité de la gouvernance élabore le programme chaque année en fonction des questions actuelles et nouvelles, des objectifs de l'entreprise et des suggestions des autres membres du conseil.

Nous suggérons aussi des séminaires et des programmes de formation qui peuvent être pertinents et payons les frais d'inscription et de déplacement, s'il y a lieu.

Le tableau ci-dessous donne des renseignements détaillés sur notre programme de formation des administrateurs de 2011 :

2011	Sujet	Présenté/animé par	Présents
14 février	Séance sur les questions stratégiques – Examen du risque opérationnel : le point sur Keystone	Vice-président directeur, Exploitation et projets importants Vice-président, Pipeline Keystone	Tous les administrateurs
13 - 14 juin	Séance de planification stratégique – Stratégie visant à maximiser les rendements pour les actionnaires Perspectives stratégiques pour les infrastructures énergétiques (Canada, États-Unis) Perspectives stratégiques pour les entreprises énergétiques	Vice-président, Expansion de l'entreprise et stratégies	Tous les administrateurs
12 septembre	Séance sur les questions stratégiques – PCGR ÉU	Chef des finances de KPMG	Tous les administrateurs, sauf MM. Jackson et O'Brien
13 septembre	Visite de l'installation d'hydroélectricité de Vernon (Vermont)	Vice-président directeur, Exploitation et projets importants	Tous les administrateurs, sauf MM. Burney et O'Brien
4 - 6 octobre	Visite des installations de stockage du gaz naturel d'ANR au Michigan	Vice-président directeur, Exploitation et projets importants Vice-président, Collectivité, sécurité et environnement	Comité santé, sécurité et environnement
4 - 6 octobre	Réunion annuelle du comité santé, sécurité et environnement conjoint de TransCanada (CSSEC)	Vice-président directeur, Exploitation et projets importants Vice-président, Collectivité, sécurité et environnement Représentants des employés du CSSEC du Canada et des États-Unis	Comité santé, sécurité et environnement
30 novembre	Séance sur les questions stratégiques – pipeline Keystone XL	Vice-président directeur, Exploitation et projets importants Vice-président, Pipeline Keystone	Tous les administrateurs

ASSURER L'EFFICACITÉ

Le comité de la gouvernance évalue le rendement du conseil, des comités du conseil et de chacun des administrateurs chaque année et communique les résultats au conseil. Le président du conseil mène des entrevues individuelles avec chaque administrateur, et chaque comité effectue aussi une autoévaluation dirigée par son président.

Les évaluations sont centrées sur l'efficacité du conseil et de chaque comité et sollicitent des commentaires des administrateurs sur les domaines qui pourraient être améliorés. Les entrevues comprennent des questions sur le rendement personnel et individuel des pairs. Le président du conseil résume les réponses des entrevues et fait rapport sur celles-ci au comité de la gouvernance et au conseil.

Le président du comité de la gouvernance s'entretient avec chaque administrateur au sujet du rendement du président du conseil et présente les résultats au conseil, qui en discute.

Le président du conseil mène aussi des entrevues avec chaque membre de l'équipe de haute direction tous les ans et communique les résultats au conseil.

Le comité de la gouvernance estime que le processus d'entrevue est la façon la plus efficace pour que les administrateurs donnent une rétroaction qui peut ensuite être examinée par l'ensemble du conseil. Le comité surveille aussi les faits nouveaux en matière de gouvernance du conseil et l'évolution des meilleures pratiques en matière de gouvernance.

Littéracie financière

Le conseil a déterminé que tous les membres du comité d'audit possédaient des *compétences financières*, ce qui signifie que chaque membre est capable de lire et de comprendre un jeu d'états financiers semblable au nôtre pour ce qui est de la portée et du niveau de complexité quant aux questions comptables. Vous pouvez trouver plus de renseignements sur leur formation et leur expérience financière dans les profils des administrateurs à compter de la page 10 et dans le rapport du comité d'audit à la page 39.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL

Le comité de la gouvernance évalue périodiquement l'ensemble des compétences de chaque administrateur et les passe en revue par rapport au calendrier de départ à la retraite de l'administrateur, à son âge et à la composition de chaque comité du conseil.

Le conseil est responsable de l'identification d'éventuels administrateurs convenables, alors que le comité de la gouvernance est chargé d'évaluer ces personnes et de proposer les meilleures en vue de leur mise en candidature au conseil.

Le comité de la gouvernance recherche une combinaison de compétences et d'expériences requises pour la supervision de nos affaires. La mise en candidature à un poste d'administrateur se fonde sur les antécédents des personnes et sur leur capacité d'apporter une contribution aux réunions du conseil et des comités.

Le comité s'assure que le conseil comprend des membres possédant une expertise dans 10 domaines clés :

- Comptabilité et finance
- Santé, sécurité et environnement
- Énergie/Services publics
- International
- Ingénierie
- Droit
- Gouvernance
- Gestion/Direction
- Gouvernement (réglementation)
- Exploitation.

Les personnes qui sont mises en candidature pour la première fois doivent avoir de l'expérience dans des secteurs d'activités semblables aux nôtres ou de l'expérience dans la gestion commerciale générale ou au sein de sociétés dont la taille et l'ampleur sont semblables aux nôtres. Elles doivent aussi manifester la volonté de siéger au conseil, être en mesure de consacrer le temps nécessaire à leurs fonctions et à leurs responsabilités et être âgées de moins de 70 ans.

Le comité recommande d'éventuels candidats en fonction de leurs qualifications et de leur indépendance et de la façon dont ces qualités équilibrent l'ensemble de compétences du conseil actuel, la structure et la composition des comités et le calendrier de départ à la retraite des administrateurs. Cette évaluation aide le conseil à déterminer la meilleure combinaison de compétences et d'expérience pour guider notre stratégie à long terme et l'exploitation continue de l'entreprise.

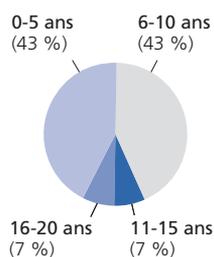
Mandat des administrateurs

Le comité de la gouvernance examine les événements ou les questions qui peuvent déclencher la démission ou le départ à la retraite d'un administrateur, comme son âge, des changements dans l'occupation principale ou d'autres circonstances pertinentes.

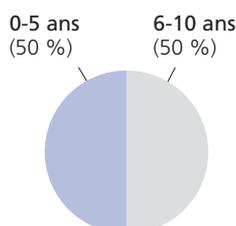
Une fois qu'un administrateur a atteint l'âge de 70 ans et qu'il a siégé au conseil durant au moins sept années consécutives, il doit se retirer au plus tard à la date de l'assemblée annuelle suivante tenue en vue d'élire les administrateurs. Si un administrateur a atteint l'âge de 70 ans avant d'avoir siégé sept ans de suite au conseil, le conseil peut recommander qu'un administrateur se représente chaque année jusqu'à ce qu'il ait siégé au conseil pendant sept ans. Le conseil peut, dans des circonstances exceptionnelles et selon ses besoins, recommander qu'un administrateur se représente au conseil après avoir atteint l'âge de 70 ans ou avoir siégé durant sept années consécutives en raison des compétences et de l'expérience particulières dont il fait bénéficier le conseil.

Les graphiques ci-dessous illustrent la composition de notre conseil selon les années de service à la date de la présente circulaire et après l'assemblée annuelle, en présumant que tous les administrateurs mis en candidature sont élus :

Composition actuelle



Composition après l'assemblée



Le tableau ci-dessous indique les dates de départ à la retraite probables des administrateurs non-membres de la direction actuels, les comités du conseil auxquels ils siègent, leur formation et leurs domaines d'expertise particuliers. Le comité de la gouvernance tient compte entre autres de ces facteurs lorsqu'il discute du renouvellement du conseil. M^{me} Dobson et M. O'Brien se retireront le 27 avril 2012 avant l'assemblée annuelle.

Année de la retraite	Administrateur	Comités du conseil	Formation	Compétences et expérience
2012	Wendy K. Dobson	Ressources humaines Santé, sécurité et environnement	Ph. D. Économie Maîtrise en administration publique M. Sc. Hyg., B. Sc. Inf.	Comptabilité et finance (audit) Économie Gouvernance Gouvernement International
	David P. O'Brien	Gouvernance Ressources humaines	LL. B. B.A. Économie	Gouvernance Droit Pétrole et gaz/Services publics Exploitations et SSE Organisation et direction Transport
2013	Derek H. Burney	Audit Gouvernance	M.A. Science politique B.A. Science politique	Aviation civile et défense Gouvernement (réglementation et droit) Énergie/Services publics Télécommunication
	E. Linn Draper	Audit Santé, sécurité et environnement (Président)	Ph. D. Science nucléaire B. Sc. Génie chimique Ingénierie	Ingénierie Exploitation et SSE Organisation et direction Énergie/Services publics
	W. Thomas Stephens	Ressources humaines (Président) Santé, sécurité et environnement	M. Sc. Génie industriel Ingénierie	Construction et produits commerciaux Ingénierie Foresterie Exploitation et SSE Organisation et direction
2014	Paule Gauthier	Santé, sécurité et environnement Ressources humaines	LL. M. LL. B. B.A.	Droit Gouvernance Gouvernement (Réglementation)
2015	John A. MacNaughton	Gouvernance (Président) Audit	B.A. Économie	Comptabilité et finance Investissement Banque/Gestion Organisation et direction
2017	Kevin E. Benson	Audit (Président) Gouvernance	B.A. Comptabilité	Comptabilité et finance Économie Organisation et direction Transport
2018	Paul L. Joskow	Audit Gouvernance	Ph. D. Économie M.A. Économie B.A. Économie	Comptabilité et finance Économie Gouvernance (droit) Gouvernement (Réglementation) Énergie/Services publics
	Richard E. Waugh	Gouvernance	MBA B. Comm.	Banque Marchés internationaux Organisation et direction
2022	D. Michael G. Stewart	Audit Santé, sécurité et environnement	B. Sc. Géosciences	Géologie Pétrole et gaz/Services publics Exploitation et SSE Organisation et direction
2023	S. Barry Jackson	Président du conseil Gouvernance Ressources humaines	B. Sc. Ingénierie	Ingénierie Pétrole et gaz/Services publics Exploitation et SSE Organisation et direction
2027	Paula Rospit Reynolds	Santé, sécurité et environnement Ressources humaines	B.A. Économie	Économie Assurance Organisation et direction Énergie/Services publics Gestion du risque

COMMUNICATION AVEC LE CONSEIL

L'engagement des actionnaires nous permet d'être les premiers interlocuteurs des actionnaires et des autres importantes parties intéressées.

Les actionnaires, les employés et les autres personnes peuvent communiquer directement avec le conseil en écrivant à l'adresse suivante :

Président du conseil d'administration
TransCanada Corporation
450 First Street S.W.
Calgary (Alberta) T2P 5H1

PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES

Selon la loi canadienne, les propositions d'actionnaires ne peuvent être prises en considération pour l'assemblée annuelle des actionnaires ordinaires que si elles sont soumises au plus tard à une date précise. Nous n'avons pas reçu de propositions d'actionnaires pour l'assemblée annuelle 2012.

Afin d'être prises en considération pour la circulaire de sollicitation de procurations par la direction pour notre assemblée annuelle 2013 des actionnaires ordinaires, notre secrétaire doit recevoir les propositions d'actionnaires **avant 17 h, heure normale des Rocheuses, le 15 novembre 2012.**

COMITÉS DU CONSEIL

Le conseil compte quatre comités permanents :

- Comité d'audit
- Comité de la gouvernance
- Comité santé, sécurité et environnement
- Comité des ressources humaines

Chaque comité du conseil doit être composé entièrement d'administrateurs indépendants, sauf le comité santé, sécurité et environnement, qui doit avoir une majorité d'administrateurs indépendants. Chaque comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers afin de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités. Le conseil n'a pas de comité de direction.

Chaque comité passe en revue ses règles au moins une fois par année et recommande des changements au comité de la gouvernance et au conseil. Vous pouvez trouver les règles des comités sur notre site Web (www.transcanada.com). Chaque comité effectue aussi une autoévaluation du rendement chaque année (voir la page 35 pour de plus amples renseignements).

Les comités d'audit et des ressources humaines tiennent des réunions simultanées tout comme les comités de la gouvernance et santé, sécurité et environnement afin que chaque comité ait suffisamment de temps pour se concentrer sur ses responsabilités. Par conséquent, M. Jackson, le président du conseil non-membre de la direction indépendant, est un membre votant du comité de la gouvernance et du comité des ressources humaines et n'est pas membre du comité d'audit ou du comité santé, sécurité et environnement.

Les comités seront reconstitués après l'assemblée annuelle afin de tenir compte du départ à la retraite de M^{me} Dobson et de M. O'Brien ainsi que des nouveaux membres du conseil, M^{me} Reynolds et M. Waugh.

Toutes les réunions comportent des périodes régulières pendant lesquelles les membres peuvent discuter des activités et des responsabilités du comité en l'absence de la direction.

Comité d'audit

Membres	Kevin E. Benson (Président) Derek H. Burney E. Linn Draper Paul L. Joskow John A. MacNaughton D. Michael G. Stewart
Réunions en 2011	5 réunions régulières (février, avril, juillet, octobre, novembre) 2 réunions extraordinaires (juin, septembre)
Indépendants	6 administrateurs indépendants, totalement indépendants et possédant tous des compétences financières M. Benson, président du comité d'audit, est un « expert financier du comité d'audit » au sens attribué à l'expression « audit committee financial expert » par la SEC aux États-Unis et a l'expérience en comptabilité ou en gestion financière connexe requise aux termes des règles de la NYSE.
Mandat	Le comité d'audit est chargé d'assister le conseil dans sa surveillance de l'intégrité de nos états financiers et de notre conformité aux exigences légales et réglementaires. Il est aussi responsable de la surveillance et du contrôle du processus comptable et d'information interne et du processus d'audit interne et externe ainsi que du rendement et de l'indépendance de nos auditeurs internes et externes.

Le comité d'audit se réunit à huis clos avec le chef des finances au début de chaque réunion et rencontre aussi séparément les auditeurs externes et internes et la direction. De plus, le comité se réunit à huis clos à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2011

- **Examen** de nos documents d'information annuels et intermédiaires de 2011, y compris les états financiers consolidés annuels audités et intermédiaires non audités et le rapport de gestion connexe, la notice annuelle et les états financiers exigés par les autorités de réglementation et recommandation de ceux-ci au conseil pour approbation.
- **Examen** de la nomination des auditeurs externes et de leurs honoraires estimatifs et recommandation de ceux-ci au conseil pour approbation.
- **Examen** des plans d'audit des auditeurs internes et externes, et des services autres que d'audit effectués par KPMG ayant trait à des services fiscaux et de nos régimes de retraite.
- **Examen** de nos documents relatifs aux titres de capitaux propres et de créance à déposer auprès d'autorités en valeurs mobilières canadiennes et américaines, selon le cas, et recommandation de ceux-ci au conseil pour approbation.
- **Surveillance** de nos risques liés à l'information financière, y compris les questions concernant l'importance relative, l'évaluation des risques et la rotation de l'associé responsable de l'audit.
- **Réception** de la déclaration d'indépendance écrite officielle des auditeurs externes (qui énonce toutes ses relations avec TransCanada) et de ses recommandations à la direction au sujet de nos contrôles et de nos procédés internes.
- **Recommandation** de modifications à l'énoncé des politiques et des procédures relatives à l'investissement du régime de retraite canadien dans le cadre de son examen annuel.
- **Examen** des principales conventions et estimations comptables et surveillance de l'application de l'information financière selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis).
- **Surveillance** de l'information financière canadienne et américaine et des faits nouveaux juridiques et réglementaires touchant notre processus de présentation de l'information financière, nos contrôles financiers et notre information à l'égard de celles-ci.

La notice annuelle renferme davantage d'information sur le comité d'audit, notamment les règles du comité, les responsabilités de surveillance, la formation et l'expérience de chaque membre et les politiques et procédures établies pour l'approbation au préalable des services. La notice annuelle de 2011 peut être consultée sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Comité de la gouvernance

Membres	John A. MacNaughton (Président) Kevin E. Benson Derek H. Burney S. Barry Jackson Paul L. Joskow David P. O'Brien Richard E. Waugh
Réunions en 2011	3 réunions régulières (février, avril, octobre)
Indépendants	7 administrateurs indépendants, totalement indépendants
Mandat	<p>Le comité de la gouvernance est chargé d'aider le conseil à maintenir de solides politiques et pratiques en matière de gouvernance au sein de TransCanada, d'examiner l'indépendance et la littéracie financière des administrateurs, de gérer la rémunération des administrateurs et le processus d'évaluation du conseil et de surveiller notre processus de planification stratégique ainsi que les activités de gestion du risque.</p> <p>Il surveille la relation entre la direction et le conseil, les niveaux de propriété d'actions des administrateurs, les faits nouveaux en matière de gouvernance et les nouvelles meilleures pratiques, il lui incombe aussi d'identifier des candidats compétents que le conseil pourrait envisager comme administrateurs éventuels.</p> <p>Il recommande également le calendrier des réunions du conseil et des comités et des visites des lieux et surveille les questions liées au moment de notre assemblée annuelle.</p>

Le comité de la gouvernance se réunit à huis clos au début et à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2011

- **Examen** de l'indépendance de chaque administrateur en fonction de nos critères écrits pour orienter le conseil dans son évaluation annuelle de l'indépendance et de la structure et de la composition de chaque comité et des autres postes d'administrateur.
- **Introduction** d'une politique sur l'interrelation qui interdit aux administrateurs de siéger à plus de six conseils.
- **Surveillance** de notre processus de planification stratégique, y compris les questions stratégiques à examiner et la planification de notre réunion de planification stratégique de deux jours en juin.
- **Surveillance** de nos activités de gestion du risque, y compris la réception de mises à jour sur les risques commerciaux clés et la formulation de recommandations à l'intention du conseil, au besoin.
- **Examen** des principaux risques identifiés avec la direction afin de garantir que le conseil et les comités sont adéquatement encadrés et que nous disposons de programmes de gestion afin d'atténuer les risques, et de nos exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs et recommandation d'une augmentation afin de porter celle-ci de cinq à six fois la rémunération en espèces annuelle.
- **Modification** de nos lignes directrices relatives à la gouvernance afin de limiter le nombre de hauts dirigeants ou de cadres supérieurs de TransCanada ou de ses filiales qui peuvent siéger à notre conseil à un maximum de deux et du code d'éthique des affaires afin d'exiger que tous les employés (y compris le chef de la direction et les autres membres de l'équipe de haute direction) obtiennent un consentement avant d'accepter un poste d'administrateur au sein d'une entité non affiliée.
- **Examen** de la pertinence de l'instauration d'une politique de récupération afin de recouvrer la rémunération des hauts dirigeants si nous devons redresser nos états financiers en raison d'un non-respect important des exigences relatives à l'information financière. Le comité continue de surveiller les faits nouveaux d'ordre juridique aux États-Unis, les nouvelles meilleures pratiques au Canada et les questions juridiques ou fiscales associées à une politique de récupération.
- **Examen** de mises à jour sur le vote consultatif sur la rémunération et des tendances en matière de vote.
- **Surveillance** de mises à jour de la réglementation en valeurs mobilières (réglementation et mises à jour juridiques touchant nos politiques, nos procédures et nos pratiques en matière d'information) et de questions concernant les marchés financiers.
- **Supervision** de la politique en matière de retraite du conseil, du renouvellement du conseil et de la sélection de nouveaux candidats à des postes d'administrateur.
- **Examen** de notre politique relative à la négociation à l'intention des employés et des initiés et approbation d'une modification afin d'inclure une politique anticouverture.
- **Examen** des règles et des listes de contrôle des autres comités et recommandations de celles-ci au conseil pour approbation.

Comité santé, sécurité et environnement

Membres	E. Linn Draper (Président) Wendy K. Dobson Paule Gauthier Paula Rospud Reynolds W. Thomas Stephens D. Michael G. Stewart
Réunions en 2011	3 réunions régulières (février, avril, octobre)
Indépendants	6 administrateurs indépendants, totalement indépendants
Mandat	Le comité santé, sécurité et environnement est chargé de surveiller nos pratiques et nos procédures en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Il surveille notre conformité aux lois applicables et aux normes du secteur, ainsi que nos politiques et nos procédures visant à empêcher ou à atténuer les pertes et à protéger nos actifs, notre réseau et nos infrastructures des actes malveillants, des catastrophes naturelles ou d'autres situations de crise.

Le comité santé, sécurité et environnement se réunit à huis clos avec le vice-président, Collectivité, sécurité et environnement et séparément à la fin de chaque réunion. Le comité se réunit aussi à huis clos au début de chaque réunion, s'il le juge nécessaire.

Faits saillants de 2011

- **Réception** de rapports trimestriels sur nos activités et notre rendement en ce qui concerne la santé, la sécurité et l'environnement, y compris les activités de gouvernance, les objectifs de direction et la gestion des urgences, et de rapports et d'analyses détaillés sur la gestion du risque opérationnel, la gouvernance et le rendement, y compris les questions de conformité à la réglementation et l'intégrité des pipelines.
- **Rencontre** séparée à chaque réunion avec les hauts dirigeants et les directeurs des domaines de l'entreprise responsables des questions de santé, de sécurité et d'environnement.
- **Visite** des installations de stockage du gaz d'ANR au Michigan et rencontre des représentants des employés des comités santé, sécurité et environnement conjoints canadien et américain (CSSEC).
- **Participation** à la réunion annuelle conjointe du CSSEC des employés canadiens et américains.
- **Surveillance** des émissions dans l'atmosphère au Canada et aux États-Unis et de nos politiques relatives aux gaz à effet de serre.
- **Supervision** d'une mise à jour du programme sur la consommation d'alcool et de drogue à l'intention des employés et des entrepreneurs.
- **Réception** d'un rapport positif pour quatre exercices d'urgence annuels au Canada et aux États-Unis, comportant une activation complète des systèmes médicaux d'urgence régionaux et faisant intervenir des équipes de gestion des incidents sur place et au siège social.

Comité des ressources humaines

Membres	W. Thomas Stephens (Président) Wendy K. Dobson Paule Gauthier S. Barry Jackson David P. O'Brien Paula Rosput Reynolds
Réunions en 2011	3 réunions régulières (février, octobre, novembre) 2 réunions extraordinaires (janvier, septembre)
Indépendants	6 administrateurs indépendants, totalement indépendants
Mandat	<p>Le comité des ressources humaines est chargé d'aider le conseil à élaborer des politiques et des plans solides en matière de ressources humaines ainsi que la planification de la relève, de surveiller les programmes de rémunération et d'évaluer le rendement du chef de la direction et d'autres membres de l'équipe de haute direction par rapport à des objectifs préétablis et de recommander leur rémunération.</p> <p>Il approuve tous les incitatifs à long terme, y compris les options d'achat d'actions, et les principales modifications du programme de rémunération et des régimes d'avantages à l'intention des employés. Il est aussi responsable des prestations prévues par nos régimes de retraite canadiens et de l'examen de nos exigences relatives à la propriété d'actions pour les hauts dirigeants.</p>

Le comité des ressources humaines se réunit à huis clos au début et à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2011

- **Approbation** des modifications de notre programme de rémunération des hauts dirigeants pour 2011, y compris le positionnement du salaire de base dans une fourchette où la balise est alignée par rapport à la médiane du marché, fondant l'attribution d'incitatifs à court terme sur une valeur cible qui est rajustée en fonction du rendement individuel et de l'entreprise réel et attribuant des incitatifs à long terme fondés sur une valeur cible qui est rajustée en fonction du rendement individuel et du potentiel futur.
- **Évaluation** du rendement de l'équipe de haute direction et recommandation de la rémunération des hauts dirigeants de 2011 au conseil pour examen et approbation.
- **Tenue** de réunions extraordinaires sur la rémunération des hauts dirigeants en janvier et en septembre.

Le comité a aussi entrepris un certain nombre d'autres activités au cours de l'année qui auront des conséquences à compter de 2012 :

- **Examen** de la combinaison d'incitatifs à long terme pour notre équipe de haute direction et approbation d'un rajustement de la pondération de sorte que 50 % de la valeur est attribuée aux unités d'actions à l'intention des dirigeants (UAID) et 50 % aux options d'achat d'actions.
- **Examen** de la méthodologie pour établir la juste valeur des options d'achat d'actions et confirmation de son approche, soit l'utilisation de la valeur comptable de TransCanada, telle qu'elle est établie par le modèle d'évaluation binomial.
- **Adoption** du rendement total pour les actionnaires relatif comme unique mesure de rendement aux termes du régime d'UAID et rajustement des conditions d'acquisition par l'introduction d'un paiement minimal de 50 % de la cible tout en conservant le paiement maximal à 150 %.
- **Examen et approbation** de modifications des dispositions relatives à la retraite pour les UAID et les options d'achat d'actions.
- **Examen et approbation** de la renomination de Towers Watson à titre de consultant en rémunération externe du comité à compter de 2012.

Rémunération

Nous visons le respect de normes élevées de gouvernance, notamment la gouvernance relative à la rémunération.

La présente section vous indique comment nous prenons les décisions en matière de rémunération de la haute direction au sein de TransCanada et explique nos décisions pour 2011.

Gouvernance relative à la rémunération

Le conseil, le comité des ressources humaines et le comité de la gouvernance sont responsables de l'intégrité de nos pratiques en matière de gouvernance relative à la rémunération.

Comité des ressources humaines

- W. Thomas Stephens (président)
- Wendy K. Dobson
(se retire le 27 avril 2012)
- Paule Gauthier
- S. Barry Jackson
- David P. O'Brien
(se retire le 27 avril 2012)
- Paula Rosput Reynolds

Comité de la gouvernance

- John A. MacNaughton (président)
- Kevin E. Benson
- Derek H. Burney
- S. Barry Jackson
- Paul L. Joskow
- David P. O'Brien
(se retire le 27 avril 2012)
- Richard E. Waugh

Le conseil approuve toutes les questions liées à la rémunération des hauts dirigeants et des administrateurs. Il incombe aux comités d'examiner et d'analyser les questions relatives à la rémunération et de faire des recommandations. Les deux comités sont entièrement indépendants.

OÙ TROUVER QUOI

> Gouvernance relative à la rémunération	43
Expertise	44
Surveillance de la rémunération	45
Consultant externe	48
> Rémunération des administrateurs	49
Discussion et analyse portant sur la rémunération	49
Renseignements détaillés sur la rémunération de 2011	52
> Rémunération des hauts dirigeants	57
Discussion et analyse portant sur la rémunération	57
Renseignements détaillés sur la rémunération de 2011	87

EXPERTISE

Ressources humaines et rémunération des hauts dirigeants

Le comité des ressources humaines est responsable de la rémunération des hauts dirigeants. Il est composé de six administrateurs indépendants dont l'ensemble de compétences et d'expérience dans les domaines de la gestion, des affaires, de l'industrie, des ressources humaines et de l'obligation de rendre des comptes au public, leur permet de s'acquitter de leurs responsabilités.

Tous les membres (y compris le président du comité) ont de l'expérience à titre de membres de comité des ressources humaines ou de la rémunération d'autres sociétés ouvertes. M. Stephens, le président du comité, a agi à titre de président du comité de rémunération de deux autres sociétés ouvertes en plus de celui de TransCanada. M. Jackson a aussi agi à titre de président du comité de rémunération de plusieurs sociétés ouvertes.

Quatre membres font bénéficier le comité d'une compréhension particulière du rôle et du rendement du chef de la direction grâce à leur propre expérience de ce rôle au sein de diverses sociétés des secteurs pétrolier et gazier, des produits de la forêt et du papier et de l'assurance.

À titre d'ancien chef de la direction de quatre sociétés ouvertes, M. Stephens a l'expérience du travail avec des conseils et des consultants en rémunération pour la conception de programmes de rémunération appropriés. M. O'Brien a aussi directement traité de questions de rémunération à titre d'ancien chef de la direction de deux sociétés ouvertes. M^{me} Reynolds a été chef de la direction de deux sociétés ouvertes américaines et était responsable de la supervision des régimes de rémunération et de leur mise en œuvre et a une expérience directe de la conception d'objectifs fondés sur le rendement détaillés pour les hauts dirigeants. À titre d'ancien chef de la direction d'une société pétrolière et gazière ouverte, M. Jackson a l'expérience de la supervision de programmes de rémunération des hauts dirigeants, notamment de la collaboration étroite avec des consultants en rémunération, et a participé à tous les aspects de la conception, de la mise en œuvre et de l'administration de programmes de rémunération à titre de haut dirigeant et d'administrateur.

M^{me} Gauthier a une expertise en droit et de l'expérience dans la supervision de programmes de rémunération des hauts dirigeants à titre de membre de comités de rémunération de sociétés ouvertes du secteur bancaire et d'autres secteurs.

M^{me} Dobson a été membre du comité sur la gouvernance au Canada établi par la TSX en 1994 (aussi appelé Commission Dey), qui a ouvert la voie à la gouvernance au Canada et a produit des lignes directrices sur les meilleures pratiques, y compris les politiques et les pratiques en matière de rémunération.

En plus de l'expérience collective du comité dans les questions de rémunération, tous les membres se tiennent au courant des tendances et des faits nouveaux en matière de rémunération et des cadres juridique et réglementaire applicables.

Gouvernance

Le comité de la gouvernance est responsable de la rémunération des administrateurs et de la surveillance du risque. Il est composé de sept administrateurs indépendants qui ont des compétences et une expérience diverses dans les domaines des affaires, du risque, de la gouvernance, des ressources humaines et de la rémunération. Cinq des membres sont actuellement ou ont été membres de comités des ressources humaines ou de la rémunération d'autres sociétés ouvertes. Chacun de ces cinq membres a aussi été chef de la direction d'une ou de plusieurs sociétés ouvertes, ce qui lui a donné de l'expérience dans la surveillance des questions de rémunération et la participation directe à celles-ci.

Vous pouvez trouver des renseignements précis sur les antécédents et l'expérience de chaque administrateur dans les profils des administrateurs à compter de la page 10 et de plus amples renseignements sur les comités à compter de la page 38.

SURVEILLANCE DE LA RÉMUNÉRATION

La surveillance de la rémunération comprend le fait de s'assurer que les hauts dirigeants et les administrateurs sont rémunérés équitablement sans que l'entreprise et l'exploitation de TransCanada courent un risque injustifié.

Le conseil examine nos politiques et nos pratiques en matière de rémunération chaque année et prend en compte les risques connexes et apporte les redressements qu'il juge nécessaires pour que nos politiques relatives à la rémunération ne soient pas raisonnablement susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur TransCanada. Il effectue ce travail directement ou par l'intermédiaire du comité des ressources humaines et du comité de la gouvernance.

Les politiques et les pratiques en matière de rémunération que le conseil a mis en œuvre afin d'identifier et d'atténuer efficacement les risques liés à la rémunération et de décourager les membres de l'équipe de haute direction ou d'autres personnes de prendre des risques inappropriés ou excessifs sont décrites ci-dessous.

Plan stratégique pluriannuel

Nous avons un plan stratégique pluriannuel qui identifie nos stratégies fondamentales afin de nous aider à réaliser notre vision, à savoir être la société d'infrastructure énergétique de pointe en Amérique du Nord :

- maximiser la valeur de nos actifs d'infrastructure et de nos positions commerciales tout au long de leur cycle de vie
- concevoir sur le plan commercial et mener à bien les programmes d'investissement en lien à de nouveaux actifs
- entretenir un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité
- maximiser notre capacité concurrentielle.

La rémunération des hauts dirigeants est étroitement reliée au plan stratégique. Nos objectifs d'entreprise annuels soutiennent le plan stratégique et servent à la prise de décisions en matière de rémunération. À la fin de chaque année, le conseil évalue notre rendement par rapport aux objectifs de l'entreprise afin d'établir le facteur de rajustement à utiliser pour le calcul des incitatifs à court terme de l'équipe de haute direction et de tous les autres employés. Le conseil s'assure aussi que les objectifs de rendement individuel annuels de chaque membre de la haute direction sont harmonisés avec nos objectifs d'entreprise et reflètent les domaines de rendement propres à chaque rôle lorsqu'il établit sa rémunération directe totale.

Philosophie en matière de rémunération

Nous avons une philosophie en matière de rémunération officialisée afin de guider la conception des programmes de rémunération et les décisions en matière de rémunération. Notre approche de la rémunération est structurée afin d'atteindre quatre objectifs clés : rémunérer en fonction du rendement, être concurrentielle par rapport au marché, harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos actionnaires et de nos clients, et engager et garder nos hauts dirigeants. En fixant les niveaux de rémunération cibles, chaque composante – salaire de base, incitatif à court terme et incitatifs à long terme – ainsi que la rémunération directe totale sont établies par rapport aux niveaux médians de notre groupe de référence (voir les pages 66 à 71 pour de plus amples renseignements).

Notre rémunération des hauts dirigeants vise aussi à minimiser le risque, étant donné qu'une partie importante de la rémunération directe totale est offerte sous forme de rémunération variable ou à risque. Pour ce qui est de la composition de la rémunération de chacun des membres de la haute direction visés, voir les pages 82 à 86.

Rémunération des hauts dirigeants structurée de façon à gérer le risque

Le comité des ressources humaines et le conseil ont structuré le programme de rémunération des hauts dirigeants de façon à garantir que les hauts dirigeants sont rémunérés équitablement sans que TransCanada coure un risque injustifié et sans que les hauts dirigeants soient encouragés à prendre des risques inappropriés.

- *Processus structuré* : Le comité a mis en œuvre un processus de prise de décision officiel faisant intervenir la direction, le comité et le conseil. Le comité suit un processus d'examen en deux étapes pour toutes les questions relatives à la rémunération, examinant les questions et en discutant à une réunion initiale avant de les approuver à une réunion ultérieure.
- *Évaluation comparative afin de garantir l'équité* : Chaque année, la rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants fait l'objet d'un examen et d'une évaluation comparative par rapport à des groupes de référence visant à en vérifier la compétitivité et l'équité.
- *Modélisation et test de tension* : Le comité utilise la modélisation afin de soumettre à un test de tension différents scénarios de rémunération et la rémunération des hauts dirigeants future éventuelle. Cela comprend une analyse qui illustre l'effet éventuel de différents scénarios du rendement de l'entreprise sur la rémunération attribuée antérieurement et en cours afin d'évaluer si les résultats sont raisonnables. Le comité utilise aussi la modélisation pour évaluer les paiements conformément aux conditions des contrats d'emploi des hauts dirigeants en cas de cessations d'emploi et de changement de contrôle.
- *Conseil indépendant* : La direction a recours à un consultant en rémunération externe qui effectue un examen de la rémunération par rapport à la concurrence chaque année pour tous les postes de hauts dirigeants. Cela fournit au comité et au conseil un point de référence du marché lorsqu'ils évaluent le rendement individuel dans le contexte du rendement de l'entreprise global. Le comité a aussi retenu les services de son propre consultant externe qui le conseille sur des questions touchant les ressources humaines. Bien que cette personne vienne de la même société d'experts-conseils que le consultant de la direction, TransCanada et la société d'experts-conseils ont pris un certain nombre de mesures pour préserver l'indépendance du consultant (voir ci-dessous pour de plus amples renseignements).
- *Accent mis sur les incitatifs à long terme* : Le comité et le conseil mettent un accent important sur les incitatifs à long terme lorsqu'ils établissent la rémunération directe totale de l'équipe de haute direction. Nos incitatifs à long terme comprennent les UAID et les options d'achat d'actions – ces deux incitatifs encouragent la création de valeur à long terme et harmonisent les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos actionnaires.
- *Objectifs préétablis* : Le conseil approuve des objectifs de rendement individuels et de l'entreprise préétablis tous les ans pour chaque membre de l'équipe de haute direction. Ceux-ci servent à évaluer leur rendement et leur rémunération, et chaque haut dirigeant accepte ces objectifs tels qu'ils sont énoncés dans son contrat de rendement annuel et dans la carte de pointage.
- *Rémunération fondée sur le rendement* : Les attributions aux termes du régime d'UAID sont versées en fonction de notre rendement par rapport aux objectifs établis pour la période d'acquisition de trois ans.
- *Limites fixes pour les paiements de rémunération variable* : Les paiements d'incitatifs à court terme peuvent être rajustés par rapport à la cible jusqu'à un facteur maximal de 2,5 fois pour le rendement individuel et de 1,2 fois pour le rendement de l'entreprise. Les attributions d'incitatifs à long terme aux termes du régime d'UAID sont limitées à un paiement maximal de 1,5 fois le nombre final d'unités accumulées à la fin de la période d'acquisition. Ces limites ne peuvent être dépassées que si le conseil exerce son pouvoir discrétionnaire pour reconnaître un rendement extraordinaire.
- *Latitude* : Le conseil effectue une évaluation officielle et a la latitude d'augmenter ou de diminuer ensuite la rémunération à attribuer s'il le juge approprié en fonction de facteurs du marché ou d'autres circonstances atténuantes.

Politiques et lignes directrices visant à gérer le risque

Le comité de la gouvernance, le comité des ressources humaines et le conseil ont instauré plusieurs politiques afin de garantir que le risque lié à la rémunération est géré de façon appropriée et que les intérêts tant des administrateurs que des hauts dirigeants sont harmonisés avec ceux de nos actionnaires. Ces politiques sont tirées des meilleures pratiques en matière de gouvernance et des exigences légales.

- *Exigences relatives à la propriété d'actions* : Nous avons mis en œuvre des exigences relatives à la propriété d'actions tant pour les administrateurs que pour les hauts dirigeants en 2003, reflétant l'opinion du conseil selon laquelle les administrateurs et les hauts dirigeants peuvent représenter les intérêts des actionnaires plus efficacement s'ils ont un investissement important dans TransCanada.
- *Couverture interdite* : En 2011, le comité de la gouvernance a modifié notre politique de négociation à l'intention des employés et des initiés afin d'y inclure une politique anticouverture. Celle-ci interdit aux hauts dirigeants et aux administrateurs, et à toutes les autres personnes que le comité désigne, d'acheter des instruments financiers visant à couvrir ou à compenser une diminution de la valeur marchande de titres de capitaux propres attribués à titre de rémunération. Cela comprend les contrats à livrer variables prépayés, les swaps sur actions, les tunnels et les parts de fonds négociés en bourse.
- *Remboursement* : Si notre information financière fait l'objet d'une inconduite et que nous devons redresser nos états financiers en raison d'un non-respect important d'une exigence relative à l'information financière, notre chef de la direction et notre chef des finances sont tenus par la loi de rembourser à TransCanada la rémunération incitative liée à la période où l'inconduite a eu lieu. Ils doivent aussi nous rembourser les profits qu'ils ont tirés de la vente de titres de TransCanada au cours des 12 mois qui ont suivi la publication des états financiers erronés.
- *Vote consultatif sur la rémunération* : Nous avons mis en œuvre un vote consultatif des actionnaires non obligatoire à l'égard de notre approche de la rémunération des hauts dirigeants. Nous avons tenu des votes consultatifs à nos assemblées des actionnaires annuelles en 2010 et en 2011 et les deux votes consultatifs ont été approuvés par plus de 86 % des actionnaires qui ont voté aux assemblées. Ces résultats montrent que les actionnaires jugent notre approche de la rémunération des hauts dirigeants acceptable.
- *Code d'éthique des affaires* : Nous avons des codes d'éthique des affaires tant pour les administrateurs que pour les employés. Ces codes intègrent des principes de bonne conduite et de comportement éthique et responsable afin de guider nos décisions et nos actions ainsi que la façon dont nous exerçons les activités commerciales.

Après avoir tenu compte des répercussions de nos politiques et de nos pratiques en matière de rémunération et avoir effectué un examen de nos politiques et de nos pratiques décrites ci-dessus, le conseil estime que :

- nos pratiques sont appropriées pour identifier et atténuer efficacement le risque éventuel
- les politiques et les pratiques en matière de rémunération de TransCanada n'encouragent aucun membre de notre équipe de haute direction ni aucun employé à prendre des risques inappropriés ou excessifs et elles ne sont pas raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur notre société.

Outre nos politiques et pratiques en matière de rémunération, nos valeurs d'entreprise – l'intégrité, la collaboration, la responsabilité et l'innovation – guident aussi le comportement des administrateurs, des dirigeants et des employés, sous-tendent la culture de notre société et définissent le caractère de l'organisation que nous partageons et au sein de laquelle nous travaillons chaque jour.

CONSULTANT EXTERNE

TransCanada a retenu pour la première fois les services de Towers Watson en 2002 afin qu'elle fournisse des services de conseils en ressources humaines à la direction.

En 2006, le comité des ressources humaines a retenu les services d'un consultant particulier de Towers Watson à titre de conseiller sur des questions touchant les ressources humaines. Ce consultant prodigue des conseils indépendants au comité afin de soutenir son examen de la rémunération et sa prise de décisions, mais il incombe au comité de prendre ses propres décisions et de faire ses propres recommandations au conseil. Le comité a choisi cette personne parce qu'il estimait, en se fondant sur sa réputation sur le marché, qu'il recevrait des conseils francs, directs, indépendants et de qualité. Compte tenu de la qualité des services de conseils sur la rémunération des hauts dirigeants fournis par le consultant, le comité a choisi de renouveler le mandat du consultant chaque année.

TransCanada et Towers Watson ont pris plusieurs mesures pour maintenir l'indépendance du consultant externe. Ils se sont notamment assurés que la rémunération du consultant n'est pas directement touchée par une modification des services fournis à la direction ou aux comités du conseil. Le consultant :

- n'est pas le gestionnaire des relations-clients
- ne participe pas aux activités de recherche de clients visant à accroître les services-conseils qui nous sont offerts
- ne fournit des services qu'au comité des ressources humaines
- a des relations limitées avec la direction, sauf pour ce qui est des questions expressément liées aux questions devant être examinées ou approuvées par le comité.

Le comité des ressources humaines a créé un mandat pour le consultant qui comprend :

- la prestation de conseils sur les niveaux de rémunération du chef de la direction
- l'évaluation des recommandations du chef de la direction concernant la rémunération des autres membres de la haute direction visés
- la présence à toutes les réunions du comité (sauf instruction contraire du président du comité)
- la communication de données, d'analyses ou d'avis sur des questions liées à la rémunération demandés par le comité ou son président
- des rapports au comité sur toutes les questions liées à la rémunération de la haute direction.

Le comité des ressources humaines examine le mandat du consultant et la relation globale avec Towers Watson chaque année, y compris tous les projets et les honoraires facturés. Le tableau ci-dessous illustre les honoraires versés à Towers Watson en 2010 et en 2011.

Honoraires liés à la rémunération de la haute direction

Towers Watson	2011	2010
Services du consultant au comité des ressources humaines	164 003 \$	125 000 \$
Conseils à la direction des ressources humaines		
• données du marché sur la rémunération des hauts dirigeants et des non-membres de la direction	197 000	220 000
• services de conseil en actuariat sur les avantages et les retraites pour nos exploitations canadiennes et américaines	2 278 358	1 850 000
Conseils au comité de la gouvernance		
• préparation d'un rapport annuel sur la rémunération des administrateurs	32 000	30 000
Tous les autres honoraires	–	–
Total des honoraires	2 671 361 \$	2 225 000 \$

Discussion et analyse portant sur la rémunération des administrateurs

APPROCHE

Notre programme de rémunération des administrateurs reflète notre taille et notre complexité et renforce l'importance que nous accordons à la création de valeur pour les actionnaires. La rémunération des administrateurs comprend la rétribution annuelle et les jetons de présence qui sont versés en espèces et en unités d'actions différées (UAD) afin de lier une partie importante de leur rémunération à la valeur de nos actions ordinaires. Voir *Unités d'actions différées* ci-dessous pour de plus amples renseignements sur le régime d'UAD.

La rémunération des administrateurs n'est pas fondée sur le rendement de l'entreprise, mais le conseil suit un processus d'évaluation du rendement officiel pour garantir l'efficacité des administrateurs et encourager leur engagement.

Le comité de la gouvernance examine la rémunération des administrateurs au moins une fois par année et fait des recommandations au conseil à ce sujet en vue de leur examen et de leur approbation. Les recommandations tiennent compte du temps consacré par les administrateurs, de leurs fonctions et de leurs responsabilités, et des pratiques en matière de rémunération des administrateurs de sociétés comparables.

Les administrateurs de TransCanada sont également les administrateurs de TCPL. Les réunions du conseil et des comités de TransCanada et de TCPL se tiennent en même temps, et la rémunération des administrateurs décrite ci-dessous s'applique au service au sein des deux conseils. TransCanada ne détient aucun actif important directement, sauf les actions ordinaires de TCPL et les comptes débiteurs de certaines de nos filiales. Par conséquent, TCPL assume tous les frais des administrateurs conformément à une convention de services de gestion intervenue entre les deux sociétés.

Évaluation comparative

La rémunération des administrateurs est évaluée comparativement à deux groupes de référence. La rémunération totale est établie par rapport aux niveaux médians de nos groupes de référence afin que nous puissions attirer et garder des administrateurs compétents.

Towers Watson effectue un examen indépendant de la rémunération des administrateurs chaque année et prépare un rapport sur la rémunération payée par les sociétés de nos groupes de référence. Le comité de la gouvernance se reporte au rapport lorsqu'il effectue son examen de la rémunération.

Groupes de référence de 2011

Groupe de référence personnalisé	Groupe de référence de divers secteurs
ATCO Ltd.	AbitibiBowater Inc.
Canadian Natural Resources Ltd.	Agrium Inc.
Cenovus Energy Inc.	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
Enbridge Inc.	Compagnie des chemins de fer Canadien Pacifique
Corporation Encana	Cenovus Energy Inc.
Fortis Inc.	Enbridge Inc.
Husky Energy Inc.	Corporation Encana
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	Les Aliments Maple Leaf Inc.
Nexen Inc.	Metro Inc.
Suncor Énergie Inc.	Banque Nationale du Canada
Société d'Énergie Talisman Inc.	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.
Corporation TransAlta	Suncor Énergie Inc.
	Société d'Énergie Talisman Inc.
	TELUS Corporation

Le comité de la gouvernance a recommandé, et le conseil a approuvé à l'unanimité, qu'il n'y ait pas d'augmentation de la rémunération des administrateurs pour 2012.

OÙ TROUVER QUOI

> Discussion et analyse portant sur la rémunération des administrateurs	49
Approche	49
Composantes	51
> Renseignements détaillés sur la rémunération de 2011	52
Tableau de la rémunération des administrateurs	52
Investissement à risque	54
Attributions en vertu d'un régime incitatif	56

Harmoniser les intérêts des administrateurs et des actionnaires

Le conseil estime que les administrateurs peuvent représenter les intérêts des actionnaires plus efficacement s'ils ont un investissement important dans TransCanada. Les administrateurs doivent maintenant détenir des actions ordinaires ou des UAD correspondant au moins à six fois leur rétribution annuelle en espèces (420 000 \$) dans les cinq ans suivant leur arrivée au conseil. Le minimum, qui était de cinq fois, a été augmenté en octobre 2011 afin de renforcer l'importance de la propriété d'actions et d'harmoniser davantage les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires.

Les administrateurs peuvent satisfaire aux exigences en achetant des actions de TransCanada, en participant à notre régime de réinvestissement des dividendes ou en demandant que la totalité ou une partie de leur rémunération soit payée en UAD. Nous recalibrerons les valeurs de propriété si la rétribution en espèces est augmentée.

Si leurs avoirs tombent sous le niveau minimal à cause de fluctuations du cours de nos actions, nous nous attendons à ce que les administrateurs atteignent le seuil minimal dans un délai raisonnable fixé par le comité de la gouvernance.

À titre de président et chef de la direction, M. Girling doit satisfaire à nos exigences relatives à la propriété d'actions établies pour le chef de la direction aux termes des lignes directrices relatives à la propriété d'actions des hauts dirigeants. M. Girling satisfait à ces exigences relatives à la propriété (voir la page 65 pour de plus amples renseignements).

Au 13 février 2012, tous nos administrateurs satisfaisaient aux exigences relatives à la propriété d'actions, sauf M^{me} Reynolds qui a été nommée au conseil le 30 novembre 2011 et qui a cinq ans à compter de sa date de nomination pour satisfaire aux exigences.

Unités d'actions différées

Les UAD sont des actions théoriques qui ont la même valeur que les actions de TransCanada. Les UAD gagnent des équivalents de dividendes à titre d'unités supplémentaires, au même taux que les dividendes versés sur nos actions.

Nous avons instauré un régime d'UAD pour les administrateurs en 1998 qui leur permet de choisir de recevoir une partie de leur rétribution, de leurs jetons de présence et de leur indemnité de déplacement en UAD plutôt qu'en espèces. Le régime permet aussi au comité de la gouvernance d'octroyer, à son gré, des UAD aux administrateurs à titre de rémunération supplémentaire (en excluant les administrateurs employés, comme notre président et chef de la direction). Aucune attribution discrétionnaire d'UAD n'a été faite aux administrateurs en 2011.

Les administrateurs rachètent leurs UAD lorsqu'ils se retirent du conseil. Les administrateurs canadiens peuvent racheter leurs UAD contre des espèces ou des actions au prix du marché. Les administrateurs qui sont des résidents des États-Unis ne peuvent racheter leurs UAD que contre des espèces.

COMPOSANTES

Les administrateurs reçoivent une rétribution annuelle, des jetons de présence et, dans certains cas, des indemnités de déplacement. Ils sont également remboursés de leurs frais remboursables qu'ils engagent lorsqu'ils assistent à des réunions et reçoivent une indemnité quotidienne pour les activités du conseil et des comités extérieures à notre calendrier de réunions. Les administrateurs qui sont résidents des États-Unis reçoivent les mêmes montants en dollars américains. M. Girling est un employé de TransCanada et est rémunéré à titre de président et chef de la direction; il ne reçoit pas de rémunération à titre d'administrateur.

La rétribution de membres du conseil annuelle et la rétribution distincte pour le président du conseil sont toutes deux versées en espèces et en UAD selon le barème suivant :

Rémunération de 2011		
Rétribution		
versée trimestriellement à compter de la date à laquelle l'administrateur est nommé au conseil et aux comités		
<i>Rétribution de membre du conseil</i> versée à chaque administrateur, sauf le président du conseil	155 000 \$ par année (70 000 \$ en espèces + 85 000 \$ en UAD)	représentait 2 019 UAD pour les administrateurs canadiens et 1 959 UAD pour les administrateurs américains en 2011
<i>Président du conseil</i> reçoit une rétribution plus élevée en raison de son niveau de responsabilité	410 000 \$ par année (180 000 \$ en espèces + 230 000 \$ en UAD)	représentait 5 463 UAD en 2011
<i>Rétribution de membre de comité</i> versée à chaque membre de comité, sauf le président du comité	5 500 \$ par année	
<i>Présidents de comités</i> reçoivent une rétribution de membre de comité plus élevée en raison des fonctions et des responsabilités supplémentaires	12 000 \$ par année	
Jetons de présence		
Président du conseil	3 000 \$ par réunion du conseil présidée	
Réunions du conseil et de comités	1 500 \$ par réunion	
Indemnités de déplacement		
si le déplacement aller-retour prend plus de trois heures	1 500 \$ par aller-retour	
Autres indemnités		
remboursement des frais remboursables, indemnité quotidienne	1 500 \$ (indemnité quotidienne pour des activités de comité)	

Les UAD sont créditées trimestriellement, à terme échu, en utilisant le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la fin de chaque trimestre.

En 2011, trois administrateurs ont choisi de recevoir la totalité de leur rétribution, de leurs jetons de présence et de leurs indemnités de déplacement en UAD.

- Kevin E. Benson
- E. Linn Draper
- S. Barry Jackson.

Rémunération des administrateurs – renseignements détaillés sur la rémunération de 2011

Le tableau ci-dessous illustre la rémunération totale des administrateurs payée en 2011.

TABLEAU DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Nom	Rémunération gagnée (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Attributions fondées sur des options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$)	Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$)	Total (\$)
Kevin E. Benson	123 000	85 000	–	–	–	–	208 000
Derek H. Burney	115 500	85 000	–	–	–	–	200 500
Wendy K. Dobson	112 500	85 000	–	–	–	–	197 500
E. Linn Draper	129 000	85 000	–	–	–	–	214 000
Paule Gauthier	117 000	85 000	–	–	–	–	202 000
Kerry Hawkins (s'est retiré le 29 avril 2011)	52 500	42 500	–	–	–	–	95 000
S. Barry Jackson	202 500	230 000	–	–	–	37 240	469 740
Paul L. Joskow	114 000	85 000	–	–	–	–	199 000
John A. MacNaughton	129 000	85 000	–	–	–	–	214 000
David P. O'Brien	106 500	85 000	–	–	–	–	191 500
Paula Rospot Reynolds (s'est jointe au conseil le 30 novembre 2011)	9 087	6 261	–	–	–	–	15 348
W. Thomas Stephens	129 000	85 000	–	–	–	–	214 000
D. Michael G. Stewart	109 500	85 000	–	–	–	–	194 500
Richard E. Waugh (s'est joint au conseil le 1 ^{er} février 2012)	–	–	–	–	–	–	–

Notes

- La *rémunération gagnée* comprend la rétribution, les jetons de présence et les indemnités de déplacement payées en espèces des membres du conseil et des membres de comité, y compris la partie qu'ils décident de recevoir en UAD.
- Les *attributions fondées sur des actions* comprennent la partie de la rétribution de membre du conseil (85 000 \$) et de la rétribution de président du conseil (230 000 \$) que nous payons automatiquement en UAD. Il n'y a pas eu d'attributions supplémentaires d'UAD en 2011.
- En 2011, M. Jackson s'est vu rembourser des frais de bureau et autres frais de tiers de 31 675 \$ et a pu utiliser une place de stationnement réservée évaluée à 5 545 \$.

Le tableau ci-dessous est une ventilation de la rémunération des administrateurs par composante. Il comprend la rémunération totale payée en espèces et les UAD attribuées ou créditées à la date d'attribution, sauf indication contraire.

Nom	Rémunération		Jetons de présence		Déplacement		Autre		Totaux	
	Conseil (\$)	Comité (\$)	Président de comité (\$)	Réunions du conseil (\$)	Réunions de comités (\$)	Indemnité de déplacement (\$)	Séances de planification stratégique (\$)	Rémunération payée en espèces (\$)	UAD créditées (\$)	Total des espèces et des UAD créditées (\$)
Kevin E. Benson	70 000	11 000	12 000	12 000	15 000	1 500	1 500	–	208 000	208 000
Derek H. Burney	70 000	11 000	–	10 500	15 000	7 500	1 500	115 500	85 000	200 500
Wendy K. Dobson	70 000	11 000	–	10 500	12 000	7 500	1 500	112 500	85 000	197 500
E. Linn Draper	70 000	11 000	12 000	10 500	15 000	9 000	1 500	–	214 000	214 000
Paule Gauthier	70 000	11 000	–	10 500	15 000	9 000	1 500	82 000	120 000	202 000
Kerry Hawkins (s'est retiré le 29 avril 2011)	35 000	5 500	–	3 000	6 000	3 000	–	–	95 000	95 000
S. Barry Jackson	180 000	–	–	18 000	–	1 500	3 000	–	432 500	432 500
Paul L. Joskow	70 000	11 000	–	10 500	15 000	6 000	1 500	114 000	85 000	199 000
John A. MacNaughton	70 000	11 000	12 000	10 500	15 000	9 000	1 500	129 000	85 000	214 000
David P. O'Brien	70 000	11 000	–	10 500	12 000	1 500	1 500	36 500	155 000	191 500
Paula Rospit Reynolds (s'est jointe au conseil le 30 novembre 2011)	6 087	–	–	1 500	–	1 500	–	1 500	13 848	15 348
W. Thomas Stephens	70 000	11 000	12 000	10 500	15 000	9 000	1 500	103 200	110 800	214 000
D. Michael G. Stewart	70 000	11 000	–	10 500	15 000	1 500	1 500	109 500	85 000	194 500
Richard E. Waugh (s'est joint au conseil le 1 ^{er} février 2012)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Notes

- Les *jetons de présence du conseil* de M. Jackson comprennent les jetons de 3 000 \$ par réunion du conseil qu'il a présidée. M. Benson a présidé la réunion du conseil du 28 juillet 2011 en l'absence de M. Jackson et a reçu les jetons de présence du président du conseil de 3 000 \$.
- Les *jetons de présence à des réunions de comités* pour M^{me} Gauthier et M. Stephens comprennent les jetons de 3 000 \$ qu'ils ont reçus pour avoir assisté à deux réunions spéciales du comité d'audit à titre d'invités.
- Les *UAD créditées* comprennent la partie minimale de la rémunération de membre du conseil payée en UAD (230 000 \$ pour le président et 85 000 \$ pour les autres administrateurs) plus la partie de la rémunération, des jetons de présence et des indemnités de déplacement que les administrateurs choisissent de recevoir en UAD en 2011. Les UAD ont été payées trimestriellement en fonction des cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la fin de chaque trimestre en 2011, soit 39,31 \$, 42,35 \$, 42,54 \$ et 44,53 \$.
- Le *total des espèces et des UAD créditées* est le montant en dollars total payé pour les fonctions remplies aux conseils de TransCanada et de TCPL.

INVESTISSEMENT À RISQUE

Le tableau ci-dessous illustre :

- la valeur totale des actions et des UAD de chaque administrateur ou des actions des membres de notre groupe, y compris les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2012
- leurs avoirs exprimés en pourcentage de leur rétribution en espèces annuelle
- l'investissement en capitaux propres minimal requis, exprimé sous forme de multiple de leur rétribution en espèces annuelle.

La variation de la valeur représente la valeur des UAD reçue en 2011, y compris les équivalents de dividendes accumulés jusqu'au 31 janvier 2012, majorée des actions ordinaires supplémentaires acquises en 2011.

Tous les administrateurs ont satisfait aux exigences relatives à la propriété d'actions, sauf M^{me} Reynolds qui a été nommée au conseil le 30 novembre 2011 et a cinq ans à compter de sa nomination pour se conformer aux exigences. M. Girling satisfait aux exigences relatives à la propriété pour le chef de la direction aux termes des exigences relatives à la propriété d'actions des hauts dirigeants. Voir les pages 50 à 65 pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la propriété d'actions pour les administrateurs et pour les hauts dirigeants.

Aucun des administrateurs mis en candidature (ou tous nos administrateurs et nos hauts dirigeants collectivement) sont propriétaires de plus de 1 % des actions de TransCanada ou de toute catégorie d'actions de ses filiales et des membres de son groupe.

Dans le tableau :

- Les *UAD* comprennent les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2012.
- La *valeur marchande totale* est la valeur marchande des actions et des UAD de TransCanada, calculée en utilisant un cours de clôture des actions à la TSX de 37,81 \$ le 14 février 2011 et de 41,48 \$ le 13 février 2012. Elle comprend les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2012.
- Les avoirs de M. Stewart comprennent 1 789 actions détenues par son épouse.
- Les avoirs de M. Waugh comprennent 4 150 actions détenues par son épouse.

Nom	Date	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Investissement à risque		Investissement minimal requis	
					Valeur marchande totale (\$)	Multiple de la rétribution annuelle en espèces	Valeur totale de l'investissement minimal	Multiple de la rétribution annuelle en espèces
Kevin E. Benson	2012	13 000	40 483	53 483	2 218 475	31,69	420 000	6x
	2011	13 000	34 009	47 009	1 777 410	25,39	350 000	5x
	Variation	–	6 474	6 474	441 065	6,30		
Derek H. Burney	2012	4 606	34 770	39 376	1 633 316	23,33	420 000	6x
	2011	4 418	31 395	35 813	1 354 090	19,34	350 000	5x
	Variation	188	3 375	3 563	279 227	3,99		
Wendy K. Dobson	2012	6 000	49 147	55 147	2 287 498	32,68	420 000	6x
	2011	6 000	45 199	51 199	1 935 834	27,65	350 000	5x
	Variation	–	3 948	3 948	351 663	5,02		
E. Linn Draper	2012	–	41 413	41 413	1 717 811	24,54	420 000	6x
	2011	–	34 919	34 919	1 320 287	18,86	350 000	5x
	Variation	–	6 494	6 494	397 524	5,68		
Paule Gauthier	2012	2 000	44 854	46 854	1 943 504	27,76	420 000	6x
	2011	2 000	40 260	42 260	1 597 851	22,83	350 000	5x
	Variation	–	4 594	4 594	345 653	4,94		
S. Barry Jackson	2012	39 000	76 964	115 964	4 810 187	26,72	1 080 000	6x
	2011	39 000	63 780	102 780	3 886 112	21,59	900 000	5x
	Variation	–	13 184	13 184	924 075	5,13		
Paul L. Joskow	2012	5 000	25 956	30 956	1 284 055	18,34	420 000	6x
	2011	5 000	22 993	27 993	1 058 415	15,12	350 000	5x
	Variation	–	2 963	2 963	225 640	3,22		
John A. MacNaughton	2012	50 000	29 912	79 912	3 314 750	47,35	420 000	6x
	2011	50 000	26 730	76 730	2 901 161	41,45	350 000	5x
	Variation	–	3 182	3 182	413 588	5,91		
David P. O'Brien	2012	54 549	48 185	102 734	4 261 406	60,88	420 000	6x
	2011	52 639	42 637	95 276	3 602 386	51,46	350 000	5x
	Variation	1 910	5 548	7 458	659 021	9,41		
Paula Rosput Reynolds (s'est jointe au conseil le 30 novembre 2011)	2012	2 500	334	2 834	117 554	1,68	420 000	6x
	2011	2 500	330	2 830	107 002	1,53	350 000	5x
	Variation	–	4	4	10 552	0,15		
W. Thomas Stephens	2012	1 800	14 673	16 473	683 300	9,76	420 000	6x
	2011	1 800	11 576	13 376	505 747	7,22	350 000	5x
	Variation	–	3 097	3 097	177 553	2,54		
D. Michael G. Stewart	2012	13 801	16 249	30 050	1 246 474	17,81	420 000	6x
	2011	13 247	13 612	26 859	1 015 539	14,51	350 000	5x
	Variation	554	2 637	3 191	230 935	3,30		
Richard E. Waugh (s'est joint au conseil le 1 ^{er} février 2012)	2012	19 370	–	19 370	803 468	11,48	420 000	6x
	2011	–	–	–	–	–	–	–
	Variation	–	–	–	–	–		
Total	2012	211 626	422 940	634 566	26 321 798			
	2011	189 604	367 440	557 044	21 061 834			
	Variation	22 022	55 500	77 522	5 259 964			

ATTRIBUTIONS EN VERTU D'UN RÉGIME INCITATIF

Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau ci-dessous indique toutes les attributions fondées sur des options et des actions en cours accordées antérieurement aux administrateurs qui étaient toujours en cours à la fin de 2011. Les valeurs à la fin de l'exercice sont fondées sur le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2011, soit 44,53 \$.

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions			
	Titres sous-jacents aux options non exercées (nbre)	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées (\$)	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nbre)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)	
Kevin E. Benson	–	–	–	–	40 483	1 802 708	–	
Derek H. Burney	–	–	–	–	34 770	1 548 308	–	
Wendy K. Dobson	–	–	–	–	49 147	2 188 516	–	
E. Linn Draper	–	–	–	–	41 413	1 844 121	–	
Paule Gauthier	–	–	–	–	44 854	1 997 349	–	
Kerry Hawkins (s'est retiré le 29 avril 2011)	–	–	–	–	–	–	–	
S. Barry Jackson	–	–	–	–	76 964	3 427 207	–	
Paul L. Joskow	–	–	–	–	25 956	1 155 821	–	
John A. MacNaughton	–	–	–	–	29 912	1 331 981	–	
David P. O'Brien	–	–	–	–	48 185	2 145 678	–	
Paula Rospit Reynolds (s'est jointe au conseil le 30 novembre 2011)	–	–	–	–	334	14 873	–	
W. Thomas Stephens	–	–	–	–	14 673	653 389	–	
D. Michael Stewart	–	–	–	–	16 249	723 568	–	
Richard E. Waugh (s'est joint au conseil le 1 ^{er} février 2012)	–	–	–	–	–	–	–	

Notes

- Le nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis comprend le nombre total d'UAD, plus les unités réinvesties gagnées à titre d'équivalents de dividendes sur toutes les UAD en circulation jusqu'au 31 janvier 2012.
- La valeur marchande ou de paiement des attributions fondée sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis totale est de 18 833 519 \$.

Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants

SOMMAIRE

TransCanada a pour vision d'être la société d'infrastructure énergétique de pointe en Amérique du Nord, l'accent étant mis sur les pipelines et sur les possibilités de production d'énergie qui se trouvent dans les régions où nous avons des avantages importants par rapport à la concurrence ou pouvons en acquérir. La stratégie de TransCanada en vue de la croissance et de la création de valeur comporte quatre éléments clés :

- maximiser la valeur de nos actifs d'infrastructure et de nos positions commerciales tout au long de leur cycle de vie
- concevoir sur le plan commercial et mener à bien les programmes d'investissement en lien à de nouveaux actifs
- entretenir un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité
- maximiser notre capacité concurrentielle.

Depuis que nous avons établi notre stratégie en 2000, nous nous sommes concentrés sur sa mise en oeuvre régulière et constante. Les points fondamentaux de cette stratégie demeurent les mêmes.

Notre régime de rémunération « rémunère au rendement » en récompensant les hauts dirigeants pour l'obtention de résultats solides qui correspondent à nos objectifs commerciaux et appuient notre stratégie globale.

La discussion et l'analyse portant sur la rémunération explique notre programme de rémunération des hauts dirigeants, notre rendement de 2011, l'évaluation du rendement faite par le comité des ressources humaines et le conseil et leurs décisions relatives à la rémunération pour nos *membres de la haute direction visés* :

- Russell K. Girling, président et chef de la direction
- Donald R. Marchand, vice-président directeur et chef des finances
- Alexander J. Pourbaix, président, Énergie et oléoducs
- Gregory A. Lohnes, président, Gazoducs
- Donald M. Wishart, vice-président directeur, Exploitation et projets importants.

Les membres de la haute direction visés et trois autres vice-présidents directeurs composent notre équipe de haute direction.

Faits saillants relatifs au rendement

Nous avons obtenu de bons résultats en 2011, avec une augmentation du résultat comparable par action de 13 % comparativement à 2010 et une augmentation de 10 % des fonds provenant de l'exploitation par rapport à l'an dernier. Nous avons continué de réaliser notre important programme d'immobilisations en mettant en service de grands projets d'immobilisations, y compris les sections Wood River/Patoka et le prolongement vers Cushing du réseau d'oléoducs Keystone, les gazoducs Guadalajara et Bison, la centrale Coolidge et le parc éolien Montagne-Sèche et la phase un du parc éolien Gros-Morne.

Nous avons progressé dans la remise à neuf de 4,8 G\$ et le redémarrage de deux réacteurs à l'installation nucléaire Bruce Power en Ontario. Notre coût en capital net prévu pour le projet est de 2,4 G\$. Sous réserve de l'approbation réglementaire, l'exploitation commerciale du réacteur 2 et du réacteur 1 devrait commencer au premier trimestre et au troisième trimestre de 2012, respectivement.

OÙ TROUVER QUOI

> Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants	57
Sommaire	57
Approche	62
Composantes	66
Décisions relatives à la rémunération prise en 2012	74
Païement de l'attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de 2009	78
Profil des hauts dirigeants	81
> Renseignements détaillés sur la rémunération de 2011	87
Tableau sommaire de la rémunération	87
Attributions en vertu d'un régime incitatif	91
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres	94
Prestations de retraite	95
Cessation d'emploi et changement de contrôle	96

Nous avons continué d'améliorer la valeur de nos activités relatives aux gazoducs en faisant avancer des projets qui transporteront un approvisionnement en gaz naturel provenant de bassins schisteux dans le nord-est de la Colombie-Britannique et en Alberta. Dans nos activités relatives aux oléoducs, nous avons obtenu le soutien commercial à des prolongements et à des agrandissements de Keystone XL afin de transporter du pétrole brut de Hardisty, en Alberta, jusqu'à Houston, au Texas. Nous avons aussi le soutien de la clientèle afin de fournir le service pour le pétrole brut produit aux États-Unis provenant de la zone schisteuse de Bakken au Montana et au Dakota du Nord (Marketlink de Bakken) et de Cushing, en Oklahoma (Marketlink de Cushing).

Dans nos activités relatives à l'énergie, nous avons signé une convention visant l'achat de neuf projets solaires en Ontario, d'une capacité combinée de 86 MW, pour une contrepartie d'environ 470 M\$, qui devraient entrer en service entre la fin de 2012 et le milieu de 2013.

L'année n'a pas été sans difficulté, notamment le refus de notre permis présidentiel pour Keystone XL, des problèmes opérationnels de démarrage sur plusieurs projets, l'incertitude concernant le résultat de la décision de l'Office national de l'énergie (ONÉ) concernant notre demande de restructuration des droits détaillée pour le réseau principal au Canada, l'incertitude concernant le règlement ultime de questions de tarification relatives à la capacité à New York et l'arbitrage visant le contrat d'achat d'électricité (CAE) de Sundance A.

Toutefois, l'obtention de solides résultats financiers et une approche disciplinée de la qualité et du barème des coûts ainsi que de l'investissement de capitaux ont été reconnues dans le rendement record du cours des actions. Le rendement total pour les actionnaires pour 2011, y compris les dividendes versés, s'est établi à 22 %. Nous croyons être en bonne position pour nous appuyer sur nos antécédents de bénéfice, de flux de trésorerie et de dividendes solides et durables afin de fournir des rendements pour les actionnaires attrayants et durables à long terme.

Faits saillants relatifs à la rémunération

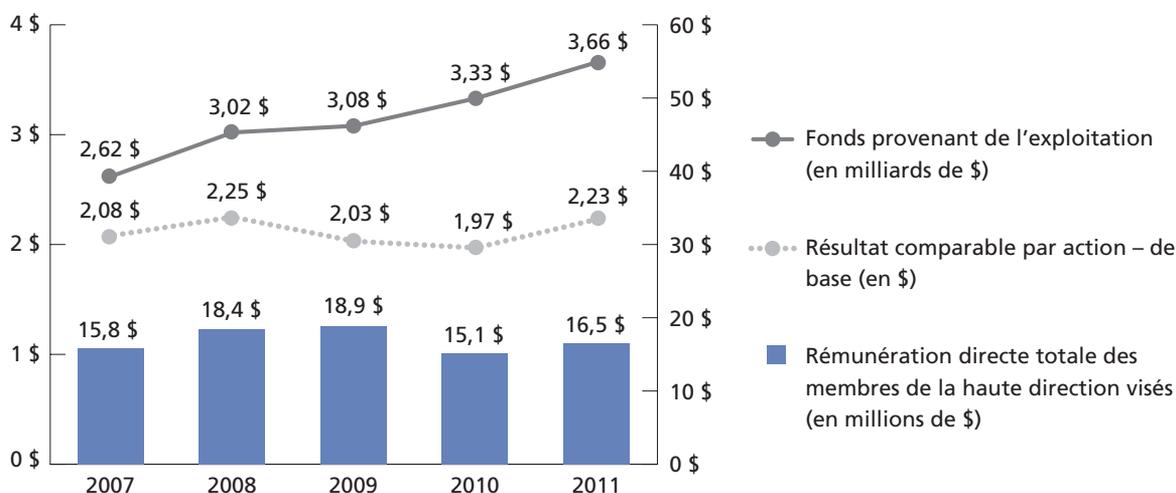
Le comité des ressources humaines et le conseil ont pris les décisions suivantes relatives à la rémunération des hauts dirigeants en 2012 :

- Nos membres de la haute direction visés ont reçu des augmentations du salaire de base afin que les salaires continuent d'être alignés avec le marché concurrentiel et que soit reconnue leur compétence dans leurs fonctions. L'augmentation moyenne s'est établie à 7 %. Les membres de la haute direction visés qui ont de nouvelles fonctions ont reçu une augmentation moyenne de 15 % afin que soit reflétée leur progression par rapport à la structure.
- Le comité et le conseil ont conclu que, dans l'ensemble, malgré les difficultés mentionnées ci-dessus, TransCanada a dépassé ses objectifs de rendement. Après avoir tenu compte de ces résultats concernant le rendement et de la pondération relative de chacun (50 % pour les résultats financiers et 50 % pour les aspects commerciaux, notamment l'exploitation et la croissance), ils ont attribué un coefficient de rajustement de l'entreprise (CRE) de 1,05. Le CRE est utilisé dans la formule servant à établir les attributions d'incitatifs à court terme pour nos membres de la haute direction visés.
- Les incitatifs à long terme ont été attribués d'après l'évaluation faite par le conseil et le comité du rendement individuel de chaque membre de la haute direction visé et de sa contribution éventuelle au succès futur de TransCanada. Les attributions d'incitatifs à long terme réelles faites à nos membres de la haute direction visés étaient supérieures aux niveaux des attributions cibles. Les incitatifs à long terme en 2012 ont été répartis à part égale, soit 50 % chacun, entre les UAID et les options d'achat d'actions.
- Un multiplicateur du rendement de 110 % a été attribué au paiement des attributions d'UAID de 2009, reflétant le rendement général supérieur à la cible par rapport aux objectifs préétablis au cours de la période de rendement. Nos membres de la haute direction visés ont reçu 168 % de la valeur de l'attribution initiale effectuée en 2009.

De plus amples renseignements sur nos décisions relatives à la rémunération en 2012 sont présentés à la page 74.

Rémunération c. rendement financier

Le graphique ci-dessous compare les résultats de nos principaux paramètres financiers pour les cinq derniers exercices à la rémunération directe totale attribuée aux membres de la haute direction visés pour la même période. La rémunération directe totale comprend le salaire de base, l'attribution d'incitatifs à court terme (payée au premier trimestre suivant l'année de rendement) et la valeur d'attribution des UAID et des options d'achat d'actions.



Note

- Les *fonds provenant de l'exploitation* et le *résultat comparable par action* sont des mesures non conformes aux PCGR qui n'ont pas de signification normalisée aux termes des principes comptables généralement reconnus. Vous trouverez davantage de renseignements sur ces mesures non conformes aux PCGR dans l'annexe B de la circulaire.

Le tableau ci-dessous montre la rémunération directe totale attribuée à nos membres de la haute direction visés en pourcentage de notre résultat comparable pour les cinq derniers exercices :

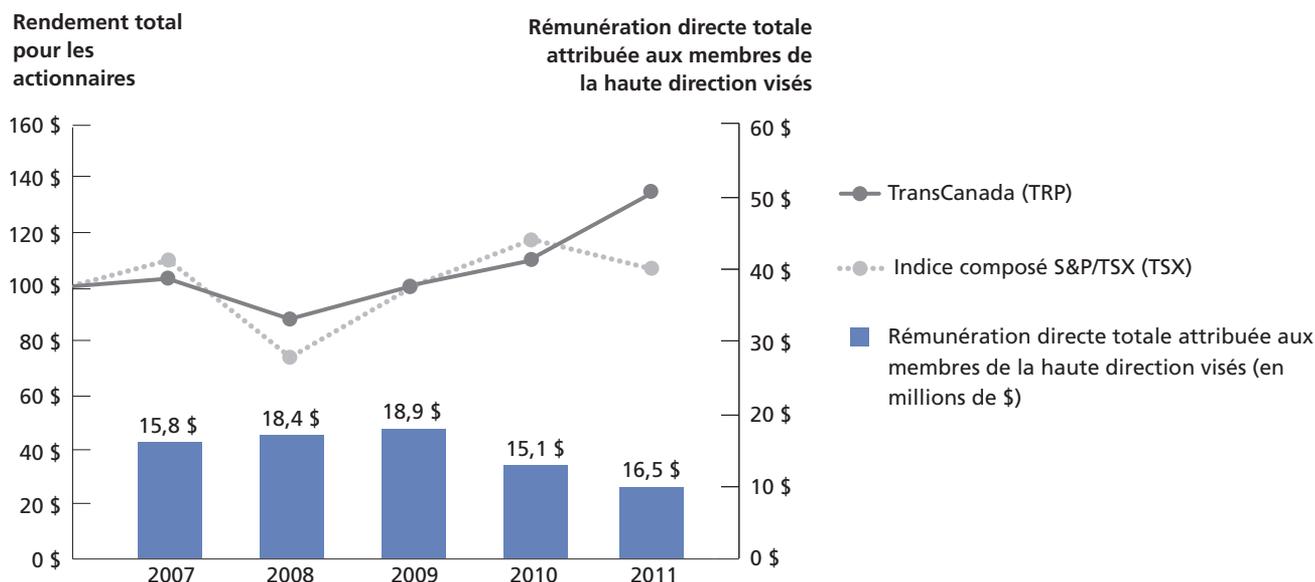
	2007	2008	2009	2010	2011
Rémunération directe totale attribuée aux membres de la haute direction visés (en pourcentage du résultat comparable)	1,4 %	1,4 %	1,4 %	1,1 %	1,1 %

Rémunération c. rendement total pour les actionnaires

Notre rendement total pour les actionnaires (RTA) a suivi favorablement l'indice composé S&P/TSX au cours des cinq derniers exercices, fournissant un rendement annuel composé de 6,1 % comparativement à 1,3 % pour l'indice.

Le graphique ci-dessous illustre le RTA comme étant le changement de valeur d'un investissement initial de 100 \$ dans les actions de TransCanada le 31 décembre 2006, en présumant le réinvestissement des dividendes, et le compare au rendement de l'indice composé S&P/TSX et à la tendance de la rémunération directe totale attribuée à nos membres de la haute direction visés au cours de la même période.

Le RTA n'est qu'une des mesures du rendement dont le conseil tient compte lorsqu'il évalue le rendement et qu'il établit la rémunération de nos membres de la haute direction visés. Nous ne nous attendons donc pas nécessairement à ce qu'il y ait une corrélation directe entre le RTA et la rémunération directe totale attribuée au cours d'une période donnée. De plus, la rémunération à long terme attribuée au cours d'une année donnée n'est pas garantie. Une partie de celle-ci est fondée sur les capitaux propres et sa valeur sera directement touchée par toute modification du cours de nos actions ordinaires.



Nous avons connu des niveaux sans précédent du cours des actions en 2011 et prévoyons continuer de donner des rendements supérieurs à nos actionnaires.

Au 31 déc.	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Croissance annuelle composée
TRP	100 \$	103,30 \$	87,70 \$	100,30 \$	110,00 \$	134,40 \$	6,1 %
TSX	100 \$	109,80 \$	73,60 \$	99,40 \$	116,90 \$	106,70 \$	1,3 %

Modifications du programme

En 2011, le conseil a approuvé et mis en œuvre un certain nombre de modifications au programme de rémunération des hauts dirigeants :

- les salaires de base sont maintenant déterminés à l'intérieur d'une fourchette dont les balises sont alignés par rapport aux niveaux de salaire de base médians de notre groupe de référence
- des cibles officielles ont été établies pour les attributions des régimes incitatifs à court terme et à long terme (ces modifications sont expliquées de façon plus détaillée sous les composantes individuelles).

En 2012, le conseil a approuvé quatre modifications aux incitatifs à long terme qui prennent effet cette année. Le conseil :

- a rajusté la pondération de l'attribution d'incitatifs à long terme de sorte que la valeur de l'attribution a été attribuée à part égale, soit 50 % chacun, entre les UAID et les options d'achat d'actions pour notre équipe de haute direction
- a modifié la méthodologie d'évaluation des options d'achat d'actions. Le modèle d'évaluation binomial sera maintenant utilisé pour calculer la valeur comptable de TransCanada, qui servira à la fois aux fins de la rémunération et aux fins de l'information financière
- a adopté le rendement total pour les actionnaires (RTA) relatif comme mesure du rendement unique aux termes du régime d'UAID et a rajusté les conditions d'acquisition en introduisant un paiement minimal de 50 % de la cible tout en maintenant le paiement maximal à 150 %
- a modifié les dispositions relatives à la retraite aux termes des régimes d'UAID et d'options d'achat d'actions :
 - les UAID non acquises au moment de la retraite continueront de venir à échéance et l'attribution finale sera établie au prorata pour la période d'emploi jusqu'à la date de la retraite
 - l'acquisition des options d'achat d'actions se poursuivra au-delà de la date de la retraite conformément aux conditions du régime d'options d'achat d'actions, plutôt que d'avoir lieu immédiatement à la date de la retraite.

Le conseil a examiné les mesures aux termes du régime d'UAID et a décidé d'adopter le RTA relatif comme mesure de rendement unique pour les raisons suivantes :

- cela élimine le double emploi de mesures aux termes du régime incitatif à court terme et accroît l'harmonisation entre les niveaux de rémunération des hauts dirigeants et les résultats pour les actionnaires
- cela correspond davantage aux pratiques du marché.

Le conseil estime que ces modifications font en sorte que le programme de rémunération des hauts dirigeants continue d'être harmonisé avec les intérêts des actionnaires et des clients, de renforcer le lien entre la rémunération et le rendement, de correspondre aux pratiques du marché en ce qui concerne la rémunération des hauts dirigeants et d'attirer et de fidéliser les hauts dirigeants. Ces modifications ont pris effet pour les attributions d'incitatifs à long terme faites aux membres de la haute direction visés au début de 2012.

APPROCHE

Le programme de rémunération des hauts dirigeants de TransCanada est structuré de façon à atteindre quatre objectifs principaux :

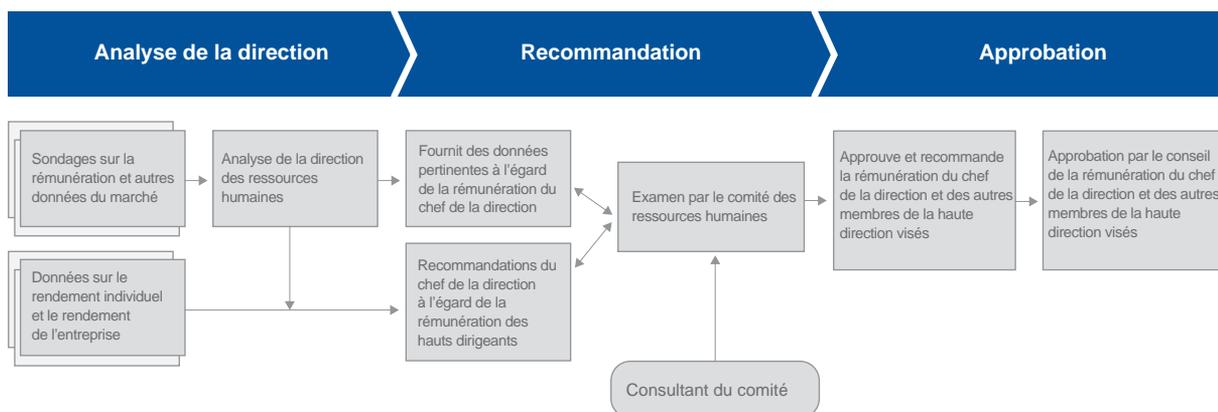
- fournir une rémunération qui « rémunère au rendement » en récompensant les hauts dirigeants pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise et l'exécution de notre stratégie globale
- offrir un niveau et un type de rémunération qui font concurrence au marché
- harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos actionnaires et de nos clients
- attirer, engager et fidéliser nos hauts dirigeants.

La rémunération est aussi axée sur nos processus de gestion du risque afin de garantir un équilibre approprié entre le risque et les avantages.

Processus de prise de décision

Nous suivons un processus de prise de décision détaillé qui fait intervenir la direction, le comité des ressources humaines et le conseil et prend en compte des données du marché, les commentaires du chef de la direction et des conseils indépendants d'un consultant externe du comité.

Le conseil prend toutes les décisions touchant la rémunération des hauts dirigeants en se fondant sur les recommandations du comité.



Analyse de la direction

Évaluation du marché

Le comité et le conseil reconnaissent l'importance de la fidélisation de hauts dirigeants talentueux pour la continuité de l'entreprise, de la gestion des relations avec les parties intéressées, de la planification de la relève et de l'atteinte du rendement de l'entreprise à court et à long terme souhaité.

Avec l'aide de son consultant externe, la direction analyse les données du marché pertinentes et d'autres renseignements et les fournit au comité et au conseil. Ce processus comprend l'évaluation comparative de la rémunération des hauts dirigeants par rapport à un groupe de référence de sociétés afin de demeurer concurrentiel par rapport au marché (voir *Évaluation comparative* ci-dessous).

En plus de tenir compte de données du marché externe lorsqu'ils établissent les niveaux de rémunération, le comité et le conseil examinent la rémunération par rapport à celle d'autres hauts dirigeants. Cela est particulièrement important lorsque des données du marché pour un rôle particulier ne reflètent pas l'ampleur relative du rôle au sein de TransCanada.

Établissement d'objectifs de rendement

Le conseil approuve des objectifs annuels pour l'entreprise afin de soutenir nos stratégies fondamentales visant l'atteinte de la croissance et la création de valeur pour les actionnaires. Notre fiche de pointage pour le rendement de l'entreprise intègre ces objectifs, qui comprennent une combinaison de mesures financières et de facteurs opérationnels, de facteurs de croissance et d'autres facteurs commerciaux dont les pondérations sont approuvées par le conseil.

Le conseil établit des objectifs de rendement annuels et des pondérations relatives pour le chef de la direction et les autres membres de la haute direction visés. Les objectifs sont alignés sur les objectifs annuels de l'entreprise et reflètent les domaines de rendement principaux du rôle. Les objectifs du chef de la direction comprennent une fiche de pointage du rendement de l'entreprise, des objectifs personnels et des priorités de direction. Les objectifs pour les autres membres de la haute direction visés comprennent une fiche de pointage du domaine fonctionnel ou commercial pour leur rôle, ainsi que des objectifs personnels et des priorités de direction.

Recommandation

Le comité et le conseil évaluent le rendement du chef de la direction. Le chef de la direction évalue le rendement des personnes qui relèvent directement de lui, notamment les quatre autres membres de la haute direction visés, et fait des recommandations relatives à la rémunération au comité.

Le comité recommande au conseil la rémunération à verser au chef de la direction et aux autres membres de la haute direction visés. Le comité demande des conseils indépendants à son consultant externe et à ses autres conseillers, mais il lui incombe de prendre ses propres décisions et de faire ses propres recommandations au conseil.

Le comité fonde ses recommandations sur la période de rendement pertinente et non sur le nombre, la durée ou la valeur actuelle de toute rémunération en cours attribuée antérieurement ou sur des gains qu'un haut dirigeant peut avoir réalisés au cours d'années antérieures. Cela comprend les UAID, les options d'achat d'actions ou d'autres formes de rémunération. Selon le comité, le fait de réduire ou de limiter des attributions fondées sur des gains antérieurs pénaliserait injustement le haut dirigeant et pourrait détourner de l'encouragement à continuer de donner un rendement solide. De même, le comité ne tient pas compte de la valeur des attributions d'incitatifs à long terme qu'il effectue au cours d'une année donnée pour compenser les rendements inférieurs aux attentes des attributions effectuées au cours d'années antérieures.

Approbation

Le conseil examine les recommandations du comité et approuve toutes les décisions relatives à la rémunération des hauts dirigeants.

Évaluation comparative

Nous évaluons notre rémunération pour les membres de la haute direction visés par rapport à un groupe de référence de sociétés afin de demeurer concurrentiels par rapport au marché. La direction examine le groupe de référence avec son consultant externe chaque année. Le comité examine et approuve le groupe de référence chaque année.

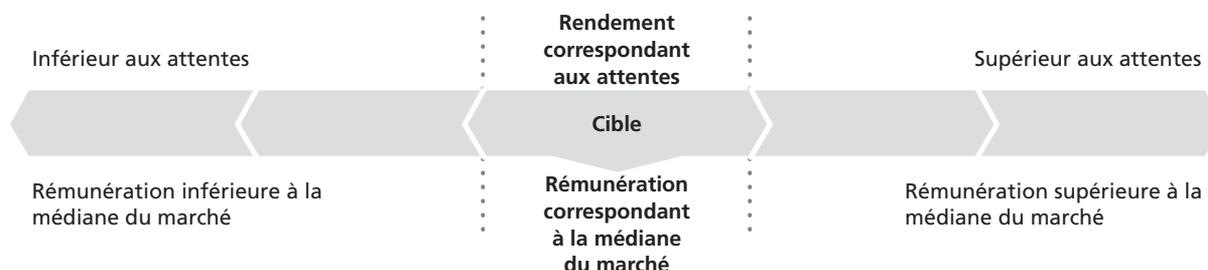
Notre groupe de référence de 2011 est composé de 25 sociétés canadiennes représentant deux secteurs d'activités :

Pétrole et gaz	Pipeline et service public
Compagnie BP Énergie Canada	Alliance Pipeline Ltd.
Canadian Natural Resources Ltd.	ATCO Ltd.
Cenovus Energy Inc.	Capital Power Corporation
Chevron Canada Resources	Enbridge Inc.
ConocoPhillips Canada	EPCOR Utilities Inc.
Devon Canada Corporation	FortisAlberta Inc.
Corporation Encana	FortisBC Energy Inc.
ExxonMobil Canada	Kinder Morgan Canada Inc.
Husky Energy Inc.	Spectra Energy Corporation (Canada)
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	TransAlta Corporation
Nexen Inc.	
Shell Canada Ltée	
Suncor Énergie Inc.	
Syncrude Canada Ltd.	
Société d'énergie Talisman Inc.	

Ces sociétés énergétiques établies au Canada sont généralement semblables à nous pour ce qui est de la taille et de l'envergure et nous rivalisons avec elles pour le recrutement de hauts dirigeants talentueux. Toutes ces sociétés exercent des activités capitalistiques à long cycle, soit dans le secteur pétrolier et gazier canadien, soit dans le secteur des pipelines, de l'énergie et des services publics nord-américains.

Profils Au 31 décembre 2010	TransCanada	Groupe de référence	
		Médiane	75 ^e percentile
Secteur	Pipelines, énergie nord-américains	Pipelines, énergie, services publics nord-américains Pétrole et gaz canadiens	
Emplacement	Calgary (Alberta)	Principalement en Alberta	
Produits des activités ordinaires	8,1 G\$	6,1 G\$	14,3 G\$
Capitalisation boursière au 31 décembre 2011 (cours de clôture mensuel des actions ordinaires × actions ordinaires en circulation pour le dernier trimestre)	31,3 G\$	18,7 G\$	36,3 G\$
Actifs	46,8 G\$	13,1 G\$	26,7 G\$
Employés	4 209	2 433	4 675

Nous évaluons de façon comparative chaque poste de membre de la haute direction visé par rapport à un poste semblable dans le groupe de référence. Les données du marché concurrentiel sur le groupe de référence donnent au comité et au conseil un point de référence initial pour déterminer la rémunération des hauts dirigeants. La rémunération directe totale est généralement établie conformément aux lignes directrices suivantes :



Voir *Composantes* à la page 66 pour de plus amples renseignements sur la rémunération directe totale.

Harmonisation des intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions pour les hauts dirigeants afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires. Les exigences minimales sont importantes et varient selon le niveau du haut dirigeant :

Niveau du haut dirigeant	Propriété requise (multiple du salaire de base)
Chef de la direction	4x
Vice-présidents directeurs	2x
Vice-présidents principaux	1x
Certains vice-présidents	1x

Les hauts dirigeants ont cinq ans pour respecter l'exigence et peuvent accumuler des actions admissibles et des UAID non acquises à cette fin dans les limites indiquées ci-dessous :

	% de la propriété d'actions totale du haut dirigeant
Actions admissibles	50 % ou plus
<ul style="list-style-type: none"> • Actions de TransCanada • Parts d'une société en commandite parrainée par TransCanada 	
UAID non acquises	à concurrence de 50 %

Le comité examine les niveaux de propriétés d'actions chaque année. Il peut exercer son pouvoir discrétionnaire lorsqu'il évalue la conformité si les niveaux de propriété tombent sous le minimum à cause de fluctuations du cours des actions.

En 2010, le comité a augmenté l'exigence minimale pour le chef de la direction, la faisant passer de trois fois à quatre fois le salaire de base, et a instauré une exigence pour les hauts dirigeants d'« acheter et conserver » 50 % de toutes les options d'achat d'actions qu'ils exercent jusqu'à ce qu'ils satisfassent à leur exigence relative à la propriété d'actions.

Tous les membres de la haute direction visés satisfaisaient à leurs exigences relatives à la propriété d'actions en 2011. Voir les profils des hauts dirigeants à compter de la page 81 pour connaître leur propriété actuelle.

COMPOSANTES

La rémunération directe totale comprend la rémunération fixe et la rémunération variable.

Le salaire de base est la seule forme de rémunération fixe que nous offrons. La rémunération variable comprend nos régimes incitatifs à court et à long terme.

Élément	Forme	Période de rendement	Objectif
salaire de base (fixe)	espèces	<ul style="list-style-type: none"> un an 	<ul style="list-style-type: none"> fournit un certain niveau de revenu régulier attire et fidélise les hauts dirigeants
incitatif à court terme (variable)	espèces	<ul style="list-style-type: none"> un an 	<ul style="list-style-type: none"> motive les hauts dirigeants à atteindre les principaux objectifs commerciaux annuels récompense les hauts dirigeants pour leur contribution relative à la société harmonise les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires attire et fidélise les hauts dirigeants
incitatif à long terme (variable)	UAID	<ul style="list-style-type: none"> durée de trois ans acquisition à la fin de la durée si les conditions du rendement sont respectées 	<ul style="list-style-type: none"> motive les hauts dirigeants à atteindre les objectifs commerciaux à moyen terme harmonise les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires attire et fidélise les hauts dirigeants
	options d'achat d'actions	<ul style="list-style-type: none"> durée de sept ans acquisition d'un tiers chaque année à compter du premier anniversaire de la date d'attribution 	<ul style="list-style-type: none"> motive les hauts dirigeants à atteindre des objectifs commerciaux durables à long terme harmonise les intérêts des hauts dirigeants attire et fidélise les hauts dirigeants

Nous offrons aussi une rémunération indirecte qui comprend des prestations de retraite, d'autres avantages et des avantages accessoires. Pour de plus amples renseignements, voir la page 72.

Rémunération fixe

Salaire de base

Les salaires de base pour les postes de hauts dirigeants sont gérés à l'intérieur d'une fourchette dont les balises sont alignées par rapport aux niveaux de salaire de base médians de notre groupe de référence. La direction effectue un examen de la rémunération du marché concurrentiel avec son consultant externe chaque année afin d'aligner la structure du salaire de base avec le marché et de garantir que les balises sont alignées en général avec les niveaux de rémunération médians du marché.

Les salaires de base réels sont déterminés sur une échelle mobile de $\pm 10\%$ de la balise. Les augmentations du salaire de base pour les membres de la haute direction visés sont fondés sur leur rendement, les données du marché concurrentiel et la rémunération comparativement aux autres hauts dirigeants. Les rajustements du salaire de base prennent généralement effet le 1^{er} mars.

Rémunération variable ou à risque

La rémunération variable représente une partie importante de la rémunération des hauts dirigeants et augmente avec son niveau. Les données du marché servent à établir des incitatifs à court et à long terme cibles pour chaque rôle de haut dirigeant. Les attributions cibles sont exprimées en pourcentage du salaire de base et sont établies par rapport aux niveaux du marché médians. Bien que les cibles soient examinées annuellement par rapport aux données du marché concurrentiel, elles ne devraient pas changer d'une année à l'autre à moins que le rôle change ou soit réévalué en fonction des conditions du marché.

Le tableau ci-dessous illustre les incitatifs à court terme cibles et la fourchette des incitatifs à long terme cibles pour chaque membre de la haute direction visé :

	Incitatifs à court terme cibles (en % du salaire de base)	Fourchette des incitatifs à long terme cibles (en % du salaire de base)		
		minimum	cible	maximum
Président et chef de la direction (Russell K. Girling)	100 %	225 %	275 %	325 %
Vice-président directeur et chef des finances (Donald R. Marchand)	65 %	150 %	200 %	250 %
Président, Énergie et oléoducs (Alexander J. Pourbaix)	75 %	200 %	250 %	300 %
Président, Gazoducs (Gregory A. Lohnes)	65 %	150 %	200 %	250 %
Vice-président directeur, Exploitation et projets importants (Donald M. Wishart)	65 %	150 %	200 %	250 %

Incitatif à court terme

Le régime d'incitatifs à court terme vise à attirer et à fidéliser des hauts dirigeants et à les motiver à atteindre les principaux objectifs commerciaux annuels. Le régime prévoit des paiements en espèces annuels à nos membres de la haute direction visés calculés d'après une formule qui tient compte des éléments suivants :

- le salaire de base et les incitatifs à court terme cibles concurrentiels par rapport au marché (en pourcentage du salaire de base) pour chaque rôle;
- les contributions et les réalisations individuelles – exprimées par un coefficient de rajustement du rendement (CRR) individuel déterminé pour chaque membre de la haute direction visé;

- le rendement de l'entreprise par rapport à des objectifs – exprimé comme étant le coefficient de rajustement de l'entreprise (CRE).

Les attributions d'incitatifs à court terme sont versées en un paiement en espèces forfaitaire unique au cours du mois de mars qui suit l'année de rendement.

Salaire de base	X	Incitatifs à court terme cibles	X	Coefficient de rajustement du rendement (CRR) individuel	X	Coefficient de rajustement de l'entreprise (CRE)	=	Attribution d'incitatifs à court terme (\$)
-----------------	---	---------------------------------	---	--	---	--	---	---

Rendement individuel

Le rendement annuel de chacun des membres de la haute direction visés est évalué par rapport à des normes et à des objectifs de rendement établis au début de chaque année. Un CRR individuel se situant entre 0 et 2,0 est approuvé par le conseil. Un CRR individuel se situant entre 2,0 et 2,5 peut être approuvé dans des circonstances exceptionnelles lorsque le haut dirigeant a apporté une contribution très importante dans le cadre d'une réalisation d'entreprise ayant eu un effet transformationnel. Les attributions sont calculées d'après le salaire de base du membre de la haute direction visé en vigueur le 15 décembre de l'année de rendement. Le comité et le conseil peuvent exercer leur pouvoir discrétionnaire pour rajuster les montants calculés lorsque les circonstances le justifient.

Niveau de rendement	Fourchette de CRR individuel	Description
Dépasse la plupart ou la totalité des normes et événement transformationnel	2,1 - 2,5	Attribué dans des circonstances exceptionnelles Reflète une réalisation extraordinaire ayant un effet transformationnel important sur la société
Dépasse la plupart ou la totalité des normes	1,8 - 2,0	Contributions concrètes à l'entreprise avec plusieurs exemples qui ont eu un effet considérable au-delà des attentes normales
Dépasse certaines normes	1,4 - 1,7	Effort entièrement satisfaisant avec des contributions qui dépassent les attentes normales
Atteint les normes	0,9 - 1,3	Effort entièrement satisfaisant et toutes les attentes en matière de rendement ont été atteintes
N'atteint pas les normes	0 - 0,8	Le succès futur dépend de l'amélioration du niveau de rendement – aucun paiement

Rendement de l'entreprise

Un CRE de 0 à 1,2 est approuvé par le conseil en fonction du rendement de l'entreprise par rapport à des objectifs établis au début de chaque année. Nous prévoyons que le CRE se situe entre 0,8 et 1,2 la plupart des années. L'évaluation est fondée à 50 % sur notre rendement financier et à 50 % sur des facteurs opérationnels, des facteurs de croissance et d'autres facteurs commerciaux.

Niveau de rendement	Fourchette du CRE	Description
Dépasse la plupart ou la totalité des normes et/ou atteint un effet transformationnel sur la société	1,11 - 1,20	Résultats commerciaux exceptionnels et certains exemples d'effets considérables au-delà des attentes normales et/ou d'événements ayant eu un effet transformationnel sur la société
Dépasse certaines normes	1,01 - 1,10	Résultats entièrement satisfaisants Toutes les normes importantes de rendement ont été atteintes ou dépassées et plusieurs exemples d'atteintes de résultats positifs pour l'entreprise
Atteint les normes	1,00	Résultats entièrement satisfaisants, toutes les normes de rendement ont été atteintes
N'atteint pas certaines normes	0,50 - 0,99	Certaines attentes n'ont pas été remplies Rendement satisfaisant, mais un paiement partiel est indiqué
N'atteint pas les normes	Moins que 0,50	Rendement inacceptable – Aucun paiement

Incitatif à long terme

À chaque rôle de haut dirigeant est assigné une cible et une fourchette associée pour l'attribution d'incitatifs à long terme, qui est exprimée en pourcentage du salaire de base. Chaque année, le comité et le conseil attribuent des incitatifs à long terme aux membres de la haute direction visés en fonction de leur évaluation du rendement individuel et du potentiel de contribution au succès futur de TransCanada. À compter de 2012, l'attribution d'incitatifs à long terme à notre équipe de haute direction est répartie à égalité entre les UAID et les options d'achat d'actions, à raison de 50 % chacun. Auparavant, elle était répartie à raison de 75 % et de 25 % respectivement.

Unités d'actions à l'intention des dirigeants

Il s'agit d'unités d'actions théoriques attribuées aux termes du régime d'UAID.

Les UAID accumulent des équivalents de dividendes et sont acquises le 31 décembre à la fin de la période de rendement de trois ans selon notre rendement par rapport à des cibles qui sont établies au début de la période de rendement.

Les attributions d'UAID sont versées en un versement en espèces forfaitaire au cours du premier trimestre qui suit la fin de la période de rendement.

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Nombre} \\ \text{d'UAID à} \\ \text{l'acquisition} \\ \hline \end{array} \times \begin{array}{|c|} \hline \text{Cours} \\ \text{d'évaluation à la} \\ \text{date d'acquisition} \\ \hline \end{array} \times \begin{array}{|c|} \hline \text{Multiplicateur} \\ \text{du rendement} \\ \hline \end{array} = \begin{array}{|c|} \hline \text{Paiement} \\ \text{d'UAID (\$)} \\ \hline \end{array}$$

Notes

- Le *nombre d'UAID à l'acquisition* est le nombre d'UAID attribué initialement, majoré des UAID gagnées à titre d'équivalents de dividendes au cours de la période de rendement de trois ans.
- Le *cours d'évaluation à la date d'acquisition* est le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition et incluant celle-ci. À compter de l'attribution d'UAID de 2012, nous utiliserons une moyenne pondérée sur 20 jours pour calculer le cours d'évaluation à la date d'acquisition.
- *Multiplicateur du rendement*
À compter de 2012, le comité et le conseil ont approuvé une modification du régime d'UAID afin d'adopter le RTA relatif comme mesure de rendement unique et de rajuster la fourchette d'acquisition pour introduire une limite minimale de 50 % de la cible, tout en gardant l'attribution maximale à 150 % de la cible.

Le multiplicateur du rendement est établi conformément aux lignes directrices indiquées dans le tableau ci-dessous. Le *RTA relatif* est calculé au moyen du cours des actions moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la fin de la période de rendement de trois ans.

Si le RTA relatif de TransCanada se situe	Les UAID suivantes sont acquises aux fins de paiement	
Au 25 ^e percentile du groupe de pairs pour les UAID ou au-dessous (seuil)	50 % des UAID sont acquises	Nous calculons le nombre d'UAID qui sont acquises au moyen d'une interpolation linéaire si le rendement se situe entre :
Au 50 ^e percentile du groupe de pairs pour les UAID (cible)	100 % des UAID sont acquises	• le <i>seuil</i> et la <i>cible</i> ou
Au 75 ^e percentile du groupe de pairs pour les UAID ou au-dessus (maximum)	150 % des UAID sont acquises	• la <i>cible</i> et le <i>maximum</i>

Avant 2012, les attributions d'UAID étaient effectuées à l'aide de mesures multiples et de pondérations relatives (voir la page 78 pour de plus amples renseignements).

Le conseil peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour rajuster le multiplicateur du rendement s'il le juge approprié en se fondant sur des facteurs du marché ou d'autres circonstances atténuantes.

En 2011, le comité et le conseil ont aussi modifié la disposition relative à la retraite du régime. À compter de l'attribution de 2012, les unités non acquises continueront de venir à échéance conformément aux conditions du régime plutôt que d'être payées proportionnellement au moment de la retraite. L'attribution finale sera calculée au prorata pour la période d'emploi jusqu'à la date de la retraite.

Options d'achat d'actions

Les actionnaires ont approuvé pour la première fois notre régime d'options d'achat d'actions en 1995 et le régime a été approuvé pour la dernière fois en 2010. Nous sommes tenus par la TSX de faire approuver le régime par les actionnaires tous les trois ans.

Conformément aux conditions du régime, aucun participant ne peut se voir attribuer plus de 20 % du nombre total d'options d'achat d'actions attribuées au cours d'une année donnée. Voir la page 94 pour connaître les restrictions relatives à l'attribution d'options d'achat d'actions à des initiés.

Acquisition

Le calendrier d'acquisition et la durée dépendent de la date à laquelle les options ont été attribuées.

Options d'achat d'actions attribuées	Durée	Acquisition
Après le 1 ^{er} janvier 2003	7 ans	Un tiers chaque année, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution
Avant le 1 ^{er} janvier 2003 (la dernière attribution expire en 2012)	10 ans	Un quart immédiatement à la date d'attribution, puis un quart chaque année, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution

Certains hauts dirigeants ne peuvent négocier les actions et les options d'achat d'actions de TransCanada qu'au cours de quatre périodes annuelles approuvées appelées *périodes de négociation permise*. Si la date d'expiration d'une option d'achat d'actions ne tombe pas pendant une période de négociation permise ou tombe dans les cinq premiers jours d'une période de négociation permise, elle est reportée au 10^e jour ouvrable de la période suivante.

Exercice des options

Le prix d'exercice d'une option correspond au cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX le dernier jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les porteurs d'options ne sont avantagés que si la valeur marchande de nos actions ordinaires dépasse le prix d'exercice au moment où ils exercent les options.

Précisions sur le régime d'options d'achat d'actions

Les options ne peuvent être transférées ni cédées à une autre personne. Un représentant personnel peut exercer les options pour le compte du porteur s'il décède ou s'il est incapable de gérer ses affaires.

Le comité a le pouvoir de suspendre ou de résilier le régime à tout moment sans l'approbation des actionnaires. La direction n'a pas ce droit et elle ne peut modifier le régime. Le comité peut recommander au conseil en vue de son approbation certaines modifications au régime ou à une attribution d'options d'achat d'actions sans l'approbation des actionnaires afin :

- de clarifier un élément;
- de corriger une erreur ou une omission;
- de changer la date d'acquisition d'une attribution existante;
- de changer la date d'expiration d'une option en cours pour une date antérieure.

En 2011, le comité et le conseil ont modifié la disposition relative à la retraite du régime. À compter de l'attribution de 2012, l'acquisition des options d'achat d'actions en cours se poursuivra au-delà de la date de retraite plutôt que d'avoir lieu immédiatement à la date de retraite. Ces options d'achat d'actions expireront à la date d'expiration initiale fixée par le comité ou trois ans à compter de la date de retraite (selon ce qui survient en premier). S'il y a moins de six mois entre la date d'acquisition et la date d'expiration, la date d'expiration est reportée de six mois à compter de la date d'acquisition finale des options.

Nous n'avons pas obtenu l'approbation des actionnaires pour cette modification parce qu'elle ne constituait pas une modification aux termes du régime ou des règles de la TSX qui exigeaient l'approbation des actionnaires.

Le comité ne peut apporter de modifications au régime si celles-ci nuisent aux droits du porteur rattachés à des options attribuées antérieurement sans son consentement.

Conformément aux règles de la TSX, le régime prévoit que certaines modifications doivent être approuvées par les actionnaires, notamment :

- l'augmentation du nombre d'actions disponibles à des fins d'émission aux termes du régime
- l'abaissement du prix d'exercice d'une option attribuée antérieurement
- l'annulation et la réémission d'une option
- le report de la date d'expiration d'une option.

Prestations de retraite

Régime à prestations déterminées

Notre régime à prestations déterminées (PD) canadien comprend un régime de retraite agréé et un régime de retraite complémentaire pour les employés admissibles.

La participation au régime à prestations déterminées est obligatoire lorsqu'un employé compte 10 ans de service. Tous les membres de la haute direction visés participent au régime à prestations déterminées.

Les participants peuvent normalement prendre leur retraite lorsqu'ils atteignent l'âge de 60 ans ou lorsqu'ils ont entre 55 et 60 ans si la somme de leur âge et de leurs années de service continu est égale à 85 points. Les prestations de retraite sont calculées comme suit :

$$\left(\begin{array}{l} 1,25 \% \text{ du salaire maximal} \\ \text{moyen de l'employé} \\ \text{(à concurrence de la moyenne} \\ \text{finale du MGAP)} \end{array} + \begin{array}{l} 1,75 \% \text{ du salaire maximal} \\ \text{moyen de l'employé} \\ \text{(en excédent de la moyenne} \\ \text{finale du MGAP)} \end{array} \right) \times \begin{array}{l} \text{Années de} \\ \text{service} \\ \text{décomptées} \end{array} = \begin{array}{l} \text{Prestations de} \\ \text{retraite annuelles (\$)} \end{array}$$

Notes

- On entend par *salaire maximal moyen* la moyenne des gains ouvrant droit à pension de l'employé au cours des 36 mois consécutifs où les gains ont été les plus élevés au cours des 15 dernières années d'emploi. On entend par *gains ouvrant droit à pension* le salaire de base de l'employé, majoré des primes en espèces annuelles jusqu'à un maximum préétabli, exprimé en pourcentage du salaire de base. Ce pourcentage est de 100 % pour le chef de la direction et de 60 % pour les autres membres de la haute direction visés, tel qu'il est déterminé par TransCanada. Les gains ouvrant droit à pension ne comprennent aucune autre forme de rémunération.
- On entend par *MGAP* le *maximum des gains annuels ouvrant droit à pension* aux termes du Régime de pensions du Canada ou le *maximum des gains admissibles pour l'année* aux termes du Régime de rentes du Québec.
- On entend par *moyenne finale du MGAP* la moyenne du MGAP en vigueur pour la dernière année civile pour laquelle des gains sont inclus dans le calcul du *salaire maximal moyen* de l'employé plus ceux des deux années précédentes.
- On entend par *années de service décomptées* le nombre d'années de service ouvrant droit à pension décomptées aux termes du régime. Les régimes à prestations déterminées enregistrés sont assujettis à une accumulation de prestations annuelle maximale prévue par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Comme elle est actuellement de 2 647 \$ par année de service décomptée, les participants ne peuvent gagner de prestations dans le régime enregistré à l'égard d'une rémunération qui dépasse environ 166 000 \$ par année.

Les participants peuvent prendre leur retraite lorsqu'ils ont entre 55 et 60 ans, mais les prestations sont réduites de 4,8 % par année pour chaque année jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 60 ans ou 85 points, selon ce qui survient en premier. Ils peuvent prendre leur retraite dix ans avant l'âge normal de la retraite, cependant les prestations sont réduites par un équivalent actuariel à compter de l'âge de 55 ans.

Bien que notre régime à prestations déterminées soit non contributif, les participants peuvent décider de faire des cotisations de retraite à un compte d'enrichissement pour acheter des prestations accessoires ou « additionnelles » à l'intérieur du régime de retraite enregistré. Le régime à prestations déterminées est intégré aux prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

Régime de retraite complémentaire

Le régime de retraite à prestations déterminées utilise une approche non préjudiciable selon laquelle le montant maximal permis en vertu de la Loi de l'impôt est versé par prélèvement sur le régime de retraite agréé et le restant, par prélèvement sur le régime de retraite complémentaire. Le régime de retraite complémentaire est capitalisé au moyen d'une convention de retraite conclue en vertu de la Loi de l'impôt. Actuellement, le régime de retraite complémentaire compte environ 500 participants (dont les gains ouvrant droit à pension sont supérieurs à environ 166 000 \$ par année), y compris les membres de la haute direction visés.

Les cotisations au régime sont assujetties à l'approbation du conseil et sont fondées chaque année sur une évaluation actuarielle des obligations aux termes du régime de retraite complémentaire, calculées suivant l'hypothèse que le régime prend fin au début de l'année civile.

Le régime à prestations déterminées ne reconnaît pas les années de service antérieures, en règle générale, mais le comité a exercé son pouvoir discrétionnaire, par le passé, pour accorder des années de service décomptées supplémentaires à de hauts dirigeants aux termes du régime de retraite complémentaire. Voir le tableau intitulé Tableau du régime de retraite à prestations déterminées et les notes infrapaginales à la page 95 pour de plus amples renseignements.

Tous les participants au régime de retraite, y compris nos membres de la haute direction visés, reçoivent la forme normale de rente lorsqu'ils prennent leur retraite :

- une rente mensuelle à vie, et 60 % est versé au conjoint après le décès de l'employé ou
- si l'employé n'est pas marié, la rente mensuelle est versée au bénéficiaire/à la succession de l'employé durant le reste des 10 ans, si l'employé décède dans les 10 années suivant le départ à la retraite.

Les participants peuvent choisir une forme différente de paiement, mais ils doivent effectuer les renonciations exigées par la loi. Les options comprennent :

- l'augmentation du pourcentage de la valeur de la rente qui se poursuit après le décès
- l'ajout d'une période de garantie à la rente
- le transfert de la valeur de rachat forfaitaire du régime de retraite agréé dans un compte de retraite immobilisé jusqu'à certaines limites fiscales, l'excédent étant versé en espèces. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2012, sous réserve du pouvoir discrétionnaire de la Société, la valeur de rachat du régime de retraite complémentaire peut aussi être transférée et versée en espèces.

Autres avantages

Tous les employés, y compris les membres de la haute direction visés, reçoivent d'autres avantages, tels que des programmes relatifs à la santé et au bien-être classiques qui sont fondés sur les pratiques du marché concurrentiel et aident à attirer et à fidéliser des personnes talentueuses.

Avantages accessoires

Les membres de la haute direction visés reçoivent un nombre limité d'avantages accessoires, notamment :

- une allocation pour avantages accessoires variable de 4 500 \$ que le haut dirigeant peut utiliser à son gré
- un nombre limité d'affiliations à des clubs récréatifs et/ou de déjeuners, en fonction des besoins des affaires
- un espace de stationnement réservé évalué à 5 545 \$
- une allocation d'automobile annuelle de 18 000 \$.

Tous les avantages accessoires accordés aux membres de la haute direction visés ont un coût direct pour TransCanada et sont évalués sur cette base.

Le comité examine aussi les dépenses des membres de la haute direction visés et leur utilisation de l'avion de l'entreprise chaque année. Ils ne peuvent utiliser l'avion de l'entreprise que lorsque cela est directement relié à leur travail et en fait partie intégrante.

DÉCISIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION PRISES EN 2012

Le conseil a pris un certain nombre de décisions relatives à la rémunération en 2012 : des rajustements du salaire de base, des attributions d'incitatifs à court terme pour le rendement en 2011 et des attributions d'incitatifs à long terme afin de reconnaître les contributions éventuelles au succès futur de TransCanada. Vous trouverez des renseignements plus détaillés dans les profils des hauts dirigeants à compter de la page 81.

Le conseil a aussi établi le multiplicateur du rendement pour les attributions d'UAID de 2009 afin de calculer le nombre d'unités qui seraient acquises aux fins de paiement pour la période de rendement de trois ans terminée le 31 décembre 2011 (voir la page 78 pour de plus amples renseignements).

Salaire de base

Chaque année, la direction effectue un examen de la rémunération sur le marché avec son consultant externe afin d'aligner les balises par rapport aux niveaux médians du marché. Afin de garantir un alignement continu avec le marché et de reconnaître la compétence dans leurs fonctions, le comité et le conseil ont accordé des augmentations modérées du salaire de base en 2012 à MM. Pourbaix et Lohnes. Leur augmentation moyenne a été de 3 %. MM. Girling et Marchand, qui sont relativement nouveaux dans leur fonction, ont reçu une augmentation moyenne de 15 % qui reflète la progression par rapport aux balises. Les rajustements du salaire de base prennent effet le 1^{er} mars 2012.

Incitatif à court terme

Les incitatifs à court terme ont été établis en février 2012 à l'égard du rendement en 2011 en fonction du rendement individuel et de l'entreprise. Le conseil a aussi approuvé les objectifs annuels de l'entreprise pour 2012, qui sont toujours axés sur les résultats financiers, relatifs à la croissance et opérationnels qui soutiennent nos stratégies fondamentales.

Le conseil a considéré 2011 comme une année de transition pour M. Girling, compte tenu de sa nomination au poste de président et chef de la direction en 2010. Le conseil a établi que son attribution d'incitatifs à court terme totale refléterait son excellente progression et son excellent rendement dans son poste dans le contexte du rendement global de l'entreprise ainsi que des données pertinentes du marché et qu'un CRR individuel et le CRE ne s'appliqueraient pas.

Rendement individuel

Le CRR individuel de chacun des membres de la haute direction visés a été établi en fonction du rendement par rapport à des cibles établies au début de l'année. Vous trouverez plus de détails dans les profils des hauts dirigeants qui suivent.

Rendement de l'entreprise

Le CRE de 2011 a été fondé à 50 % sur notre rendement financier et à 50 % sur des facteurs opérationnels, des facteurs de croissance et d'autres facteurs commerciaux. Les tableaux ci-dessous illustrent nos objectifs et nos résultats pour 2011.

Après avoir tenu compte de ces résultats concernant le rendement, le conseil a attribué un CRE de 1,05, qui se situe au-dessus de la cible. Cette note a fourni le contexte pour l'attribution des incitatifs à court terme de 2011 pour tous les employés.

Rendement financier (pondération de 50 %)

Vous pouvez trouver les définitions de ces termes ainsi que de plus amples renseignements sur notre rendement financier et de l'entreprise dans notre rapport de gestion 2011 (sur www.transcanada.com et www.sedar.com).

Principales mesures financières (en millions de \$ CA)	objectifs	résultats de 2011	résultats de 2010	résultats de 2009
Résultats comparables	1 440	1 565	1 361	1 325
Fonds provenant de l'exploitation	3 226	3 663	3 115	3 080
Bénéfice avant intérêts et impôts comparable	2 984	3 278	–	–
Principales mesures par action (en \$ CA)				
Résultat comparable par action – de base	2,05	2,23	1,97	2,03
Fonds provenant de l'exploitation par action – de base	4,60	5,22	4,51	4,72

Notes

- Nous calculons le *Résultat comparable par action* et les *Fonds provenant de l'exploitation par action* en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions de TransCanada en circulation : 702 M en 2011, 691 M en 2010 et 652 M en 2009.
- Les résultats de 2010 pour les fonds provenant de l'exploitation excluent l'incidence de l'amortissement de la prime de Keystone.
- Le bénéfice avant intérêts et impôts comparable n'était pas considéré comme une mesure financière clé en 2010 ni en 2009.
- Le *résultat comparable*, les *fonds provenant de l'exploitation*, le *résultat comparable avant intérêts et impôts*, le *résultat comparable par action* et les *fonds provenant de l'exploitation par action* sont des mesures non conformes aux PCGR qui n'ont pas de signification normalisée aux termes des principes comptables généralement reconnus. Vous trouverez de plus amples renseignements sur ces mesures non conformes aux PCGR à l'annexe B de la circulaire.

Nous avons dépassé tous les objectifs financiers qui avaient été fixés au début de 2011. Les prix plus élevés de l'électricité en Alberta ont été le principal facteur de l'augmentation du bénéfice net et du bénéfice par action par rapport aux objectifs. L'augmentation du résultat a fait augmenter les fonds provenant de l'exploitation et les fonds provenant de l'exploitation par action. Ces augmentations ont été annulées en partie par des produits des activités ordinaires plus faibles pour la centrale Ravenswood par suite du traitement d'ordres du marché de la capacité à New York.

Le conseil a pris en considération dans sa décision le fait que les résultats financiers comprenaient des montants se rapportant à l'arbitrage visant le CAE de Sundance A et à Keystone XL qui sont soumis à une incertitude continue. Le conseil a établi que le rendement financier de 2011 de la Société a dépassé les attentes.

Facteurs opérationnels, facteurs de croissance et autres facteurs commerciaux (pondération de 50 %)

Stratégies fondamentales	Résultats obtenus en 2011
Maximiser la valeur des actifs d'infrastructure et des positions commerciales de TransCanada tout au long de leur cycle de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Avons continué d'avancer les projets de développement de pipelines sur le réseau de l'Alberta afin de transporter le nouvel approvisionnement en gaz naturel des bassins schisteux de Horn River et de Montney dans le nord-est de la Colombie-Britannique ainsi qu'à Deep Basin en Alberta. • Sommes parvenus à un règlement avec les clients de GTN au lieu de déposer une poursuite tarifaire. • Défis : <ul style="list-style-type: none"> • avons déposé une demande détaillée auprès de l'Office national de l'énergie (ONÉ) afin de modifier la structure des activités et les conditions du service pour le réseau principal au Canada pour régler la question des droits pour 2012 et 2013. La décision de l'ONÉ n'est pas attendue avant la fin de 2012 ou le début de 2013. • incertitude concernant la résolution ultime des questions relatives aux prix de capacité à New York et l'arbitrage du contrat d'achat d'électricité (CAE) de Sundance A.
Concevoir sur le plan commercial et mener à bien des programmes d'investissement en lien à de nouveaux actifs	<ul style="list-style-type: none"> • Avons atteint l'exploitation commerciale totale du réseau d'oléoducs Keystone. • Avons mis en service : <ul style="list-style-type: none"> • le réseau d'oléoducs Keystone allant de Wood River et Patoka en Illinois et de Steele City, au Nebraska, jusqu'à Cushing, en Oklahoma • le pipeline Guadalajara de 360 M\$ US, qui transporte du gaz naturel de Manzanillo à Guadalajara au Mexique • le pipeline Bison de 630 M\$ US qui livre du gaz naturel en provenance du bassin de la rivière Powder au Wyoming • la centrale Coolidge de 500 M\$ US capable de produire 575 MW • le parc éolien Montagne-Sèche et la phase un du parc éolien Gros-Morne, capables de produire 159 MW d'énergie renouvelable. • Avons continué à progresser dans la remise à neuf de 4,8 G\$ et le redémarrage de deux réacteurs à l'installation nucléaire Bruce Power en Ontario. Notre coût en capital net prévu pour le projet est de 2,4 G\$. Sous réserve de l'approbation réglementaire, l'exploitation commerciale normale du réacteur 2 et du réacteur 1 devrait commencer au premier trimestre et au troisième trimestre de 2012, respectivement. • Défis : <ul style="list-style-type: none"> • avons connu des problèmes opérationnels de démarrage à Keystone, Bison et Cartier.
Entretenir un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Avons obtenu un appui commercial : <ul style="list-style-type: none"> • pour un prolongement et un agrandissement de Keystone XL afin de fournir le service de transport du pétrole brut de Hardisty, en Alberta, jusqu'à Houston, au Texas • pour des projets pour fournir le service de transport du pétrole brut pour le pétrole brut produit aux États-Unis provenant de la zone de schiste de Bakken au Montana et au Dakota du Nord jusqu'à Cushing, en Oklahoma (Marketlink de Bakken), et de Cushing à Port Arthur et à Houston, au Texas (Marketlink de Cushing). • Avons signé une convention visant l'achat de neuf projets solaires en Ontario, d'une capacité combinée de 86 MW, pour une contrepartie d'environ 470 M\$, qui devraient entrer en service entre la fin de 2012 et le milieu de 2013. • Sommes parvenus à une entente officielle pour recourir à un processus d'arbitrage afin de régler le différend découlant de l'annulation par le gouvernement de l'Ontario du projet de centrale d'Oakville. Aux termes de cette convention, TransCanada prévoit être dédommée de façon appropriée pour les conséquences économiques associées à l'annulation du projet. • Défis : <ul style="list-style-type: none"> • le refus du permis présidentiel pour Keystone XL obligera TransCanada à soumettre une demande révisée.
Maximiser la capacité concurrentielle de TransCanada	<ul style="list-style-type: none"> • Avons atteint ou dépassé les cibles relatives à la sécurité. • Avons atteint ou dépassé toutes les cibles relatives à la fiabilité des actifs. • Avons géré les frais non transférables à des niveaux inférieurs au budget. • Avons conservé une note de solvabilité A et un bilan solide.

Incentif à long terme

Des incitatifs à long terme ont été attribués en 2012 en fonction de l'évaluation faite par le conseil et le comité du rendement individuel de chaque membre de la haute direction visé et de la contribution qu'il peut apporter au succès futur de TransCanada. À l'exception de M. Girling, les attributions réelles d'incitatifs à long terme faites à nos membres de la haute direction visés se situaient toutes dans la fourchette des attributions cibles. L'attribution réelle d'incitatifs à long terme de M. Girling se situait au-dessus de la fourchette des attributions cibles compte tenu de son rendement et de ses contributions à l'exécution de notre stratégie à long terme et afin de refléter la progression continue de sa rémunération directe totale pour qu'elle corresponde au marché concurrentiel.

Les incitatifs à long terme attribués en 2012 à notre équipe de haute direction ont été répartis également entre les UAID et les options d'achat d'actions, soit à raison de 50 % chacun. La composition des incitatifs à long terme de M. Girling en 2012 était de 55 % d'UAID et de 45 % d'options d'achat d'actions afin de respecter la limite fixée par les conditions du régime d'options d'achat d'actions voulant qu'aucun participant ne puisse recevoir plus de 20 % du nombre total des options attribuées au cours d'une année donnée (voir le profil de M. Girling à la page 82).

Unités d'actions à l'intention des dirigeants

Le comité et le conseil ont approuvé une attribution d'UAID pour 2012 comme suit :

Mesure du rendement	Pondération	Période de mesure
RTA relatif	100 %	Du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le régime d'UAID à la page 69.

Options d'achat d'actions

À compter de 2012, le comité et le conseil ont approuvé une nouvelle méthodologie d'évaluation afin de déterminer les attributions d'options d'achat d'actions. Nous utiliserons la valeur comptable de TransCanada calculée en utilisant le modèle d'évaluation binomial, qui est une méthode d'évaluation généralement reconnue pour les options d'achat d'actions. Cette valeur sera utilisée à la fois aux fins de la rémunération et aux fins de l'information financière.

Le comité et le conseil ont approuvé une attribution d'options d'achat d'actions le 17 février 2012 à un prix d'exercice de 41,95 \$. Le comité et le conseil ont examiné l'évaluation préparée par le consultant externe de la direction lorsqu'ils ont déterminé le nombre d'options d'achat d'actions à attribuer à nos membres de la haute direction visés. Les hypothèses clés suivantes ont été formulées afin d'établir la juste valeur des options :

- volatilité de 20 % des actions sous-jacentes (volatilité historique et implicite) :
- rendement des dividendes de 4,1 %
- taux d'intérêt sans risque de 1,42 %
- durée prévue d'après les données historiques sur l'exercice des options de 5,9 ans.

PAIEMENT DE L'ATTRIBUTION D'UNITÉS D' ACTIONS À L'INTENTION DES DIRIGEANTS DE 2009

L'attribution d'UAID effectuée en 2009 a été acquise le 31 décembre 2011 et sera payée en mars 2012. Cette attribution prévoyait l'acquisition de 0 % à 150 % des unités en fonction de l'évaluation faite par le conseil de notre rendement par rapport à des mesures du rendement préétablies au cours de la période de trois ans.

Le conseil a examiné les résultats suivants afin de déterminer la valeur à l'acquisition :

- Les cibles pour le résultat comparable par action et les fonds provenant de l'exploitation par action ont été établies tôt en 2009 en fonction d'un nombre de 617 millions d'actions ordinaires en circulation. Plus tard en 2009, nous avons acheté la part restante de 50 % dans le projet d'oléoduc Keystone auprès de ConocoPhillips et avons émis par la suite des actions afin de financer la construction de l'oléoduc. Cette émission d'actions n'était pas envisagée lorsque les cibles « par action » ont été établies.
- La colonne intitulée « Rendement rajusté réel » présente les montants par action rajustés pour tenir compte de l'émission d'actions liée au projet d'oléoduc Keystone pour la période au cours de laquelle le projet n'était pas en service (2009-2010). Bien que le rendement réel pour la mesure du résultat comparable par action se situait au niveau de rendement seuil, le rendement rajusté réel montre que le résultat comparable par action correspondait à la cible.
- Pour les fonds provenant de l'exploitation par action, le rendement réel montre que le niveau de rendement cible a été atteint. Le rendement réel rajusté montre que cette mesure dépassait le niveau de rendement maximal.

Mesure	Période	Cibles du niveau de rendement pour l'attribution d'UAID de 2009			Rendement réel	Rendement rajusté réel
		Seuil	Cible	Maximum		
RTA absolu	De janvier 2009 à décembre 2011	11 %	27 %	40 %	53,24 %	–
RTA relatif par rapport au groupe de pairs (voir ci-dessous) (d'après le cours de clôture de 44,53 \$ des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2011)	De janvier 2009 à décembre 2011	au moins le 25 ^e percentile	au moins le 50 ^e percentile	au moins le 75 ^e percentile	P35	–
Résultat par action (comparable)	Résultats annuels cumulatifs (de 2009 à 2011)	6,21 \$	6,61 \$	7,02 \$	6,23 \$	6,57 \$
Fonds provenant de l'exploitation par action (méthode de la consolidation proportionnelle)	Résultats annuels cumulatifs (de 2009 à 2011)	13,68 \$	14,77 \$	15,39 \$	14,76 \$	15,57 \$

Notes

- Les cibles pour le *résultat comparable par action* et les *fonds provenant de l'exploitation par action* ont été établies en 2009 en fonction d'un nombre de 617 millions d'actions ordinaires en circulation.
- Le *résultat comparable par action réel* et les *fonds provenant de l'exploitation par action* ont été calculés en utilisant les moyennes pondérées suivantes d'actions en circulation : 652 millions en 2009, 691 millions en 2010 et 702 millions en 2011.
- Le *résultat comparable par action réel* et les *fonds provenant de l'exploitation par action* rajustés ont été rajustés afin de tenir compte des actions supplémentaires émises en 2009. Le nombre moyen pondéré rajusté d'actions en circulation était le suivant : 619 millions en 2009 et 619 millions en 2010. Aucun rajustement n'a été fait pour 2011 (702 millions) puisque Keystone était en service en 2011.
- Le *résultat comparable par action* et les fonds provenant de l'exploitation par action sont des mesures non conformes aux PCGR qui n'ont pas de signification normalisée aux termes des principes comptables généralement reconnus. Vous trouverez de plus amples renseignements sur ces mesures non conformes aux PCGR à l'Annexe B et dans notre rapport de gestion 2011.
- Le *groupe de pairs pour le RTA relatif* est composé de pairs dont les titres sont négociés dans le public qui représentent des occasions d'investissement pour les investisseurs dans des titres de capitaux propres qui recherchent une exposition au secteur des pipelines, de l'énergie et des services publics nord-américain.

Groupe de pairs pour le RTA relatif

Canadian Utilities Ltd.	Enbridge Inc.	Southern Union Company
Dominion Resources Inc.	Entergy Corporation	Spectra Energy Corporation
DTE Energy Company	Exelon Corporation	TransAlta Corporation
Duke Energy Corporation	Fortis Inc.	Williams Companies Inc. (The)
El Paso Corporation	Sempra Energy	Xcel Energy Inc.
Emera Inc.	Southern Company	

Le conseil a aussi tenu compte de facteurs commerciaux notamment au chapitre de l'exploitation et de la croissance au cours de la période de trois ans. En plus des résultats de 2011 présentés à la page 76, le conseil a remarqué les résultats suivants en 2009 et 2010 :

Stratégies fondamentales	Résultats en 2009 et en 2010
Maximiser la valeur des actifs d'infrastructure et des positions commerciales de TransCanada tout au long de leur cycle de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Avons négocié des règlements avec les expéditeurs pour le réseau de l'Alberta, Foothills, Great Lakes, TQM – avantageux pour TransCanada comparativement à l'incertitude des issues des litiges. • Avons obtenu un approvisionnement supplémentaire et des raccordements avec le marché sur les gazoducs et les oléoducs. • Avons regroupé les fonctions commerciales de notre division de pipelines américaine à Houston afin de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle et de créer une présence plus forte et plus efficace dans les activités relatives aux pipelines américaines.
Concevoir sur le plan commercial et mener à bien les programmes d'investissement en lien à de nouveaux actifs	<ul style="list-style-type: none"> • Avons réalisé avec succès le plus grand programme d'investissement de notre histoire. • La plupart des projets à temps et conformément au budget ou en-dessous. <ul style="list-style-type: none"> • achèvement du Portlands Energy Centre, des phases 1 et 2 du parc éolien Kibby, du corridor du centre-nord du réseau de l'Alberta, du pipeline Bison, de Halton Hills et de Groundbirch
Entretien un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Avons acquis la totalité du projet d'oléoduc Keystone auprès de ConocoPhillips. • Convention visant la collaboration avec ExxonMobil Corporation pour développer le projet de pipeline/GNL de l'Alaska.
Maximiser la capacité concurrentielle de TransCanada	<ul style="list-style-type: none"> • Solides relations avec les parties prenantes – dans des circonstances difficiles (clients, médias, gouvernement). • Rendement opérationnel exceptionnel de plusieurs actifs se traduisant par une disponibilité accrue et des coûts réduits. • Toutes les cibles établies pour la sécurité et la fiabilité ont été atteintes ou dépassées et les frais d'exploitation ont été gérés de façon à être inférieurs au plan. • Avons réalisé un financement de titres de créance d'environ 5,7 G\$, d'actions privilégiées de 1,3 G\$ et de titres de capitaux propres de 1,8 G\$ sur un marché financier difficile.

Multiplicateur du rendement

Les paiements d'UAID ont été calculés à l'aide d'un multiplicateur du rendement de 1,10 (ajusté par le conseil alors qu'il était de 1,09). L'attribution de 2009 ne comprenait pas de pondérations spécifiques pour les mesures de rendement, toutefois, le conseil a tenu compte des pondérations approuvées pour l'attribution de 2010, tel qu'il est illustré ci-dessous :

Mesure du rendement	Pondération	Rendement par rapport à la cible	Multiplicateur du rendement
Rendement total pour les actionnaires (RTA) <ul style="list-style-type: none"> le RTA absolu a dépassé le niveau de rendement maximal le RTA relatif s'est situé entre les niveaux de rendement seuil et cible. 	60 %	1,10	0,66
Mesures financières <ul style="list-style-type: none"> le résultat comparable par action s'est situé au niveau de rendement seuil les fonds provenant de l'exploitation par action ont atteint le niveau de rendement cible la décision a été prise en 2009 d'émettre des titres de capitaux propres afin de financer le reste de notre vaste programme d'immobilisations et d'acheter une plus grande participation dans le projet d'oléoduc Keystone. Sur une base rajustée pour tenir compte des titres de capitaux propres, le résultat comparable par action a atteint le niveau de rendement cible. Les fonds provenant de l'exploitation par action ont dépassé le niveau de rendement maximal. Sur une base absolue, le résultat comparable s'est situé entre les niveaux cible et de rendement maximal. Les fonds provenant de l'exploitation ont dépassé le niveau de rendement maximal. 	25 %	1,08	0,26
Facteurs opérationnels, facteurs de croissance et autres facteurs commerciaux <ul style="list-style-type: none"> le conseil a établi que le rendement pour ce qui est des facteurs opérationnels, de croissance et autres facteurs commerciaux s'est situé entre les niveaux de rendement cible et maximal. 	15 %	1,10	0,17
Multiplicateur du rendement			1,09

Attributions aux membres de la haute direction visés

Le tableau ci-dessous résume les renseignements détaillés sur l'attribution initiale d'UAID de 2009, ainsi que le montant versé à chaque membre de la haute direction visé à l'acquisition de l'attribution d'UAID à la fin de 2011:

	Attribution d'UAID de 2009		Paiement d'UAID de 2009			
	Nombre d'UAID attribuées	Valeur de l'attribution d'UAID (\$)	Nombre d'UAID à l'acquisition (comprend les équivalents de dividendes au 31 déc. 2011)	Multiplicateur du rendement	Valeur du paiement d'UAID (\$)	% de l'attribution initiale
Russell K. Girling	46 088,539	1 520 000	52 637,885	110 %	2 560 991	168 %
Donald R. Marchand	7 349,909	242 400	8 394,364		408 411	168 %
Alexander J. Pourbaix	46 088,539	1 520 000	52 637,885		2 560 991	168 %
Gregory A. Lohnes	17 707,702	584 000	20 224,036		983 960	168 %
Donald M. Wishart	30 745,907	1 014 000	35 115,019		1 708 451	168 %

Notes

- Le *nombre d'UAID attribuées* correspond à la valeur de l'attribution d'UAID divisée par le prix d'évaluation de 32,98 \$ (le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution inclusivement (le 1^{er} janvier 2009)).
- Le *nombre d'UAID à l'acquisition* comprend un nombre équivalent d'unités pour le dividende final qui est déclaré au 31 décembre mais qui n'a pas été versé à la date d'acquisition. La valeur du dividende final est attribuée en espèces et a été convertie en unités, ce qui est reflété dans le *nombre d'UAID à l'acquisition*.
- La *valeur du paiement d'UAID* est calculée en utilisant le prix d'évaluation de 44,23 \$ (le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition inclusivement (le 31 décembre 2011)).

PROFILS DES HAUTS DIRIGEANTS

La prochaine section dresse un profil de chacun des membres de la haute direction visés, y compris leurs principales réalisations en 2011, les détails de leur rémunération pour 2011 et les deux exercices précédents, leur propriété d'actions au 31 décembre 2011 et le salaire de base ainsi que les attributions d'incitatifs à long terme pour 2012.



Russell K. Girling

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

À titre de président et chef de la direction, M. Girling est responsable de la direction globale de TransCanada et de sa vision dans l'élaboration avec notre conseil d'administration de notre orientation stratégique, de nos valeurs et de nos plans d'affaires. Cela comprend la gestion de l'entreprise globale de TransCanada parallèlement à la gestion du risque afin de créer une valeur durable à long terme pour nos actionnaires.

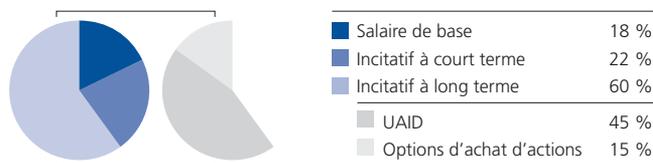
Principales réalisations en 2011

- Le rendement global de l'entreprise a dépassé les cibles
- Direction fondée sur des valeurs solides au cours d'une année d'examen du public et au niveau politique intense
- Les relations avec la clientèle ont contribué au soutien continu à Keystone XL malgré les retards
- La confiance des investisseurs contribue à l'augmentation du cours des actions

- Le rendement de M. Girling est évalué en tenant compte à la fois du rendement de l'entreprise, des objectifs personnels et de la direction exercée.
- Le conseil a considéré 2011 comme une année de transition pour M. Girling, compte tenu de sa nomination au poste de président et chef de la direction en 2010. Le conseil a établi que son attribution d'incitatifs à court terme totale refléterait son excellente progression et son excellent rendement dans son poste dans le contexte du rendement global de l'entreprise ainsi que des données pertinentes du marché et que le CRE et un CRR individuel ne s'appliqueraient pas.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2011 de M. Girling exprimées en pourcentage du salaire de base de 2011 ont été de 123 % et de 327 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2011	2010	2009
Fixe			
Salaire de base	1 100 000 \$	1 000 000 \$	800 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	1 350 000	1 100 000	900 000
Incitatif à long terme			
UAID	2 700 000	2 100 000	1 520 000
Options d'achat d'actions	900 000	1 254 000	959 000
Rémunération directe totale	6 050 000 \$	5 454 000 \$	4 179 000 \$
Variation par rapport au dernier exercice	11 %	31 %	-

Composition de la rémunération de 2011



Propriété d'actions

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale	Propriété totale aux termes des lignes directrices	Propriété totale en multiple du salaire de base
4 x	4 400 000 \$	5 971 209 \$	5,4 x

Rémunération de 2012 (au 1^{er} mars)

Fixe		Composition des ILT	
Salaire de base	1 300 000 \$		
Variable (incitatif à long terme)		Composition des ILT	
UAID	2 530 000 \$	55 %	
Options d'achat d'actions	2 070 000 \$	45 %	

La composition des ILT de M. Girling était de 55 % d'UAID et de 45 % d'options d'achat d'actions afin de respecter la limite établie par les conditions du régime d'options d'achat d'actions voulant qu'aucun participant ne puisse recevoir plus de 20 % du nombre total des options attribuées au cours d'une année donnée.

L'incitatif à court terme est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La propriété d'actions est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 43,07 \$ pour les actions de TransCanada et de 47,42 \$ pour les parts de TC PipeLines, LP à la NYSE au 31 décembre 2011.



Donald R. Marchand

VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET CHEF DES FINANCES

À titre de vice-président directeur et chef des finances, M. Marchand est responsable de l'information financière, de la fiscalité, des finances, de la trésorerie, de la gestion du risque et des relations avec les investisseurs pour TransCanada.

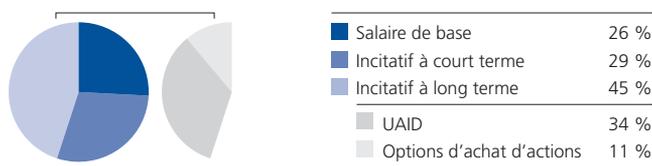
Principales réalisations en 2011

- Les résultats de la fiche de pointage du domaine fonctionnel du chef des finances ont atteint ou dépassé les cibles de rendement
- Financement réussi de la suite du programme d'expansion des immobilisations tout en conservant les notes de solvabilité A
- Solide rendement pour ce qui est des relations avec les investisseurs et les communications externes au cours d'une année d'examen intense de la part du public et des médias
- Préparation complète pour la mise en œuvre des PCGR des États-Unis en 2012

- Le rendement de M. Marchand est évalué en tenant compte à la fois du rendement du domaine fonctionnel, des objectifs personnels et de la direction exercée.
- L'attribution d'incitatifs à court terme totale pour le rendement de 2011 a été fondée sur la cible de M. Marchand, soit 65 % du salaire de base, sur un CRE de 1,05 et sur un CRR individuel de 1,5. Le montant calculé de 419 750 \$ a été rajusté à la hausse à 450 000 \$.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2011 de M. Marchand exprimées en pourcentage du salaire de base de 2011 ont été de 110 % et de 171 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2011	2010	2009
Fixe			
Salaire de base	410 000 \$	370 000 \$	270 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	450 000	299 250	270 000
Incitatif à long terme			
UAID	525 000	248 000	242 400
Options d'achat d'actions	175 000	320 400	57 600
Rémunération directe totale	1 560 000 \$	1 237 650 \$	840 000 \$
Variation par rapport au dernier exercice	26 %	47 %	-

Composition de la rémunération de 2011



Propriété d'actions

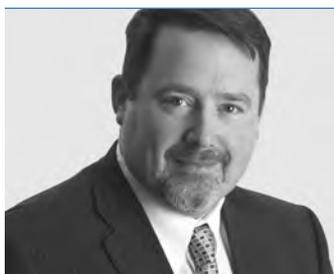
Niveau de propriété minimal	Valeur minimale	Propriété totale aux termes des lignes directrices	Propriété totale en multiple du salaire de base
2 x	820 000 \$	885 967 \$	2,2 x

Rémunération de 2012 (au 1^{er} mars)

Fixe			
Salaire de base	460 000 \$		
Variable (incitatif à long terme)		Composition des ILT	
UAID	517 500 \$	50 %	
Options d'achat d'actions	517 500 \$	50 %	

L'incitatif à court terme est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La propriété d'actions est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 43,07 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2011.



Alexander J. Pourbaix

PRÉSIDENT, ÉNERGIE ET OLÉODUCS

À titre de président, Énergie et oléoducs, M. Pourbaix est responsable des activités non réglementées de TransCanada relatives au stockage du gaz et aux oléoducs.

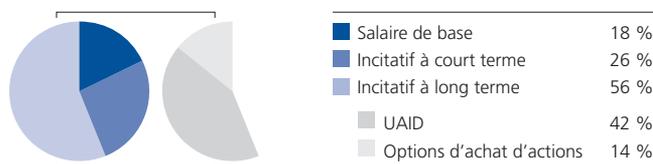
Principales réalisations en 2011

- Les résultats de la fiche de pointage des activités relatives à l'énergie et aux oléoducs ont atteint ou dépassé les cibles de rendement
- Solide rendement financier dans les activités relatives à l'énergie de Western
- Direction remarquable pour l'obtention des permis pour Keystone XL
- A saisi les occasions de croissance des oléoducs – agrandissement de l'oléoduc Keystone aux terminaux d'Hardisty et par le Marketlink de Bakken et le Marketlink de Cushing

- Le rendement de M. Pourbaix est évalué en tenant compte à la fois du rendement commercial, des objectifs personnels et de la direction exercée.
- L'attribution d'incitatifs à court terme totale pour le rendement de 2011 a été fondée sur la cible de M. Pourbaix, soit 75 % du salaire de base, un CRE de 1,05 et un CRR individuel de 1,8. Le montant calculé de 1 049 000 \$ a été rajusté à la hausse à 1 050 000 \$.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2011 de M. Pourbaix exprimées en pourcentage du salaire de base de 2011 ont été de 142 % et de 300 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2011	2010	2009
Fixe			
Salaire de base	740 000 \$	700 000 \$	700 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	1 050 000	798 000	740 000
Incitatif à long terme			
UAID	1 665 000	1 500 000	1 520 000
Options d'achat d'actions	555 000	649 600	480 000
Rémunération directe totale	4 010 000 \$	3 647 600 \$	3 440 000 \$
Variation par rapport au dernier exercice	10 %	6 %	-

Composition de la rémunération de 2011



Propriété d'actions

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale	Propriété totale aux termes des lignes directrices	Propriété totale en multiple du salaire de base
2 x	1 480 000 \$	1 970 768 \$	2,7 x

Rémunération de 2012 (au 1^{er} mars)

Fixe		
Salaire de base	765 000 \$	
Variable (incitatif à long terme)		Composition des ILT
UAID	1 147 500 \$	50 %
Options d'achat d'actions	1 147 500 \$	50 %

L'incitatif à court terme est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La propriété d'actions est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 43,07 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2011.



Gregory A. Lohnes

PRÉSIDENT, GAZODUCS

À titre de président, Gazoducs, M. Lohnes est responsable des activités relatives aux gazoducs et au stockage du gaz naturel réglementé de TransCanada au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

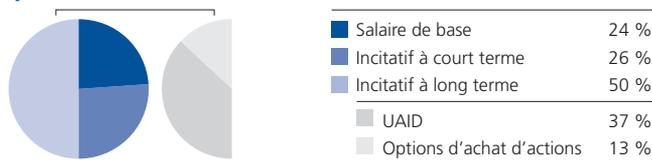
Principales réalisations en 2011

- Les résultats de la fiche de pointage des activités relatives aux gazoducs ont atteint ou dépassé les cibles de rendement
- Raccordements à l'approvisionnement et aux marchés : réseau de l'Alberta, réseau principal, Northern Border
- Règlement des droits de GTN
- Transfert réussi d'actifs à TC PipeLines, LP fournissant du financement pour notre programme d'immobilisations

- Le rendement de M. Lohnes est évalué en tenant compte à la fois du rendement commercial, des objectifs personnels et de la direction exercée.
- L'attribution d'incitatifs à court terme totale pour le rendement de 2011 a été fondée sur la cible de M. Lohnes, soit 65 % du salaire de base, sur un CRE de 1,05 et sur un CRR individuel de 1,5. Le montant calculé de 522 150 \$ a été rajusté à la hausse à 550 000 \$.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2011 de M. Lohnes exprimées en pourcentage du salaire de base de 2011 ont été de 108 % et de 215 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2011	2010	2009
Fixe			
Salaire de base	510 000 \$	500 000 \$	430 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	550 000	570 000	600 000
Incitatif à long terme			
UAID	822 375	615 000	584 000
Options d'achat d'actions	274 125	354 600	216 000
Rémunération directe totale	2 156 500 \$	2 039 600 \$	1 830 000 \$
Variation par rapport au dernier exercice	6 %	11 %	-

Composition de la rémunération de 2011



Propriété d'actions

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale	Propriété totale aux termes des lignes directrices	Propriété totale en multiple du salaire de base
2 x	1 020 000 \$	1 372 735 \$	2,7 x

Rémunération de 2012 (au 1^{er} mars)

Fixe		
Salaire de base	525 000 \$	
Variable (incitatif à long terme)		Composition des ILT
UAID	562 500 \$	50 %
Options d'achat d'actions	562 500 \$	50 %

L'incitatif à court terme est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La propriété d'actions est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 43,07 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2011.



Donald M. Wishart

VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR, EXPLOITATION ET PROJETS IMPORTANTS

À titre de vice-président directeur, Exploitation et projets importants, M. Wishart est responsable de la conception, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de toutes les installations et infrastructures. Ces responsabilités comprennent les services d'ingénierie et les services techniques, la gestion de projets, la construction, l'exploitation sur le terrain, la collectivité, la sécurité et l'environnement et l'approvisionnement et les services partagés.

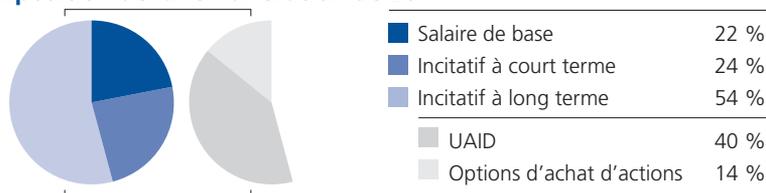
Principales réalisations en 2011

- Les résultats de la fiche de pointage du domaine fonctionnel Exploitation et projets importants ont atteint ou dépassé les cibles de rendement
- Projets d'immobilisations de 3,3 G\$ largement à temps et correspondant ou inférieurs au budget
- Les redémarrages de Bruce 1 et 2 ont respecté tous les jalons de 2011
- Rendement relatif à la sécurité dans le premier quartile ou décile
- A atteint ou dépassé les cibles relatives à la fiabilité

- Le rendement de M. Wishart est évalué en tenant compte à la fois du rendement du domaine fonctionnel, des objectifs personnels et de la direction exercée.
- L'attribution d'incitatifs à court terme totale pour le rendement de 2011 a été fondée sur la cible de M. Wishart, soit 65 % du salaire de base, sur un CRE de 1,05 et sur un CRR individuel de 1,6. Le montant calculé de 655 200 \$ a été rajusté à la hausse à 660 000 \$.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2011 de M. Wishart exprimées en pourcentage du salaire de base de 2011 ont été de 110 % et de 250 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2011	2010	2009
Fixe			
Salaire de base	600 000 \$	600 000 \$	550 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	660 000	641 250	650 000
Incitatif à long terme			
UAID	1 125 000	1 087 500	1 014 000
Options d'achat d'actions	375 000	362 500	336 000
Rémunération directe totale	2 760 000 \$	2 691 250 \$	2 550 000 \$
Variation par rapport au dernier exercice	3 %	6 %	-

Composition de la rémunération de 2011



Propriété d'actions

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale	Propriété totale aux termes des lignes directrices	Propriété totale en multiple du salaire de base
2 x	1 200 000 \$	4 466 997 \$	7,4 x

Rémunération de 2012 (au 1^{er} mars)

Fixe	
Salaire de base	600 000 \$
Variable (incitatif à long terme)	
	Composition des ILT
UAID	750 000 \$ 50 %
Options d'achat d'actions	750 000 \$ 50 %

L'incitatif à court terme est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La propriété d'actions est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 43,07 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2011.

Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2011

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens sauf indication contraire.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau ci-dessous résume la rémunération reçue par nos membres de la haute direction visés au cours des trois derniers exercices terminés les 31 décembre 2011, 2010 et 2009.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Attributions fondées sur des options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres		Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$)	Rémunération totale (\$)
					Régimes incitatifs annuels (\$)	Régimes incitatifs à long terme (\$)			
Russell K. Girling Président et chef de la direction	2011	1 083 338	2 700 000	900 000	1 350 000	109 200	722 000	10 833	6 875 371
	2010	900 006	2 100 000	1 254 000	1 100 000	59 650	1 451 000	76 693	6 941 349
	2009	750 006	1 520 000	959 000	900 000	322 500	653 000	7 250	5 111 756
Donald R. Marchand Vice-président directeur et chef des finances	2011	403 338	525 000	175 000	450 000	31 080	241 000	4 033	1 829 451
	2010	320 004	248 000	320 400	299 250	30 560	639 000	3 075	1 860 289
	2009	270 000	242 400	57 600	270 000	101 910	–	8 412	950 322
Alexander J. Pourbaix Président, Énergie et oléoducs	2011	733 338	1 665 000	555 000	1 050 000	109 200	250 000	55 333	4 417 871
	2010	700 008	1 500 000	649 600	798 000	81 200	62 000	60 000	3 850 808
	2009	700 008	1 520 000	480 000	740 000	206 400	11 000	58 458	3 715 866
Gregory A. Lohnes Président, Gazoducs	2011	508 334	822 375	274 125	550 000	33 600	119 000	5 083	2 312 517
	2010	465 006	615 000	354 600	570 000	40 125	414 000	4 563	2 463 294
	2009	430 008	584 000	216 000	600 000	70 950	7 000	4 300	1 912 258
Donald M. Wishart Vice-président directeur, Exploitation et projets importants	2011	600 000	1 125 000	375 000	660 000	50 400	76 000	48 000	2 934 400
	2010	587 502	1 087 500	362 500	641 250	43 750	280 000	26 875	3 029 377
	2009	550 008	1 014 000	336 000	650 000	161 250	43 000	26 500	2 780 758

Notes

- Quatre des cinq membres de la haute direction visés ont été nommés à de nouveaux postes le 1^{er} juillet 2010. Les montants indiqués pour 2010 comprennent la rémunération gagnée pour six mois dans le nouveau poste et six mois dans l'ancien poste.

Ancien poste

M. Girling	Chef de l'exploitation
M. Marchand	Vice-président, Finances et trésorier
M. Pourbaix	Président, Énergie et vice-président directeur, Expansion de l'entreprise
M. Lohnes	Vice-président directeur et chef des finances

- Lorsque M. Girling a été nommé président et chef de la direction, il a aussi été nommé au conseil à titre d'administrateur le 1^{er} juillet 2010. M. Girling ne reçoit pas de rémunération à titre d'administrateur.
- Le *salaire* est le salaire de base réel gagné au cours de chacun des trois exercices.
- Les *attributions fondées sur des actions* représentent la rémunération incitative à long terme qui a été attribuée à titre d'UAID. Le nombre d'UAID attribuées correspond à la valeur de l'attribution d'UAID divisée par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution inclusivement : 38,34 \$ en 2011, 35,77 \$ en 2010 et 32,98 \$ en 2009.
- Les *attributions fondées sur des options* représentent la rémunération incitative à long terme qui a été attribuée à titre d'options d'achat d'actions. Le prix d'exercice est le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution : 37,93 \$ en 2011, 35,08 \$ en 2010 et 31,97 \$ en 2009. Voir *Évaluation des options d'achat d'actions* ci-dessous pour de plus amples renseignements sur la méthodologie.

Afin de reconnaître la promotion de M. Girling au poste de président et chef de la direction le 1^{er} juillet 2010, le conseil lui a accordé une attribution spéciale de 100 000 options d'achat d'actions le 16 juin 2010, évaluées à 554 000 \$ et dont le prix d'exercice est de 36,90 \$.

Le conseil a aussi accordé, le 29 juillet 2010, des attributions spéciales d'options d'achat d'actions dont le prix d'exercice est de 36,26 \$ à trois des membres de la haute direction visés afin de reconnaître leur nomination le 1^{er} juillet 2010 :

- M. Marchand : 47 500 options d'achat d'actions évaluées à 258 400 \$
- M. Pourbaix : 27 500 options d'achat d'actions évaluées à 149 600 \$
- M. Lohnes : 27 500 options d'achat d'actions évaluées à 149 600 \$.

Le conseil a accordé une attribution spéciale de 100 000 options d'achat d'actions évaluées à 479 000 \$ et dont le prix d'exercice est de 31,93 \$, le 14 septembre 2009, afin de reconnaître la nomination de M. Girling au poste de chef de l'exploitation. Cette attribution s'ajoutait à celle de 100 000 options d'achat d'actions évaluées à 480 000 \$ qu'il avait reçue plus tôt au cours de l'année durant le processus annuel d'attribution d'options d'achat d'actions.

- Les *régimes incitatifs annuels* représentent l'attribution d'incitatifs à court terme, versée sous forme de prime en espèces annuelle et attribuable à l'exercice indiqué. Les paiements sont faits au cours du premier trimestre de l'année qui suit.
- Les *régimes incitatifs à long terme* comprennent la valeur attribuée sur un régime à droits acquis relatif à la valeur des dividendes. Le conseil a établi qu'une valeur annuelle de 1,68 \$ l'unité pour 2011, de 1,07 \$ l'unité pour 2010 et de 1,29 \$ l'unité pour 2009 devrait être attribuée pour toutes les unités en cours détenues aux termes du régime. Les montants suivants ont été réduits des montants de 2010 afin d'annuler un paiement excédentaire involontaire pour l'année 2009 versé en 2010 :
 - 58 050 \$ pour M. Girling
 - 9 030 \$ pour M. Marchand
 - 25 800 \$ chacun pour M. Pourbaix et M. Wishart.

Voir *Régime incitatif à long terme non fondé sur des titres de capitaux propres* ci-dessous pour de plus amples renseignements sur le régime.

- La *valeur du régime de retraite* comprend la valeur de la rémunération annuelle provenant du régime de retraite à prestations déterminées. La valeur de la rémunération annuelle correspond à la variation de l'obligation au titre des prestations constituées attribuable à des éléments rémunérateurs et comprend le coût du service pour TransCanada en 2011, majorée des changements dans la rémunération qui étaient supérieurs ou inférieurs au salaire de base présumé et des changements au régime. Voir *Prestations de retraite* ci-dessous pour de plus amples renseignements.
- L'*autre rémunération* comprend toute rémunération non déclarée dans une autre colonne pour chaque membre de la haute direction visé, notamment :
 - les paiements aux membres de la haute direction visés faits par une de nos filiales ou un des membres de notre groupe (y compris la rémunération des administrateurs payée par les membres du groupe et les sommes versées pour la participation à des comités de gestion d'entités dans lesquelles nous détenons une participation). Cela comprend ce qui suit :

	2011	2010	2009
M. Pourbaix	48 000 \$	60 000 \$	57 000 \$
M. Wishart	42 000	21 000	21 000

- les cotisations à part égale que nous versons pour le compte des membres de la haute direction visés aux termes du régime d'épargne-actions des employés :

	2011	2010	2009
M. Girling	10 833 \$	9 000 \$	7 250 \$
M. Marchand	4 033	3 075	2 700
M. Pourbaix	7 333	–	1 458
M. Lohnes	5 083	4 563	4 300
M. Wishart	6 000	5 875	5 500

- des paiements en espèces si le membre de la haute direction visé a choisi de recevoir un paiement au lieu de son droit à un congé pour l'exercice précédent :

	2011	2010	2009
M. Girling	– \$	67 693 \$	– \$
M. Marchand	–	–	5 712

- les avantages accessoires ne sont pas inclus parce qu'ils sont inférieurs à 50 000 \$ et à 10 % du salaire de base total de chaque membre de la haute direction visé au cours de chacun des trois exercices. La valeur annuelle moyenne des avantages accessoires accordés aux membres de la haute direction visés en 2011 était de 32 418 \$ ou de 5,5 % du salaire de base total. Les avantages accessoires ont un coût direct pour TransCanada et sont évalués sur cette base.

Notes supplémentaires du tableau sommaire de la rémunération

Évaluation des options d'achat d'actions

La somme indiquée sous *Attributions fondées sur des options* est calculée en utilisant la juste valeur à la date d'attribution de l'attribution des options d'achat d'actions, telle qu'elle est établie par le comité.

Pour les attributions d'options d'achat d'actions avant 2012, le consultant externe de la direction a calculé une valeur de la rémunération pour TransCanada en utilisant le modèle d'évaluation binomial. Le comité et le conseil ont utilisé soit cette valeur de la rémunération, soit une « valeur plancher » de 15 % du prix d'exercice, en retenant la valeur la plus élevée, pour déterminer la juste valeur de chaque option d'achat d'actions.

Pour 2012, le comité et le conseil ont approuvé le modèle d'évaluation binomial comme méthodologie d'évaluation afin de déterminer les attributions d'options d'achat d'actions. Le modèle d'évaluation binomial est une méthode d'évaluation généralement reconnue pour les options d'achat d'actions et il servira à calculer la valeur comptable de TransCanada, que nous utiliserons tant aux fins de la rémunération qu'à celle de l'information financière.

Chaque année, le comité et le conseil examineront l'évaluation préparée par le consultant externe de la direction. La valeur tient compte de la volatilité historique et implicite des actions sous-jacentes, du rendement des dividendes, du taux d'intérêt sans risque, de la durée des options, de la période d'acquisition et de la durée prévue en fonction des données historiques sur l'exercice des options.

Le tableau ci-dessous présente la valeur binomiale, la valeur plancher et la valeur de la rémunération finale des attributions d'options d'achat d'actions en 2011, en 2010 et en 2009 :

Date d'attribution	Prix d'exercice (\$)	Valeur binomiale (\$)	Valeur plancher (\$)	Valeur de la rémunération par option d'achat d'actions (\$)
Le 18 février 2011	37,93 \$	2,30 \$	5,69 \$	5,69 \$
Le 29 juillet 2010	36,26	2,61	5,44	5,44
Le 16 juin 2010	36,90	2,66	5,54	5,54
Le 26 février 2010	35,08	2,32	5,26	5,26
Le 14 septembre 2009	31,93	–	4,79	4,79
Le 23 février 2009	31,97	3,29	4,80	4,80

Le comité n'a pas demandé à Towers Watson de procéder à une évaluation de l'attribution spéciale d'options faite à M. Girling le 14 septembre 2009 et a appliqué la valeur plancher de 15 % pour établir la valeur de chaque option d'achat d'actions.

Aux fins comptables, les justes valeurs aux dates d'attribution établies pour les attributions d'options d'achat d'actions annuelles en utilisant le modèle Black-Scholes ont été de 2,93 \$ par option d'achat d'actions pour 2011, de 6,04 \$ par option d'achat d'actions pour 2010 et de 5,48 \$ par option d'achat d'actions pour 2009. La juste valeur pour l'attribution d'options d'achat d'actions spéciale du 29 juillet 2010 était de 4,04 \$, celle de l'attribution du 16 juin 2010 était de 4,63 \$ et celle de l'attribution du 14 septembre 2009 était de 5,65 \$.

Total des exercices d'options en 2011 (tableau supplémentaire)

Le tableau ci-dessous indique pour chaque membre de la haute direction visé :

- le nombre d'options d'achat d'actions exercées en 2011 (s'il en est)
- la valeur totale réalisée lors de l'exercice des options.

	Total des options d'achat d'actions exercées	Valeur totale réalisée (\$)
Russell K. Girling	125 000	2 191 172 \$
Donald R. Marchand	–	–
Alexander J. Pourbaix	160 000	1 500 201
Gregory A. Lohnes	10 500	132 986
Donald M. Wishart	70 000	1 140 850

Régime incitatif à long terme non fondé sur des titres de capitaux propres

Les sommes indiquées sous *Régimes incitatifs à long terme* dans le tableau sommaire de la rémunération reflètent la valeur attribuée aux termes d'un régime à droits acquis relatif à la valeur des dividendes. Bien qu'aucune attribution n'ait été faite aux termes du régime depuis 2003, des attributions annuelles continuent d'être effectuées sur les unités en cours.

Aux termes du régime, une unité du régime relatif à la valeur des dividendes a été attribuée avec chaque option d'achat d'actions attribuée. Les unités avaient une durée de 10 ans à compter de la date d'attribution.

Chaque unité confère à son porteur le droit de recevoir une valeur par unité annuelle, établie par le conseil, à son gré. La valeur par unité annuelle maximale correspond au dividende déclaré sur une action de TransCanada au cours d'une année quelconque, et les versements sont faits au cours du premier trimestre de l'année qui suit, généralement au plus tard le 15 mars. La dernière attribution en cours aux termes de ce régime était admissible au paiement supplémentaire relatif au dividende de 2011. Le conseil a établi que 1,68 \$ par unité (ou 100 % du total de la valeur des dividendes déclarés en 2011) seraient attribués pour 2011. Les paiements pour ce paiement supplémentaire final seront faits au premier trimestre de 2012.

Le régime relatif à la valeur des dividendes a été abandonné le 31 décembre 2011.

ATTRIBUTIONS EN VERTU D'UN RÉGIME INCITATIF

Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau ci-dessous indique toutes les attributions fondées sur des options et des actions en cours accordées antérieurement aux membres de la haute direction visés qui étaient toujours en cours à la fin de 2011. Les valeurs à la fin de l'exercice sont fondées sur le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2011, soit 44,53 \$.

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Titres sous-jacents aux options non exercées (nbre)	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées (\$)	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nbre)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Russell K. Girling	90 000	35,23	27 févr. 2013	837 000	137 161	3 053 884	-
	100 000	33,08	12 juin 2013	1 145 000			
	107 326	38,10	22 févr. 2014	690 106			
	83 857	39,75	25 févr. 2015	400 836			
	100 000	31,97	23 févr. 2016	1 256 000			
	100 000	31,93	14 sept. 2016	1 260 000			
	133 080	35,08	26 févr. 2017	1 257 606			
	100 000	36,90	16 juin 2017	763 000			
	158 172	37,93	18 févr. 2018	1 043 935			
Donald R. Marchand	20 000	30,09	28 févr. 2012	288 800	21 795	485 258	-
	14 000	35,23	27 févr. 2013	130 200			
	15 000	33,08	12 juin 2013	171 750			
	13 368	38,10	22 févr. 2014	85 956			
	10 063	39,75	25 févr. 2015	48 101			
	12 000	31,97	23 févr. 2016	150 720			
	11 787	35,08	26 févr. 2017	111 387			
	47 500	36,26	29 juill. 2017	392 825			
	30 756	37,93	18 févr. 2018	202 990			
Alexander J. Pourbaix	90 000	35,23	27 févr. 2013	837 000	90 816	2 022 023	-
	107 326	38,10	22 févr. 2014	690 106			
	83 857	39,75	25 févr. 2015	400 836			
	100 000	31,97	23 févr. 2016	1 256 000			
	95 057	35,08	26 févr. 2017	898 289			
	27 500	36,26	29 juill. 2017	227 425			
		97 540	37,93	18 févr. 2018			
Gregory A. Lohnes	14 000	35,23	27 févr. 2013	130 200	41 028	913 490	-
	50 000	33,08	12 juin 2013	572 500			
	35 990	38,10	22 févr. 2014	231 416			
	30 608	39,75	25 févr. 2015	146 306			
	45 000	31,97	23 févr. 2016	565 200			
	38 973	35,08	26 févr. 2017	368 295			
	27 500	36,26	29 juill. 2017	227 425			
		48 177	37,93	18 févr. 2018			
Donald M. Wishart	55 000	35,23	27 févr. 2013	511 500	63 612	1 416 324	-
	64 267	38,10	22 févr. 2014	413 237			
	50 314	39,75	25 févr. 2015	240 501			
	70 000	31,97	23 févr. 2016	879 200			
	68 916	35,08	26 févr. 2017	651 256			
		65 905	37,93	18 févr. 2018			

Notes

- La *valeur des options dans le cours non exercées* est fondée sur les options d'achat d'actions acquises et non acquises en cours et sur la différence entre le prix d'exercice des options et le cours de clôture de nos actions à la fin de l'exercice.
- Les *actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nbre)* comprennent le montant de l'attribution, majoré des unités réinvesties gagnées à titre d'équivalents de dividendes sur toutes les UAID en cours au 31 décembre 2011.
- La *valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis* correspond à la valeur de paiement minimale de toutes les UAID en cours au 31 décembre 2011. La valeur est calculée en multipliant 50 % du nombre d'unités qui ne sont pas acquises par le cours de clôture de nos actions à la fin de l'exercice.
- Aucune valeur n'est indiquée pour la *valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées)*. L'attribution d'UAID attribuée en 2009 a été acquise le 31 décembre 2011 et sera payée en mars 2012. Ces attributions figurent dans le tableau suivant.

Attributions en vertu d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice

Le tableau ci-dessous indique la valeur totale de toutes les attributions fondées sur des options et des actions attribuées antérieurement aux membres de la haute direction visés qui ont été acquises en 2011. Elle indique aussi le montant total qu'ils ont gagné grâce à leurs attributions aux termes de régimes incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres en 2011.

Nom	Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)
Russell K. Girling	836 944	2 560 991	1 459 200
Donald R. Marchand	100 870	408 411	481 080
Alexander J. Pourbaix	360 622	2 560 991	1 159 200
Gregory A. Lohnes	177 517	983 960	583 600
Donald M. Wishart	230 239	1 708 451	710 400

Notes

- Les *attributions fondées sur des options* représentent la valeur totale que les membres de la haute direction visés auraient réalisée s'ils avaient exercé les options d'achat d'actions à la date d'acquisition.
- Les *attributions fondées sur des actions* représentent les valeurs de paiement des attributions d'UAID de 2009 pour les membres de la haute direction visés. Voir la section intitulée *Paiement de l'attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de 2009* pour de plus amples renseignements.
- La *rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres* représente l'attribution d'incitatifs à court terme et le paiement du régime relatif à la valeur des dividendes pour 2011. Ces montants figurent sous *Régimes incitatifs annuels* et *Régimes incitatifs à long terme* dans le tableau sommaire de la rémunération à la page 87.

Valeur des options en cours à l'acquisition (tableau supplémentaire)

Le tableau suivant donne des renseignements détaillés par attribution pour le calcul de la valeur totale des attributions fondées sur des options dans le tableau ci-dessus.

Les options d'achat d'actions sont acquises à raison d'un tiers chaque année, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution. Le *cours des actions à la date d'acquisition* est le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la date d'acquisition ou le premier jour de bourse qui suit cette date. Aucune valeur n'est indiquée lorsque le prix d'exercice est plus élevé que le cours des actions à la date d'acquisition.

Nom	Date d'attribution	Nombre total de titres visés par des options attribuées	Prix d'exercice des options (\$)	Nombre d'options qui ont été acquises en 2011	Cours des actions à la date d'acquisition (\$)	Valeur à l'acquisition (\$)
Russell K. Girling	16 juin 2010	100 000	36,90	33 333	41,19	142 999
	26 févr. 2010	133 080	35,08	44 360	38,49	151 268
	14 sept. 2009	100 000	31,93	33 334	41,70	325 673
	23 févr. 2009	100 000	31,97	33 334	38,48	217 004
	25 févr. 2008	83 857	39,75	27 952	38,49	–
Donald R. Marchand	29 juill. 2010	47 500	36,26	15 833	40,14	61 432
	26 févr. 2010	11 787	35,08	3 929	38,49	13 398
	23 févr. 2009	12 000	31,97	4 000	38,48	26 040
	25 févr. 2008	10 063	39,75	3 354	38,49	–
Alexander J. Pourbaix	29 juill. 2010	27 500	36,26	9 167	40,14	35 568
	26 févr. 2010	95 057	35,08	31 686	38,49	108 049
	23 févr. 2009	100 000	31,97	33 334	38,48	217 004
	25 févr. 2008	83 857	39,75	27 952	38,49	–
Gregory A. Lohnes	29 juill. 2010	27 500	36,26	9 167	40,14	35 568
	26 févr. 2010	38 973	35,08	12 991	38,49	44 299
	23 févr. 2009	45 000	31,97	15 000	38,48	97 650
	25 févr. 2008	30 608	39,75	10 203	38,49	–
Donald M. Wishart	26 févr. 2010	68 916	35,08	22 972	38,49	78 335
	23 févr. 2009	70 000	31,97	23 334	38,48	151 904
	25 févr. 2008	50 314	39,75	16 771	38,49	–

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Titres autorisés aux fins d'émission en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le tableau ci-dessous indique :

- le nombre d'actions à émettre aux termes du régime d'options d'achat d'actions lorsque les options en cours sont exercées
- le prix d'exercice moyen pondéré des options en cours
- le nombre d'actions disponibles à des fins d'émission futures aux termes du régime d'options.

au 31 décembre 2011			
Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours (\$)	Nombre de titres restant à émettre en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (en excluant les titres indiqués dans la première colonne)
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres	7 093 124	35,44 \$	4 388 112
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres	–	–	–
Total	7 093 124	35,44 \$	4 388 112

Notre régime d'options d'achat d'actions est la seule convention de rémunération aux termes de laquelle nos titres de capitaux propres ont été autorisés aux fins d'émission.

Un total de 34 000 000 d'actions de TransCanada ont été réservées aux fins d'émission aux termes du régime depuis sa création en 1995. Cela représente 4,83 % de nos actions émises et en circulation au 17 février 2012. Le tableau ci-dessous indique l'état de la réserve d'actions :

au 17 février 2012		
	Nombre d'actions ordinaires	% des actions ordinaires émises et en circulation
Nombre d'actions ordinaires qui peuvent être émises à l'exercice d'options d'achat d'actions en cours	8 782 248	1,25 %
Nombre d'actions ordinaires qui demeurent disponibles aux fins d'émission	2 458 104	0,35 %
Nombre d'actions ordinaires déjà émises à l'exercice d'options d'achat d'actions	22 717 898	3,23 %

Attributions d'options d'achat d'actions en pourcentage des actions en circulation

Selon les conditions du régime d'options d'achat d'actions, aucun participant ne peut se voir attribuer plus de 20 % du nombre total d'options attribuées au cours d'une année donnée.

De plus, le nombre total d'actions qui peuvent être réservées aux fins d'émission à des initiés, ou à des initiés au cours d'une période de un an, est limité à 10 % ou moins de nos actions émises et en circulation.

Il n'y a aucune autre restriction au nombre d'options qui peuvent être attribuées à des initiés.

Date de prise d'effet	Nombre total d'actions en circulation (A)	Nombre total d'options en cours (B)	Options en cours en pourcentage des actions en circulation (B / A)	Total des options attribuées au cours de l'exercice (C)	Attribution en % des actions en circulation (C / A)
Le 31 déc. 2009	684 359 000	8 287 499	1,21 %	1 190 925	0,17 %
Le 31 déc. 2010	696 229 000	8 409 695	1,21 %	1 366 872	0,20 %
Le 31 déc. 2011	703 861 065	7 093 124	1,01 %	970 018	0,14 %
Le 17 févr. 2012	704 101 949	8 782 248	1,25 %	1 930 008	0,27 %

PRESTATIONS DE RETRAITE

Tous les membres de la haute direction visés participent à notre régime de retraite à prestations déterminées. Le tableau ci-dessous indique leurs prestations aux termes du régime.

Régime de retraite à prestations déterminées

Nom	Années décomptées (nbre)	Prestations annuelles payables		Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs (\$)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs (\$)	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$)
		À la fin de l'exercice (\$)	À 65 ans (\$)				
		au 31 décembre 2011					
Russell K. Girling	16,00	435 000	864 000	5 432 000	722 000	1 096 000	7 250 000
Donald R. Marchand	17,92	142 000	266 000	1 896 000	241 000	378 000	2 515 000
Alexander J. Pourbaix	16,00	304 000	667 000	2 906 000	250 000	803 000	3 959 000
Gregory A. Lohnes	18,33	232 000	353 000	2 893 000	119 000	573 000	3 585 000
Donald M. Wishart	14,59	231 000	356 000	2 962 000	76 000	539 000	3 577 000

Notes

- En 2004, le comité a approuvé des ententes afin que MM. Girling et Pourbaix reçoivent des années de service décomptées supplémentaires pour reconnaître leur important potentiel et afin de les garder comme employés. Ils ont reçu chacun trois années de service décomptées supplémentaires le 8 septembre 2007 après avoir maintenu leur emploi continu auprès de nous. Les années de service décomptées supplémentaires ne sont reconnues que dans le régime de retraite complémentaire pour les gains dépassant le maximum fixé par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).
- M. Lohnes a continué d'accumuler des années de service décomptées à l'égard du régime de retraite agréé et du régime de retraite complémentaire pendant qu'il travaillait aux États-Unis du 16 août 2000 au 31 août 2006. Les gains ouvrant droit à pension ont été calculés à raison de un dollar américain pour un dollar canadien et comprenaient à la fois le salaire de base américain et les primes en espèces annuelles jusqu'à un montant maximal préétabli.
- Les *prestations annuelles payables à la fin de l'exercice* correspondent aux prestations viagères annuelles et sont fondées sur les années de service décomptées et sur l'historique réel des gains ouvrant droit à pension.
- Les *prestations annuelles payables à 65 ans* correspondent aux prestations viagères annuelles à 65 ans en fonction des années de service décomptées à 65 ans et de l'historique réel des gains ouvrant droit à pension.
- La *valeur actuelle d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées* est arrêtée au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011, respectivement. Elle représente des hypothèses et des méthodes actuarielles qui sont conformes à celles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations telles qu'elles sont indiquées dans nos états financiers consolidés de 2010 et de 2011. Ces hypothèses reflètent notre meilleure estimation relativement aux événements futurs, et les valeurs figurant dans le tableau ci-dessus pourraient ne pas être directement comparables aux obligations au titre des prestations estimatives similaires pouvant être communiquées par d'autres sociétés.
- La *variation attribuable à des éléments rémunérateurs* de la valeur actuelle de l'obligation comprend le coût au titre des services rendus pour TransCanada en 2011, majoré des changements dans la rémunération qui étaient supérieurs ou inférieurs au salaire de base présumé et des changements au régime.
- La *variation attribuable à des éléments non rémunérateurs* de la valeur actuelle de l'obligation comprend l'intérêt sur l'obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice et les changements des hypothèses au cours de l'exercice.

Obligations au titre des prestations constituées

Notre obligation au titre des prestations constituées pour le régime de retraite complémentaire s'établissait à environ 244 M\$ au 31 décembre 2011. Les coûts des prestations au titre des services rendus courants se chiffraient à environ 4 M\$ et les frais d'intérêt s'élevaient à environ 12 M\$, soit un total de 16 M\$.

L'obligation au titre des prestations constituées est calculée d'après la méthode prescrite par l'Institut Canadien des Comptables Agréés et est fondée sur la meilleure estimation faite par la direction des événements futurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges de retraite, y compris les hypothèses concernant les primes et les rajustements du salaire de base et des primes futurs.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les obligations au titre des prestations constituées et les hypothèses dans la note 20 *Avantages sociaux futurs* de nos états financiers consolidés 2011 que vous pouvez consulter sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

CESSATION D'EMPLOI ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Cessation d'emploi

Nous avons un contrat d'emploi avec chaque membre de la haute direction visé qui stipule les conditions applicables si le haut dirigeant quitte TransCanada. Le tableau de la page suivante résume les conditions et les dispositions importantes en cas de démission, de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès du haut dirigeant. Celles-ci ne s'appliquent pas en cas de changement de contrôle. Les conditions et dispositions générales des UAID sont expliquées sous chaque événement, cependant le comité peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour décider comment traiter les UAID non acquises des hauts dirigeants qui ont un contrat d'emploi.

Chaque contrat d'emploi comprend une disposition de non-concurrence qui s'applique pendant 12 mois à compter de la date de départ du haut dirigeant. Si nous demandons au membre de la haute direction visé de se conformer à cette disposition, nous lui verserons une somme correspondant au salaire de base à la date de départ, majorée de la prime moyenne qui lui a été payée pour la période de trois ans précédant la date de départ.

Les membres de la haute direction visés, comme tous les autres employés, sont admissibles aux avantages accordés aux retraités s'ils ont 55 ans ou plus et dix années ou plus de service continu à la date de départ. Les avantages accordés aux retraités comprennent :

- un compte gestion-santé qui peut être utilisé pour payer des frais de santé ou des frais dentaires admissibles et/ou pour acheter une assurance-maladie privée;
- un régime de protection qui prévoit un filet de sécurité en cas de frais médicaux considérables;
- une assurance-vie qui prévoit une prestation de décès de 10 000 \$ à un bénéficiaire désigné.

Le régime d'achat d'actions à l'intention des employés, l'assurance-vie pour les conjoints et les personnes à charge, l'assurance contre les accidents, l'invalidité et l'acquittement de primes d'assurance-maladie provinciale prennent fin à la date de départ.

Rémunération à la cessation d'emploi

Le tableau ci-dessous illustre la façon dont chaque membre de la haute direction visé est rémunéré s'il quitte TransCanada.

Salaire de base	Démission	Les paiements cessent
	Cessation d'emploi sans motif valable	L'indemnité de départ comprend un paiement forfaitaire correspondant au salaire de base à la date de départ multiplié par la <i>période de préavis</i>
	Cessation d'emploi avec motif valable	Les paiements cessent
	Retraite	
	Décès	
Incitatif à court terme	Démission	Non versé
	Cessation d'emploi sans motif valable	Année de départ : correspond à la <i>prime moyenne</i> établie au prorata du nombre de mois dans l'exercice actuel avant la date de départ Années après le départ : Correspond à la <i>prime moyenne</i> multipliée par la <i>période de préavis</i>
	Cessation d'emploi avec motif valable	Non versé
	Retraite	Année de départ : correspond à la <i>prime moyenne</i> établie au prorata du nombre de mois dans l'exercice actuel avant la date de départ
	Décès	
UAID	Démission	Les unités acquises sont payées, les unités non acquises sont annulées
	Cessation d'emploi sans motif valable	Les unités acquises sont payées Les unités non acquises sont annulées, mais la valeur de l'attribution initiale est généralement payée au prorata
	Cessation d'emploi avec motif valable	Les unités acquises sont payées, les unités non acquises sont annulées
	Retraite	<i>Attributions après le 1^{er} janvier 2012</i> Les unités acquises sont payées. L'acquisition des unités non acquises se poursuit et la valeur est déterminée à la fin de la durée. L'attribution est calculée au prorata pour la période d'emploi jusqu'à la date de retraite <i>Attributions avant 2012</i> Les unités acquises sont payées. Les unités non acquises sont annulées, mais la valeur de l'attribution initiale est généralement payée au prorata
	Décès	Les unités acquises sont payées Les unités non acquises sont annulées, mais la valeur de l'attribution initiale est généralement payée au prorata
Options d'achat d'actions	Démission	<i>Attributions après le 1^{er} janvier 2010</i> Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités) Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi <i>Attributions avant 2010</i> L'acquisition des options d'achat d'actions en cours se poursuit durant six mois à compter de la date de départ et les options doivent être exercées à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités)
	Cessation d'emploi sans motif valable	<i>Attributions après le 1^{er} janvier 2007</i> Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités) Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi <i>Attributions avant 2007</i> L'acquisition des options d'achat d'actions se poursuit pendant la <i>période de préavis</i> et les options doivent être exercées à la date de départ ou à la fin de la <i>période de préavis</i> (selon la première de ces éventualités)

Option d'achat d'actions (suite de la page précédente)	Cessation d'emploi avec motif valable	<p><i>Attributions après le 1^{er} janvier 2010</i> Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités) Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi</p> <p><i>Attributions avant 2010</i> L'acquisition des options d'achat d'actions en cours se poursuit durant six mois à compter de la date de départ et les options doivent être exercées à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités)</p>
	Retraite	<p><i>Attributions après le 1^{er} janvier 2012</i> L'acquisition des options d'achat d'actions en cours se poursuit et celles-ci doivent être exercées à leur date d'expiration ou trois ans après la date de départ (selon la première de ces éventualités). S'il y a moins de six mois entre la date d'acquisition et la date d'expiration, la date d'expiration est reportée de six mois à compter de la date d'acquisition finale des options.</p> <p><i>Attributions entre 2003 et 2011</i> Les options d'achat d'actions en cours sont acquises immédiatement et doivent être exercées à leur date d'expiration ou trois ans après la date de départ (selon la première de ces éventualités)</p> <p><i>Attributions avant 2003</i> Les options d'achat d'actions en cours sont acquises immédiatement et doivent être exercées à leur date d'expiration.</p>
	Décès	<p><i>Attributions après le 1^{er} janvier 2003</i> Les options d'achat d'actions en cours sont acquises immédiatement et elles doivent être exercées à leur date d'expiration ou au premier anniversaire du décès (selon la première de ces éventualités)</p> <p><i>Attributions avant 2003</i> Les options d'achat d'actions en cours sont acquises immédiatement et elles doivent être exercées à leur date d'expiration</p>
Rente	Démission	<p>Versée à titre de valeur de rachat ou de prestation mensuelle selon le régime de retraite à prestations déterminées, le régime complémentaire ou les deux, selon le cas</p> <p>Dans le cas d'une <i>cessation d'emploi sans motif valable</i>, les années de service décomptées sont fournies pour la <i>période de préavis</i> applicable</p>
	Cessation d'emploi sans motif valable	
	Cessation d'emploi avec motif valable	
	Retraite	
	Décès	
Avantages	Démission	La garantie cesse ou, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent
	Cessation d'emploi sans motif valable	La garantie continue pendant la période de préavis (ou un paiement forfaitaire équivalent est versé) et, si la personne est admissible, elle reçoit un crédit de service pour la période de préavis au titre des avantages accordés aux retraités
	Cessation d'emploi avec motif valable	La garantie cesse ou, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent
	Retraite	Les avantages accordés aux retraités commencent
	Décès	La garantie cesse ou les avantages accordés aux retraités commencent pour un bénéficiaire désigné si celui-ci est admissible
Avantages accessoires	Démission	Les paiements cessent
	Cessation d'emploi sans motif valable	Un paiement en espèces forfaitaire correspondant au coût pour la société des avantages accessoires de la période de un an précédant la date de départ multiplié par la période de préavis
	Cessation d'emploi avec motif valable	Les paiements cessent
	Retraite	
	Décès	

Autres	Démission	–
	Cessation d'emploi sans motif valable	Services de remplacement externe
	Cessation d'emploi avec motif valable	–
	Retraite	–
	Décès	–

Notes

- La *démission* comprend la démission volontaire mais non la démission par suite d'un congédiement déguisé. Si un membre de la haute direction visé démissionne en raison d'un congédiement déguisé, le cas est traité comme une *cessation d'emploi sans motif valable*.
- L'attribution d'incitatifs à court terme n'est pas versée au moment de la démission, à moins que le conseil n'exerce son pouvoir discrétionnaire.
- La *prime moyenne* correspond à l'attribution d'incitatifs à court terme moyenne versée au membre de la haute direction visé pour la période de trois ans précédant la date de départ.
- La *période de préavis* est de deux ans pour chaque membre de la haute direction visé.

Changement de contrôle

Conformément aux conditions des contrats d'emploi, un *changement de contrôle* comprend un événement où une autre entité devient le propriétaire véritable de :

- plus de 20 % des actions comportant droit de vote de TransCanada
- plus de 50 % des actions comportant droit de vote de TCPL (compte non tenu des actions comportant droit de vote de TCPL détenues par TransCanada).

D'autres événements peuvent aussi constituer un changement de contrôle.

Le texte ci-dessous résume les conditions et les dispositions qui s'appliquent à la rémunération des membres de la direction visés en cas de changement de contrôle :

Période de préavis

La période de préavis pour chaque membre de la haute direction visé est normalement de deux ans. S'il y a un changement de contrôle et que TransCanada met fin à l'emploi du chef de la direction dans les deux ans, sa période de préavis est de trois ans.

UAID

Toutes les UAID non acquises sont réputées acquises et sont payées en un seul paiement en espèces forfaitaire s'il est mis fin à l'emploi du membre de la haute direction visé sans motif valable et que la date de départ se situe dans les deux ans d'un changement de contrôle.

Options d'achat d'actions

Il y a une acquisition accélérée des options d'achat d'actions à la suite d'un changement de contrôle.

Le comité peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour accepter ou rejeter une convention concernant les options d'achat d'actions non acquises avec l'entité faisant l'acquisition. Si le comité rejette une convention, il y a acquisition accélérée des options d'achat d'actions non acquises en cours.

Si, pour un motif quelconque, nous ne sommes pas en mesure de mettre en œuvre l'acquisition accélérée (par exemple, nos actions cessent d'être négociées), nous verserons au membre de la haute direction visé un montant en espèces. Celui-ci correspondrait au montant net de la rémunération que le membre de la haute direction visé aurait reçue si, à la date d'un changement de contrôle, il avait exercé toutes les options acquises et non acquises qui auraient dû faire l'objet d'une acquisition accélérée.

Rente

Un crédit pour service ouvrant droit à pension pour la période de préavis applicable est fourni à la date de départ plutôt qu'à la fin de la période de préavis si la date de départ du membre de la haute direction visé se situe dans les deux ans d'un changement de contrôle.

Indemnités de départ

Le tableau ci-dessous résume les paiements supplémentaires qui auraient été faits à chaque membre de la haute direction visé dans les différents cas de départ, avec et sans changement de contrôle réputé. Tous les paiements ont été calculés en utilisant le 31 décembre 2011 comme date de séparation et date du changement de contrôle, le cas échéant.

Ces montants seraient versés conformément aux conditions des contrats d'emploi. Ils ne comprennent pas certains montants qui seraient offerts dans le cours normal, comme la valeur :

- des options d'achat d'actions qui sont acquises dans le cadre de l'emploi normal
- des prestations de retraite qui seraient normalement fournies à la suite d'une démission
- des avantages accordés aux retraités.

Nom	Sans changement de contrôle			Avec un changement de contrôle
	Cessation d'emploi avec motif valable (\$)	Cessation d'emploi sans motif valable (\$)	Retraite ou décès (\$)	Cessation d'emploi sans motif valable à la suite d'un changement de contrôle (\$)
Russell K. Girling	–	10 721 189	9 073 991	20 144 769
Donald R. Marchand	–	2 644 712	1 617 868	3 857 705
Alexander J. Pourbaix	–	8 487 069	6 741 554	12 761 665
Gregory A. Lohnes	–	4 803 995	3 144 930	6 875 007
Donald M. Wishart	–	6 370 891	4 601 074	9 335 590

Notes

- Si nous demandons que les membres de la haute direction visés se conforment à la disposition de non-concurrence figurant dans leur contrat d'emploi, ils recevraient les paiements forfaitaires suivants :

M. Girling	2 083 337 \$
M. Marchand	689 754 \$
M. Pourbaix	1 552 671 \$
M. Lohnes	1 083 333 \$
M. Wishart	1 230 417 \$

- La *cessation d'emploi sans motif valable à la suite d'un changement de contrôle* s'applique aussi si le membre de la haute direction visé démissionne en raison d'un congédiement déguisé et que la date de séparation se situe moins de deux ans après la date du changement de contrôle.
- M. Girling a conclu un nouveau contrat d'emploi en 2011 qui reflète son poste actuel de chef de la direction.
- M. Marchand a conclu un contrat d'emploi en 2011 et celui-ci comporte essentiellement les mêmes conditions que nos contrats d'emploi avec les autres membres de la haute direction visés.
- Les montants de la rémunération fondée sur des actions prennent en compte les hypothèses suivantes pour certains cas de départ :

Paiements des attributions d'UAID de 2009 en cours

- comprend les unités supplémentaires provenant de dividendes réinvestis jusqu'au quatrième trimestre de 2011 inclusivement, d'après le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur cinq jours des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2011, soit 44,23
- le multiplicateur du rendement établi par le comité et le conseil.

Acquisition accélérée des options d'achat d'actions

- tout gain supplémentaire attribuable à l'acquisition accélérée
- la différence entre le prix d'exercice et 44,53 \$, soit le cours de clôture à la fin de l'exercice 2011 des actions de TransCanada à la TSX.
- La valeur totale des avantages accessoires pour chaque membre de la haute direction visé est inférieure à 50 000 \$, ou 10 % du salaire de base, et n'est donc pas incluse dans les indemnités de départ.

Chaque année, le comité examine les indemnités de départ calculées pour chaque membre de la haute direction visé aux termes de son contrat d'emploi. Les données représentent la valeur totale à payer au haut dirigeant s'il est mis fin à son emploi sans motif valable avec et sans changement de contrôle réputé, et le paiement supplémentaire relatif à la disposition de non-concurrence.

Autres renseignements

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX HAUTS DIRIGEANTS

À la date de la présente circulaire, aucun de nos administrateurs et de nos hauts dirigeants n'avait reçu de prêt de TransCanada ou de l'une de nos filiales. Cela est également vrai pour :

- les anciens hauts dirigeants ou administrateurs de TransCanada ou d'une de nos filiales
- les candidats à un poste d'administrateur de cette année
- toute personne ayant un lien avec un administrateur, un membre de la haute direction ou un candidat à un poste d'administrateur.

Aucune des personnes mentionnées ci-dessus n'a de dette envers une autre entité qui fait l'objet d'une garantie, d'un accord de soutien, d'une lettre de crédit ou d'une entente analogue fournie par TransCanada ou l'une de nos filiales.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

TransCanada souscrit une assurance responsabilité pour protéger nos administrateurs et nos dirigeants (ou leurs héritiers et représentants légaux) à l'égard des responsabilités auxquelles ils peuvent faire face pendant l'exercice de leurs fonctions à titre d'administrateurs et de hauts dirigeants de TransCanada ou de nos filiales, sous réserve des limites établies dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Notre police actuelle prévoit une protection de 175 M\$ US pour la protection à caractère indemnitaires personnelle et de l'entreprise combinée, une franchise de 5 M\$ US pour chaque demande d'indemnisation de l'entreprise et une police indépendante supplémentaire assortie d'une limite de 25 M\$ US pour les pertes à l'égard desquelles nous n'indemnisons pas.

Nous avons payé une prime totale de 1,8 M\$ US en 2011.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les actionnaires peuvent demander un exemplaire gratuit de la présente circulaire et de la notice annuelle et du rapport annuel 2011 à notre secrétaire :

TransCanada Corporation
450 First Street S.W.
Calgary (Alberta)
Canada T2P 5H1
Tél. : 1-800-661-3805

Afin d'avoir des renseignements financiers sur TransCanada, voir nos derniers états financiers consolidés audités annuels et notre dernier rapport de gestion. Des copies de ces documents et de documents concernant la gouvernance peuvent être consultées sur notre site Web (www.transcanada.com).

Vous trouverez de plus amples renseignements sur TransCanada sur notre site Web et sur SEDAR (www.sedar.com).

Annexe A

Règles du conseil d'administration

I. INTRODUCTION

- A. La principale responsabilité du conseil consiste à favoriser la réussite à long terme de la Société conformément à sa responsabilité d'agir avec honnêteté et de bonne foi au mieux des intérêts de la Société.
- B. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs. Toute responsabilité qui n'est pas déléguée à la direction ou à un comité du conseil demeure la responsabilité du conseil. Les présentes règles sont préparées pour aider le conseil et la direction à clarifier leurs responsabilités et à assurer une communication efficace entre le conseil et la direction.

II. COMPOSITION ET STRUCTURE DU CONSEIL

- A. Les candidats à un poste d'administrateur sont initialement examinés et recommandés par le comité de la gouvernance du conseil, approuvés par le conseil dans son ensemble et élus chaque année par les actionnaires de la Société.
- B. Le conseil doit se composer en majorité de membres que le conseil juge indépendants. Un membre est indépendant s'il n'a aucune relation directe ou indirecte qui, de l'avis du conseil, pourrait être perçue comme pouvant raisonnablement nuire à sa capacité d'exercer un jugement indépendant.
- C. Les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction se réuniront régulièrement pour discuter de questions d'intérêt sans la présence des membres de la direction.
- D. Certaines responsabilités du conseil indiquées aux présentes peuvent être déléguées à des comités du conseil. Les responsabilités de ces comités seront indiquées dans leurs règles, dans leur version modifiée de temps à autre.

III. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

A. Gérer les affaires du conseil

Le conseil fonctionne en déléguant certains de ses pouvoirs, notamment les autorisations relatives aux dépenses, à la direction et en se réservant certains pouvoirs. Certaines obligations légales du conseil sont décrites en détail à la section IV. Sous réserve de ces obligations légales et des statuts et des règlements administratifs de la Société, le conseil conserve la responsabilité de la gestion de ses affaires, y compris ce qui suit :

- (i) planifier sa composition et sa taille;
- (ii) choisir son président;
- (iii) désigner des candidats à l'élection aux postes d'administrateurs;
- (iv) déterminer l'indépendance des membres du conseil;
- (v) approuver les comités du conseil et l'affectation des administrateurs à ces comités;
- (vi) déterminer la rémunération des administrateurs;
- (vii) évaluer l'efficacité du conseil, des comités et des administrateurs dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

B. Direction et ressources humaines

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) la nomination et la relève du chef de la direction et la surveillance du rendement du chef de la direction, l'approbation de la rémunération du chef de la direction et la fourniture de conseils au chef de la direction dans le cadre de l'exécution de ses fonctions à titre de chef de la direction;

- (ii) approuver une description de poste pour le chef de la direction;
- (iii) passer en revue le rendement du chef de la direction au moins une fois par année, par rapport aux objectifs écrits dont il a été convenu;
- (iv) approuver les décisions relatives aux membres de la haute direction, notamment :
 - a) la nomination et le renvoi des dirigeants de la Société et des membres de son équipe de hauts dirigeants;
 - b) la rémunération et les avantages sociaux des membres de l'équipe de hauts dirigeants;
 - c) le fait de donner son autorisation aux hauts dirigeants pour siéger au conseil d'administration de sociétés ouvertes non reliées (sauf des organismes sans but lucratif);
 - d) les objectifs de rendement annuels de la Société et de ses unités d'exploitation qui sont utilisés pour déterminer la rémunération au rendement ou les autres primes attribuées aux dirigeants;
 - e) les contrats d'emploi et les autres arrangements particuliers conclus avec des hauts dirigeants ou d'autres groupes d'employés, et le congédiement de ceux-ci, si de telles mesures sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur la Société ou ses politiques de base relatives à la rémunération et aux ressources humaines;
- (v) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que des programmes de planification de la relève sont en place, notamment des programmes en vue de la formation et du perfectionnement des membres de la direction;
- (vi) approuver certaines questions visant tous les employés, notamment :
 - a) le programme ou la politique relatif au salaire annuel des employés;
 - b) les nouveaux programmes d'avantages sociaux ou des modifications aux programmes actuels qui auraient pour effet d'augmenter les coûts pour la Société à un montant supérieur à 10 M\$ par année;
 - c) les lignes directrices relatives aux investissements dans les caisses de retraite canadiennes et la nomination des gestionnaires des caisses de retraite;
 - d) les prestations importantes octroyées aux employés qui partent à la retraite en plus des prestations qu'ils reçoivent aux termes des régimes de retraite ou d'autres régimes de prestations approuvés.

C. Stratégie et plans

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) participer aux séances de planification stratégique pour s'assurer que la direction élabore, et en bout de ligne approuve, les principaux objectifs et les principales stratégies de la société;
- (ii) approuver les budgets d'engagement de capital et de dépenses en capital ainsi que les plans d'exploitation connexes;
- (iii) approuver les objectifs financiers et d'exploitation utilisés pour déterminer la rémunération;
- (iv) approuver l'entrée dans des secteurs d'activité qui sont ou sont susceptibles d'être importants pour la Société, ou le retrait de ces secteurs d'activité;

- (v) approuver les acquisitions et les dessaisissements importants;
- (vi) surveiller les réalisations de la direction dans le cadre de la mise en œuvre d'importants objectifs et d'importantes stratégies de la société, compte tenu des circonstances changeantes.

D. Questions générales et financières

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre les mesures raisonnables pour veiller à la mise en œuvre et à l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Société;
- (ii) surveiller les résultats financiers et d'exploitation;
- (iii) approuver les états financiers annuels et le rapport de gestion connexe, passer en revue les résultats financiers trimestriels et approuver leur communication par la direction;
- (iv) approuver la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, la notice annuelle et les documents qui y sont intégrés par renvoi;
- (v) déclarer des dividendes;
- (vi) approuver les opérations de financement, les modifications au capital autorisé, l'émission et le rachat d'actions, l'émission et le rachat de titres de créance, l'inscription d'actions et d'autres titres à la cote d'une bourse, l'émission d'effets de commerce, et les prospectus et conventions de fiducie connexes;
- (vii) recommander la nomination des auditeurs externes et approuver leur rémunération;
- (viii) approuver les résolutions bancaires et les modifications importantes aux relations avec des institutions financières;
- (ix) approuver la nomination de sociétés de fiducie ou les modifications importantes aux relations avec les sociétés de fiducie;
- (x) approuver les contrats, les baux et les autres arrangements ou engagements qui peuvent avoir une incidence importante sur la Société;
- (xi) approuver les lignes directrices relatives à l'autorisation des dépenses;
- (xii) approuver le commencement ou le règlement d'un litige qui est susceptible d'avoir une incidence importante sur la Société.

E. Gestion des affaires et des risques

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre les mesures raisonnables pour s'assurer que la direction a identifié les principaux risques associés aux activités de la Société et a mis en œuvre les stratégies appropriées pour gérer ces risques, qu'elle comprend les principaux risques et maintient un bon équilibre entre les risques et les avantages;
- (ii) passer en revue les rapports sur les engagements de capital et dépenses en capital relativement aux budgets approuvés;
- (iii) passer en revue le rendement financier et de l'exploitation compte tenu des budgets ou des objectifs;
- (iv) recevoir, sur une base régulière, des rapports de la direction sur des questions ayant trait, notamment, au comportement éthique, à la gestion environnementale, à la santé et à la sécurité des employés, aux droits de la personne et aux opérations entre personnes apparentées;
- (v) évaluer et surveiller les systèmes de contrôle de gestion en évaluant et en examinant les renseignements fournis par la direction et d'autres personnes (par exemple les auditeurs

internes et externes) au sujet de l'efficacité des systèmes de contrôle de gestion.

F. Politiques et procédures

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) surveiller la conformité à toutes les politiques et procédures importantes aux termes desquelles la Société est exploitée;
- (ii) donner des directives à la direction pour s'assurer que la Société est exploitée en tout temps conformément aux lois et aux règlements applicables et aux normes morales et éthiques les plus élevées;
- (iii) donner à la direction des directives sur les questions de principe tout en respectant sa responsabilité relative à la gestion courante des affaires de la Société;
- (iv) passer en revue les nouvelles politiques générales importantes ou les modifications importantes aux politiques actuelles (notamment, par exemple, les politiques relatives à la conduite des affaires, aux conflits d'intérêts et à l'environnement).

G. Rapport sur la conformité à la réglementation et communications générales

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que la Société a adopté des processus de communication et d'information efficaces avec les actionnaires et d'autres intervenants ainsi qu'avec les milieux financiers, les autorités de réglementation et d'autres destinataires;
- (ii) approuver l'interaction avec les actionnaires à l'égard de toutes les questions qui nécessitent une réponse des actionnaires ou leur approbation;
- (iii) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que le rendement financier de la Société est adéquatement communiqué aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et aux autorités de réglementation en temps opportun et sur une base régulière;
- (iv) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les résultats financiers sont communiqués fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus;
- (v) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de la communication en temps opportun de tout autre fait nouveau qui a une incidence importante sur la Société;
- (vi) faire rapport chaque année aux actionnaires de la gérance du conseil pour l'exercice précédent (le rapport annuel).

IV. OBLIGATIONS LÉGALES GÉNÉRALES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) donner des directives à la direction pour s'assurer que les exigences d'ordre juridique ont été respectées et que les documents et registres ont été dûment préparés, approuvés et tenus;
- (ii) approuver des modifications aux règlements administratifs et aux statuts constitutifs, aux questions nécessitant l'approbation des actionnaires et aux questions à débattre aux assemblées des actionnaires;
- (iii) approuver la forme juridique de la Société, sa dénomination, son logo, l'énoncé de sa mission et l'énoncé de sa vision;
- (iv) s'acquitter des autres fonctions qu'il s'est réservées et qui ne peuvent, en vertu de la loi, être déléguées aux comités du conseil ou à la direction.

Annexe B

Mesures non conformes aux PCGR

Dans notre circulaire, nous présentons les mesures non conformes aux PCGR suivantes à titre de paramètres financiers clés et d'objectifs de rendement :

- *résultat comparable*
- *résultat comparable par action*
- *bénéfice comparable avant intérêts et impôts (BAII comparable)*
- *fonds provenant de l'exploitation (FPE)*
- *fonds provenant de l'exploitation par action (FPE par action).*

Les mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de signification normalisée aux termes des principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) tels qu'ils sont définis dans la partie V du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et pourraient donc ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés.

Nous rajustons ces mesures non conformes aux PCGR pour tenir compte d'éléments particuliers qui sont importants mais ne reflètent pas notre exploitation au cours de l'exercice. En calculant ces mesures non conformes aux PCGR, nous exerçons notre jugement et prenons des décisions éclairées afin d'identifier des éléments particuliers à exclure, dont certains peuvent se présenter de nouveau. Ces éléments particuliers comprennent notamment certains rajustements de la juste valeur ayant trait aux activités de gestion du risque, les remboursements et les rajustements de l'impôt sur le revenu, les gains ou les pertes à la vente d'actifs, les règlements juridiques et de faillite, et les dévaluations d'actifs et de placements.

UTILISATION DES MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Nous avons recours à ces mesures et à d'autres mesures non conformes aux PCGR pour être mieux à même de comparer les résultats financiers d'une période de référence à l'autre et de mieux comprendre les données sur le rendement d'exploitation, la situation de trésorerie et la capacité de générer des fonds pour financer notre exploitation. Nous présentons ces mesures non conformes aux PCGR à titre de renseignements supplémentaires sur notre rendement d'exploitation, notre situation de trésorerie et notre capacité de générer des fonds afin de financer notre exploitation.

Voir notre rapport de gestion de 2011 pour :

- un rapprochement du *résultat comparable* au bénéfice net attribuable aux actions ordinaires dans le tableau intitulé Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR
- un rapprochement des *fonds provenant de l'exploitation* aux rentrées nettes provenant de l'exploitation dans le tableau intitulé Sommaire des flux de trésorerie dans la rubrique Situation de trésorerie et sources de financement.

CALCUL DES MESURES

- Le *résultat comparable* ne comprend pas certaines activités de gestion des risques auxquelles nous nous livrons pour réduire certains risques financiers et risques liés au prix des produits de base auxquels nous sommes exposés. Ces activités exclues constituent des instruments de couverture économique efficace, mais elles ne répondent pas aux critères précis de la comptabilité de couverture et, par conséquent, les variations de leur juste valeur sont imputées au bénéfice net de chaque exercice. Les gains ou les pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur des contrats dérivés et des stocks de gaz naturel ne sont pas jugés comme représentant les opérations sous-jacentes au cours de la période courante ou la marge positive qui sera réalisée au moment du règlement. Par conséquent, nous avons exclu ces montants en déterminant le résultat comparable. Le résultat comparable exclut aussi des éléments particuliers, y compris mais pas seulement les éléments particuliers mentionnés ci-dessus.
- Le *résultat comparable par action* est calculé en divisant le *résultat comparable* par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation pour l'exercice.
- Le *BAII comparable* est une mesure de notre bénéfice tiré des activités poursuivies qui est constituée du bénéfice avant la déduction des intérêts et autres charges financières, des impôts sur le bénéfice, du bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle ainsi que des dividendes sur les actions privilégiées. En général, nous utilisons le BAII pour évaluer de manière plus précise notre rendement. Nous utilisons aussi le BAII pour évaluer les tendances au sein de chaque secteur.
- Les *FPE* représentent les rentrées nettes provenant de l'exploitation avant les variations du fonds de roulement d'exploitation et permettent à la direction d'évaluer de manière plus précise les flux de trésorerie d'exploitation consolidés, exception faite des fluctuations des soldes du fonds de roulement d'exploitation qui ne sont pas nécessairement représentatifs des activités sous-jacentes pendant la période visée.
- Les *FPE par action* sont calculés en divisant les FPE par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice.



NOTRE VISION

TransCanada sera le chef de file du secteur des infrastructures énergétiques en Amérique du Nord en ciblant les occasions de croissance dans les secteurs des pipelines et de la production d'électricité dans des régions où la société possède déjà ou pourra acquérir un important avantage concurrentiel.